

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Société LIDL FRANCE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Monsieur Ludovic LEGER.....
Adresse :	N°72..... Rue Avenue Robert SCHUMAN CS 80272.....
	Commune RUNGIS Cedex 1.....
	Code postal 94533.....
Nature des activités : SUPERMARCHÉ DE PROXIMITÉ.....
.....	
.....	
Qualification :
.....	
.....	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810) Cisticole des joncs	1 Destruction de 7,5 ha de son habitat sur une butte artificielle (remblai).
B2 <i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766) Tarier pâtre	Destruction de 7,5 ha de son habitat sur une butte artificielle (remblai).
B3 <i>Emberiza calandra</i> (Linnaeus, 1758) Bruant proyer	Destruction de 7,5 ha de son habitat sur une butte artificielle (remblai).
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :Création d'un entrepôt dans la ZAC des Bréguières aux Arcs-sur-Argens (Var), cf. dossier de dérogation.
..... sur une butte artificielle (remblai des aménagements précédents), hors ZNIEFF et hors Natura 2000 :
..... dans une zone à urbaniser du PLU approuvé, intégrée au SCOT de la Dracénie.....

Le projet n'impacte aucune autre espèce animale ou végétale patrimoniale ou protégée:

Le projet n'a aucune incidence notable sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire de la ZSC « Val d'Argens ».

Les mesures de réduction et de compensation des impacts du projet sur les milieux naturels sont assez conséquentes pour aboutir à des impacts résiduels faibles sur les 3 Oiseaux demandés en dérogation.....

Des mesures conséquentes d'accompagnement et de suivi pluriannuel de ces 3 espèces ont été prévues.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : ... Destruction totale des habitats après vérification par un écologue de l'absence des espèces sur le site dès les 1ers travaux

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : ... DEUG Sciences Naturelles et DEUST Technicien de l'Environnement Régional de l'Université de Provence

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Formation de près de 25 ans d'études de milieux naturels

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Entre fin octobre et fin février suivant la dérogation, hors des périodes d'activité / reproduction ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements : Var (83)

Cantons : Vidauban

Communes : Les Arcs-sur-Argens

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Création de 2 zones de refuge alentours (7,7 ha)

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : Vérification par un écologue de l'absence des espèces sur le site dès les 1ers travaux ; compensation financière de 50 000 € à un conservatoire ; suivi des populations.. Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir cartes 24 et 25 dans le dossier de demande de dérogation

Le total des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts s'élève à environ 137 500 € HT

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

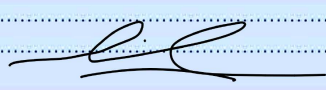
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Rungis le 02/09/2020

Votre signature 

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT – PARC LOGISTIQUE DES BRÉGUIÈRES (FR-83 Les Arcs-sur-Argens)
DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION A LA DESTRUCTION D'ESPECES PROTEGEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT
Parc logistique des Bréguières
(FR 83 – Les Arcs-sur-Argens)



DEMANDEUR : LIDL FRANCE

72, avenue Robert Schuman, CS 80272

FR 94533 RUNGIS Cedex1

Représenté par : M. LEGER Ludovic, Responsable Technique
entrepôt lleger@lidl.fr

Août 2020



Bureau d'études naturalistes : ESPACE ENVIRONNEMENT

Frédéric Ethève, coordinateur-rédacteur de la demande, fred@f-etheve.fr

Environnementaliste spécialisé en milieux naturels méditerranéens.



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
Résumé non technique de l'étude d'impact sur les milieux naturels.....	7
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU PROJET ET DE SON INTERET PUBLIC MAJEUR.....	9
1. Demandeur.....	9
2. Présentation de la société LIDL France	9
3. Présentation du projet	10
3.1. Description du projet	10
3.2. Descriptif des activités et des produits stockés	10
3.3. Effectifs et horaires d'activité	11
3.4. Architecture et principes d'aménagement	11
4. Situation et contexte naturaliste du projet de construction de l'entrepôt des Bréguières	12
4.1. Situation géographique.....	12
4.2. Situation du projet au regard des inventaires et protections des milieux naturels.....	13
5. La raison impérative d'intérêt public majeur du parc logistique	14
5.1. L'intérêt économique et social majeur du projet logistique de LIDL	14
5.1.1. La logistique, secteur essentiel de l'économie nationale à haut intérêt public	14
5.1.2. L'importance de la logistique dans la gestion d'une crise sanitaire : exemple du COVID19	16
5.1.3. L'intérêt économique et social majeur du projet LIDL sur le Parc des Bréguières	19
5.2. L'intérêt environnemental et sociétal majeur du projet logistique de LIDL	21
5.2.1. La mise en place d'une nouvelle politique de transport et de livraison :.....	21
5.2.2. Le recours à la norme PIEK	21
5.2.3. Le recours à des énergies alternatives	21
5.2.4. L'inscription du projet de LIDL dans la politique nationale RSE du Groupe	22
5.3. Le projet LIDL intégré au sein du pôle logistique des Bréguières, d'intérêt public majeur	24
5.3.1. Historique de la ZAC des Bréguières.....	24
5.3.2. Haute qualité environnementale du Parc	25
5.3.3. Certifications et labels du Parc	26
5.3.4. Le Parc des Bréguières aujourd'hui	27
5.4. Conclusion sur la raison impérative d'intérêt public majeur du projet LIDL	27
CHAPITRE 2 : RESUME DES ENJEUX FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES DU SITE.....	28
1. Origine et contexte règlementaire de l'étude d'impact sur les milieux naturels.....	28
2. Auteurs de l'étude d'impact sur les milieux naturels	28
3. Période de l'étude d'impact sur les milieux naturels	28
4. La végétation et la flore.....	29
4.1. La grande butte à Inule visqueuse	30
4.2. La pelouse de type « post-culturale » à Inule visqueuse	31
4.3. La chênaie-ripisylve relictuelle du Nord.....	31
4.4. La formation relictuelle à Chênes pubescents, Ormeaux, Pérussiers, Paliures et Cannes	32
4.5. La longue pelouse du Nord à Egilope.....	32
4.6. La friche à fruticées du Sud	34
4.7. La ronce à canal-drain	35
4.8. La friche plus humide du Sud	35
4.9. Autres formations diverses	36
4.10. Conclusion générale pour la végétation et la flore	37



TABLE DES MATIERES

5. La faune.....	40
5.1. Méthodologie	40
5.2. Les milieux	41
5.3. Entomologie.....	42
5.3.1. Les Odonates	42
5.3.2. Les Orthoptères	42
5.3.3. Les Lépidoptères Rhopalocères	42
5.4. Herpétologie	43
5.4.1. Les Amphibiens.....	43
5.4.2. Les Reptiles	43
5.4.3. La Tortue d'Hermann.....	44
5.5. L'avifaune.....	47
5.5.1. Méthodologie	47
5.5.2. Valeur patrimoniale des espèces.....	47
5.5.3. Bilan global de l'avifaune du site.....	48
5.6. Les Mammifères.....	50
5.6.1. Les Mammifères terrestres	50
5.6.2. Les Chiroptères	51
5.7. Conclusion générale pour la faune	55
6. Le site Natura 2000 du Val d'Argens.....	56
6.1. Recueil des données écologiques sur la zone d'étude	56
6.2. État initial de la zone d'étude	56
6.3. Habitats naturels de la ZSC présents sur la zone d'étude.....	56
6.4. Les espèces d'intérêt communautaire de la zone d'étude	57
6.4.1. Plantes	57
6.4.2. Invertébrés	57
6.4.3. Poissons.....	58
6.4.4. Amphibiens.....	58
6.4.5. Reptiles	58
6.4.6. Oiseaux	58
6.4.7. Mammifères	58
CHAPITRE 3 : EFFETS DU PROJET, NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS	59
1. EFFETS DU PROJET SUR LA VEGETATION ET LA FLORE.....	59
1.1. Effets temporaires et indirects sur la végétation et la flore	59
1.2. Effets directs et permanents sur la végétation et la flore	59
2. EFFETS DU PROJET SUR LA FAUNE	59
2.1. Effets temporaires	59
2.2. Effets directs et permanents.....	59
2.2.1. Effets du projet sur les Odonates	59
2.2.2. Effets du projet sur les Orthoptères	59
2.2.3. Effets du projet sur les Lépidoptères Rhopalocères	60
2.2.4. Effets du projet sur les Amphibiens.....	60
2.2.5. Effets du projet sur les Reptiles	60
2.2.6. Effets du projet sur les Oiseaux	60
2.2.7. Effets du projet sur les Chiroptères	62
3. SYNTHESE GENERALE DES ENJEUX ET IMPACTS AVANT APPLICATION DES MESURES	62
4. INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000.....	63
4.1. Analyse des incidences sur les corridors écologiques.....	63
4.2. Analyse des incidences sur les habitats d'intérêt communautaire.....	63





4.3.	Analyse des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire	63
CHAPITRE 4 : ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS		64
	Effets cumulés des différentes étapes de la ZAC et de la zone commerciale sur l'occupation du sol.....	64
CHAPITRE 5 : JUSTIFICATION DU PROJET ET ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES		67
1.	Justification du choix du site et absence d'autre solution satisfaisante	67
2.	Comparaison des variantes d'aménagement et raisons environnementales du choix retenu	67
3.	Justification environnementale du parti d'aménagement dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels	68
3.1.	Un projet qui évite les milieux naturels protégés de l'agglomération.....	68
CHAPITRE 6 : ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LA COMPATIBILITE DU PROJET		69
1.	Compatibilité avec les documents d'urbanisme	69
2.	Compatibilité avec le SCoT	70
3.	Compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	70
CHAPITRE 7 : MESURES PREVUES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE POUR REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS.....		72
1.	MESURES CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS EN GENERAL	72
1.1.	Mesures concernant les effets indirects ou temporaires sur les milieux naturels (R1).....	72
2.	MESURES CONCERNANT LES EFFETS DU PROJET SUR LA FAUNE.....	73
2.1.	Mesures concernant les effets indirects ou temporaires	73
2.1.1.	Mesure d'évitement : calendrier biologique du décapage des terrains (E1)	73
2.2.	Mesures concernant les effets directs et permanents	73
2.2.1.	Mesure d'évitement : accompagnement écologique du terrassement de la butte (E2)	73
2.2.2.	Mesures de compensation concernant l'avifaune (C1)	73
2.2.3.	Mesures de compensation par financement d'actions (C2).....	78
3.	SUIVI ET COUT DES MESURES DE REDUCTION DES IMPACTS	78
3.1.	Suivi des mesures de réduction des impacts (S1)	78
3.2.	Coût des mesures de réduction des impacts	78
CHAPITRE 8 : SYNTHESE DES IMPACTS RESIDUELS APRES APPLICATION DES MESURES DE REDUCTION.....		79
CHAPITRE 9 : PRESENTATION ET EVALUATION DES ESPECES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION		80
1.	La Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>).....	80
1.1.	Description de la Cisticole des joncs	80
1.2.	Habitat de la Cisticole des joncs	80
1.3.	Répartition mondiale de la Cisticole des joncs	80
1.4.	Répartition française de la Cisticole des joncs.....	81
1.5.	Comportement de la Cisticole des joncs.....	82
1.6.	Alimentation	83
1.7.	Reproduction et nidification	83
1.8.	Présence sur le site d'étude.....	84
1.9.	Statuts de protection de la Cisticole des joncs	84



TABLE DES MATIERES

2. Le Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	85
2.1. Description et taxonomie du Tarier pâtre <i>rubicola</i>	85
2.2. Habitat du Tarier pâtre <i>rubicola</i>	85
2.3. Répartition mondiale du Tarier pâtre	86
2.4. Répartition française du Tarier pâtre.....	86
2.5. Comportement du Tarier pâtre	87
2.6. Alimentation	87
2.7. Reproduction et nidification	87
2.8. Présence sur le site d'étude.....	87
2.9. Statuts de protection du Tarier pâtre	88
3. Le Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i>	89
3.1. Description du Bruant proyer	89
3.2. Habitat du Bruant proyer	89
3.3. Répartition mondiale du Bruant proyer.....	89
3.4. Répartition française du Bruant proyer	90
3.5. Comportement du Bruant proyer	90
3.6. Alimentation	90
3.7. Reproduction et nidification	90
3.8. Présence sur le site d'étude.....	91
3.9. Statuts de protection du Bruant proyer.....	91
CHAPITRE 10 : CONCLUSION SUR LA POSSIBILITE DE DEROGATION POUR LES TROIS OISEAUX CONCERNES	92
Annexes	93
1. Annexe 1 : présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet sur l'environnement	93
1.1. Méthodes utilisées pour la flore, la végétation et les habitats naturels	93
1.2. Méthodes utilisées pour la faune	93
2. Annexe 2 : Article L411-2 du Code de l'Environnement	94

CARTES

<i>Carte 1 : Plan de masse du projet</i>	10
<i>Cartes 2 : Plans de situation du projet ©IGN SCAN25 et ©IGN BDOOrtho Licence ouverte</i>	12
<i>Carte 3 : Situation au regard des inventaires et protections des milieux naturels</i>	13
<i>Carte 4 : Le Parc des Bréguières en 2020</i>	14
<i>Carte 5 : Part d'emploi du secteur logistique en PACA – source Insee 2018</i>	20
<i>Carte 6 : Points GPS de prospection</i>	28
<i>Carte 7 : La végétation</i>	30
<i>Carte 8 : La végétation des friches « subhumides » du Sud</i>	33
<i>Carte 9 : Enjeux de conservation de la végétation</i>	38
<i>Carte 10 : Enjeux de conservation de la flore</i>	38
<i>Carte 11 : Enjeux de conservation de la végétation pour l'avifaune</i>	39
<i>Carte 12 : Les milieux pour la faune</i>	41
<i>Carte 13 : Un secteur entièrement cloisonné pour la Tortue d'Hermann</i>	45





TABLE DES MATIERES

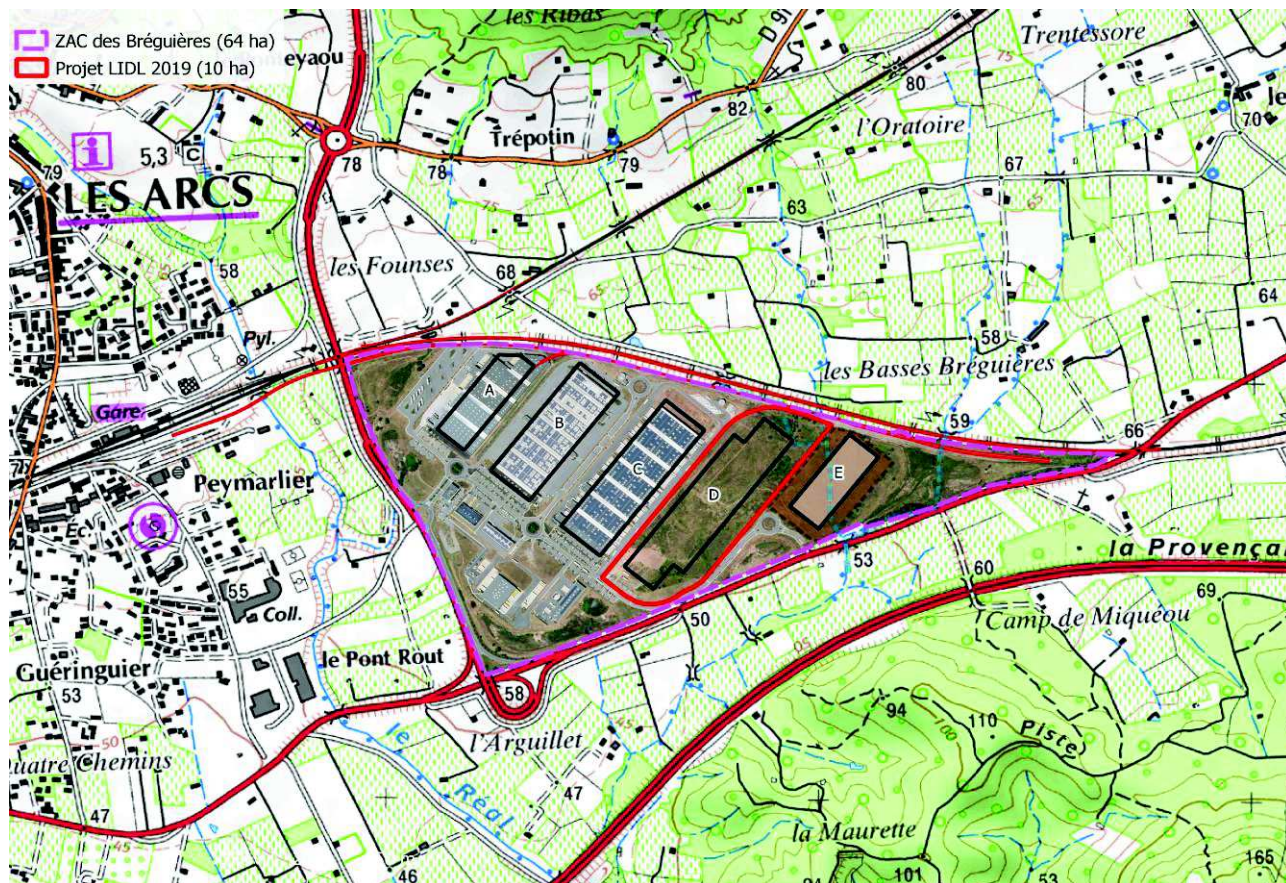
<i>Carte 14 : Enjeu Tortue d'Hermann : végétation favorable</i>	45
<i>Carte 15 : Prospections 2019 datées à des périodes favorables à la Tortue d'Hermann</i>	46
<i>Carte 16 : Localisation des espèces de chiroptères identifiées sur la zone d'étude</i>	52
<i>Carte 17 : Limites du site Natura 2000 « Val d'Argens »</i>	56
<i>Carte 18 : Position du projet en termes de Natura 2000 et de corridors écologiques</i>	57
<i>Carte 19 : Effet du projet sur l'avifaune nicheuse (dispersion)</i>	61
<i>Carte 20 : Occupation du sol en 2003 avant l'aménagement de la ZAC</i>	64
<i>Carte 21 : Occupation du sol en 2011 en début d'aménagement de la ZAC</i>	65
<i>Carte 22 : Occupation du sol en 2019</i>	66
<i>Carte 23 : Situation du projet au regard du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)</i>	71
<i>Carte 24 : Aménagement d'une zone de refuge pour les oiseaux steppiques (Est)</i>	74
<i>Carte 25 : Aménagement d'une zone de refuge pour les oiseaux steppiques (Ouest)</i>	75
<i>Carte 26 : Répartition mondiale de la Cisticole des joncs (Source UICN 2016)</i>	81
<i>Carte 27 : Répartition française de la Cisticole des joncs (Source UICN 2016)</i>	82
<i>Carte 28 : Répartition mondiale du Tarier pâtre (Source Avibase)</i>	86
<i>Carte 29 : Répartition française du Tarier pâtre (Source INPN)</i>	86
<i>Carte 30 : Répartition mondiale du Bruant proyer (Source UICN 2016)</i>	89
<i>Carte 31 : Répartition française du Bruant proyer (Source INPN)</i>	90

TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Superficies et enjeux de conservation des formations végétales</i>	37
<i>Tableau 2 : les Odonates</i>	42
<i>Tableau 3 : les Orthoptères</i>	42
<i>Tableau 4 : les Lépidoptères Rhopalocères</i>	43
<i>Tableau 5 : Calendrier et résultat des prospections de Tortues d'Hermann</i>	46
<i>Tableau 6 : Statut des Oiseaux contactés sur le site</i>	48
<i>Tableau 7 : Statut des Oiseaux patrimoniaux du site</i>	49
<i>Tableau 8 : Statut des Oiseaux patrimoniaux les plus menacés nicheurs sur le site</i>	49
<i>Tableau 9 : Les chiroptères identifiés et leurs statuts de protection</i>	51
<i>Tableau 10 : Synthèse générale des enjeux et impacts avant application des mesures</i>	62
<i>Tableau 11 : Synthèse générale des mesures de réduction avec leur coût</i>	78
<i>Tableau 12 : Synthèse générale des enjeux et impacts avant et après application des mesures</i>	79

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS

Situé dans le Var aux **Arcs-sur-Argens**, le **pôle logistique des Bréguières** a été acté et approuvé dans les différents documents d'urbanisme en tant que **plateforme logistique de traitement des marchandises**.



Faisant suite à la construction du bâtiment E par La Poste, la société LIDL France envisage de construire le dernier bâtiment (D) du pôle. Cet aménagement a fait l'objet d'une **étude d'impact sur les milieux naturels**, suite à une dizaine de prospections d'un écologue entre la fin d'hiver et l'été 2019, dont les principaux enjeux sont repris dans la présente demande de dérogation au chapitre 2 page 28.

Il faut tout d'abord noter que le projet se situe sur **une butte artificielle de 10 ha** issue des différents déblais nécessaires aux aménagements précédents, **en dehors de toute zone d'inventaire ou de protection des milieux naturels**, notamment **hors périmètre Natura 2000** :



L'assiette du terrain : une grande butte artificielle colonisée par l'Inule visqueuse



Du point de vue de la végétation et de sa flore, cette grande butte est presque entièrement colonisée par l'Inule visqueuse, **sans aucune valeur patrimoniale**.

Du point de vue de la faune, dans ce contexte très artificialisé de remblais et de terres remaniées dont les quelques « petites mares » très temporaires sont colonisées par le Ragondin et polluées par la surfréquentation des camionneurs, **le cortège des grenouilles, criquets, papillons et libellules est évidemment très pauvre**.

Au niveau des **Reptiles**, aucune espèce patrimoniale n'a été contactée, bien que la **Tortue d'Hermann ait été recherchée (en vain)** dans le cadre d'un protocole complet d'étude de cette espèce.

Au niveau des chauves-souris, les 5 espèces exploitant le site sont très communes.

Par contre, au niveau des Oiseaux, 3 espèces steppiques **sédentaires, menacées et en déclin**, nichent sur le site : **Le Bruant proyer, la Cisticole des joncs et le Tarier pâtre**.

Le projet – situé à plus de 1 km - n'aura **pas d'incidence notable sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire** de la Zone Spéciale de Conservation du site Natura 2000 « Val d'Argens ».

Sans les mesures de réduction suivantes, l'impact du projet aurait été fort pour les oiseaux :

(E = Evitement, R=Réduction de l'impact, C=Compensation de ce qui n'a pas pu être évité)

CODE	DENOMINATION (p.m. = pour mémoire)	CF. PAGE :	COÛT (€ HT)
E1	Evitement de la destruction des petits de la dernière couvée qui n'auraient pas encore la capacité de s'envoler : Calendrier biologique des sondages et du terrassement des terrains. (Démarrage de tous travaux à l'automne avec la vérification sur place d'un écologue).	73	p.m.
E2	Evitement de la destruction des oiseaux lors des premiers travaux : vérification par un écologue de l'absence d'espèces patrimoniales sur le site : 4 demi-jours-homme	73	1 500
R1	Mesures concernant les effets temporaires sur les milieux naturels, évitement de la pollution des eaux en amont de l'Argens : Chantier vert (coût intégré aux travaux)	72	p.m.
C1	Mesures compensatoires « Oiseaux » : - maintien et aménagement d'une surface alentour favorable aux 3 espèces (8 ha) - Décapage et nettoyage, apport de terres porte-graines issues de la grande butte, création des petites dépressions nécessaires à la nidification - Accompagnement d'un écologue : 8 demi-jours-homme - Clôtures de protection et portillons (fourniture et pose) : 1 200m	73	8 000 3 000 60 000
C2	Mesures compensatoires par financement global d'actions pour l'avifaune à des organismes agréés de protection de la nature.	78	50 000
S1	Suivi avifaunistique pendant 4 années (Zone de refuge Est du projet) : 4 années x 5 jours-homme / an	78	15 000

Le coût total des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts s'élève à environ 137 500 € HT.

Dans ces conditions, après application de ces mesures, les impacts résiduels du projet sur les milieux naturels seront faibles à nuls, mais notables.

Malgré toutes ces mesures, le fait de détruire les habitats de 3 espèces protégées d'Oiseaux sédentaires, menacées et en déclin nécessite une autorisation exceptionnelle qui peut être accordée puisque les 3 conditions suivantes sont remplies :

- Aucune autre solution satisfaisante n'existe ;
- Le projet présente une raison impérative d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique ;
- La dérogation ne nuira pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées.



CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU PROJET ET DE SON INTERET PUBLIC MAJEUR

1. DEMANDEUR

LIDL France

72, avenue Robert Schuman CS 80272 FR 94533 RUNGIS Cedex1

SIRET : 34326262218927

Nom du demandeur : M. LEGER Ludovic, responsable technique entrepôt, Service Grands Projets Immobiliers : Tél : +33 (0) 6 19 76 28 05 lleger@lidl.fr

2. PRESENTATION DE LA SOCIETE LIDL FRANCE

LIDL France est un réseau de **supermarchés de proximité** basés sur la simplicité garantissant **un excellent rapport qualité/prix** et une gamme de produits axée autour d'un concept fort : **un besoin = un produit**.

Ce positionnement permet à l'enseigne d'être élue par les consommateurs **Meilleure Chaîne de magasins catégorie Supermarchés 2018-2019** pour la 7ème année consécutive en proposant un assortiment de **1700 références** dont **90%** de marques de distributeur et **72% de produits made in France**.

LIDL France a construit depuis plus de 30 ans son succès en France, employeur dynamique et de confiance, **6ème créateur d'emploi** du pays : **30 000 employés** répartis dans **1 500 supermarchés**, **25 plateformes logistiques** et **2 sièges** dans tout le pays.

LIDL France est membre du groupe **Schwartz**, basé à Neckarsulm, en Allemagne, l'un des leaders de la distribution alimentaire en Europe – et au-delà.

LIDL : UN MODELE COMMERCIAL SOLIDE, UNE CULTURE D'ENTREPRISE FORTE, UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Son succès est fondé sur un modèle qui a fait ses preuves en France et est reconnu pour son exigence : des hommes et des femmes de talent, un maillage territorial très fort, et qualité des produits : fraîcheur et qualité au meilleur prix possible – chaque jour ; gamme simplifiée et des produits variés grâce à des offres spéciales hebdomadaires : des **produits régionaux et saisonniers**, des aliments frais aux articles au succès international en passant par les **spécialités locales**, les produits textiles et les articles ménagers, choix entre de grandes marques populaires et des marques propres reconnues.



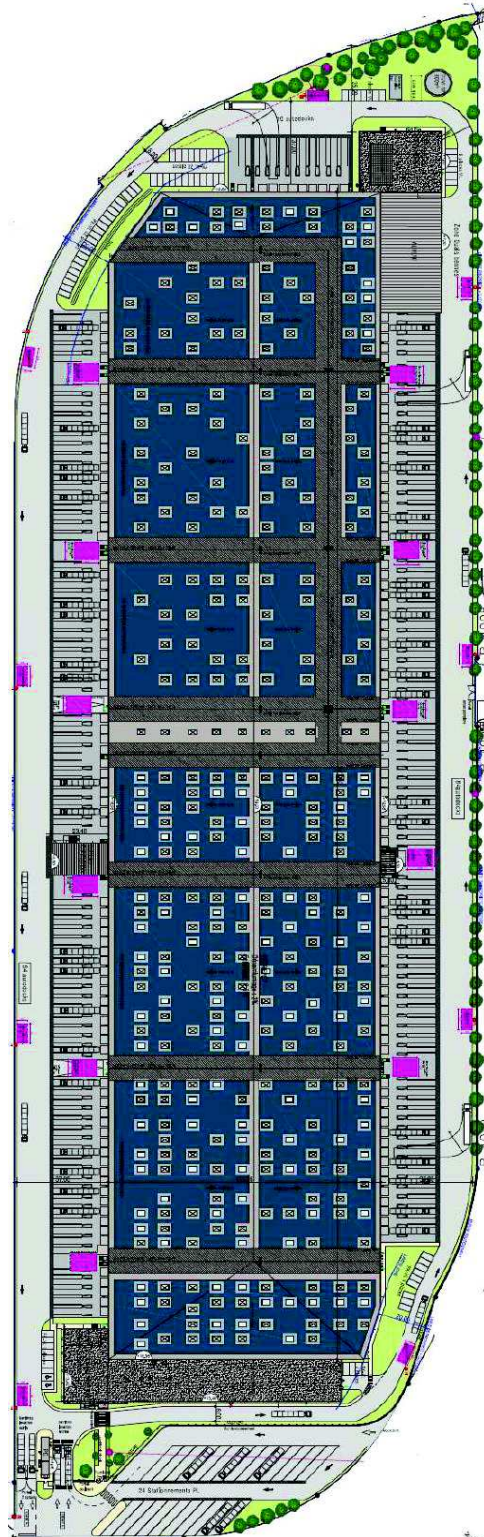
Chaque jour, LIDL France met en œuvre des mesures concrètes pour que son activité soit de plus en plus **durable** au travers de cinq piliers RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) : assortiment, collaborateurs, environnement, société et partenaires commerciaux, et ce tant au niveau régional que mondial.

LIDL France travaille avec ses fournisseurs pour une **amélioration continue des pratiques agricoles** et un **approvisionnement plus responsable**. Lidl France poursuit son engagement pour les produits Made in France en ayant pour objectif l'augmentation continue du nombre de références françaises.



3. PRESENTATION DU PROJET

3.1. DESCRIPTION DU PROJET



Le projet LIDL consiste à la construction d'un entrepôt logistique de 52 117 m² sur un terrain de 104 387 m², destiné au stockage des **produits essentiellement alimentaires d'épicerie à destination d'environ 46 supermarchés LIDL situés dans un rayon de 100 kilomètres.**

À terme l'entrepôt sera composé de :

- 11 cellules de stockage de superficie comprise entre 1519 m² et 8651 m²
- Un pool palettes / recyclage
- Des locaux techniques

Par ailleurs trois zones de bureaux sont prévues :

- En façade entrée voie cardinale bureaux en R+2 comprenant des locaux sociaux au rez-de-chaussée, des bureaux en étage pour 2 662m².
- En façade Sud-Est : 1 bloc de bureaux Réception en R+1 pour 318 m².
- En façade Nord-Ouest : 1 bloc de bureaux Expédition en R+1 pour 597 m².

3.2. DESCRIPTIF DES ACTIVITES ET DES PRODUITS STOCKES

Les marchandises seront livrées par camions. Les camions accéderont au site à partir de voies spécifiquement créées à cet effet. Ils disposeront pour se mettre à quai de portes de chargement/déchargement numérotées.

La réception se fera au niveau de la façade Est du bâtiment (85 portes). Les produits seront reçus dans leur emballage d'origine, regroupés sur des palettes. L'ensemble sera transféré du camion aux zones de stockage par le biais de chariots électriques. Selon les cellules et les zones, les produits seront stockés en racks ouverts ou en masse au sol. Quel que soit le mode retenu, les conditions de stockage respecteront les dispositions de l'arrêté du 11 avril 2017.

L'expédition se fera quant à elle au niveau de la façade Ouest (76 portes).

Le bâtiment étant destiné à une activité d'entreposage et de logistique pour des **produits essentiellement alimentaires**, la société LIDL envisage de stocker les produits destinés à la vente dans les supermarchés : produits frais, fruits et légumes, conserves, alcools de bouche, vins, bières, sodas, jus de fruit, eau, lait, condiments, sucres, farines, pâtes, riz, droguerie, pro-

Carte 1 : Plan de masse du projet



-duits d'hygiène, articles promotionnels, alimentation animale, aérosols, huiles végétales.

Pour certaines marchandises, le fonctionnement du site s'apparentera à de la messagerie, les palettes étant stockées en masse au maximum une journée.

Les produits à très forte rotation seront même reçus directement au niveau de la zone expédition.

3.3. EFFECTIFS ET HORAIRES D'ACTIVITE

250 personnes travailleront sur le site, réparties de la manière suivante :

- 30% d'administratifs et commerciaux ;
- 70 % de personnel dédié à l'exploitation de l'entrepôt.

L'activité de l'entrepôt se déroulera 24h/24h, 7j/7j. Les horaires de travail des services administratifs s'étendront sur une plage horaire comprise entre 07h00 et 19h00 du lundi au vendredi.

3.4. ARCHITECTURE ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Les dispositions prévues respectent la **cohérence architecturale d'ensemble** commune aux différents bâtiments.

A l'image des autres bâtiments de grande logistique présents sur la zone, le bâtiment D disposera :

- D'une façade en pignon réalisée en béton matricé de teinte noire et de plots de bureaux en béton poli de teinte blanche en porte à faux du voile béton matricé ;
- Pour les longs pans, soubassement béton gravillonné de teinte noire et en élévation, calepinage de panneaux béton gravillonné de teinte grise (gris moyen en acrotère, gris clair en partie inférieure).

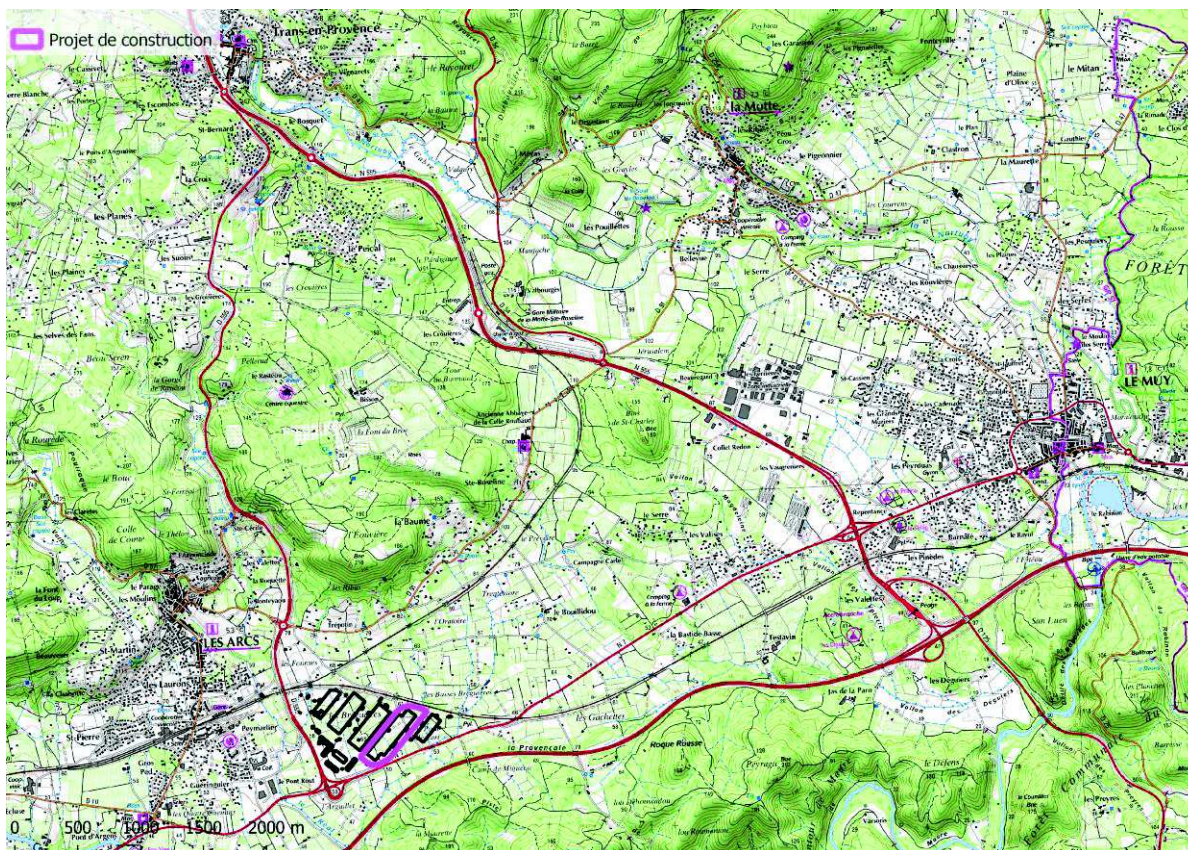
Les principes d'aménagement du parc d'activités des Bréguières sont rappelés ci-dessous :

- De part et d'autre d'un axe principal orienté en direction du village des Arcs, sont implantés les messageries et bâtiments d'activités (au Sud) et les bâtiments de grande logistique (au Nord), dont le bâtiment D.
- Forte proportion d'implantations embranchables fer (dont le bâtiment D) ;
- Variété des volumes, le secteur situé au Sud de l'axe principal permettant l'implantation de petites unités susceptibles d'accueillir des exploitations de taille plus modeste ;
- Marquage clair de la « porte » du parc logistique intégrant le pôle de vie du parc (services aux utilisateurs et aux entreprises) ;
- Disposition en biais des implantations par rapport aux grandes voies externes de circulation (RDN7 et RD555), permettant des perceptions dynamiques des volumes et évitant l'effet de « couloir » ;
- Réserve de **larges plages végétalisées créant une frange paysagère autour du parc**, de profondeur variable, en accompagnement des voies périphériques permettant ainsi **une composition paysagère riche et équilibrée**, (notamment le long de la RDN7) et favorisant **l'insertion de bassins de rétention des eaux pluviales à proximité des exutoires**.



4. SITUATION ET CONTEXTE NATURALISTE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ENTREPOT DES BREGUIERES

4.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE



Cartes 2 : Plans de situation du projet ©IGN SCAN25 et ©IGN BDOOrtho Licence ouverte

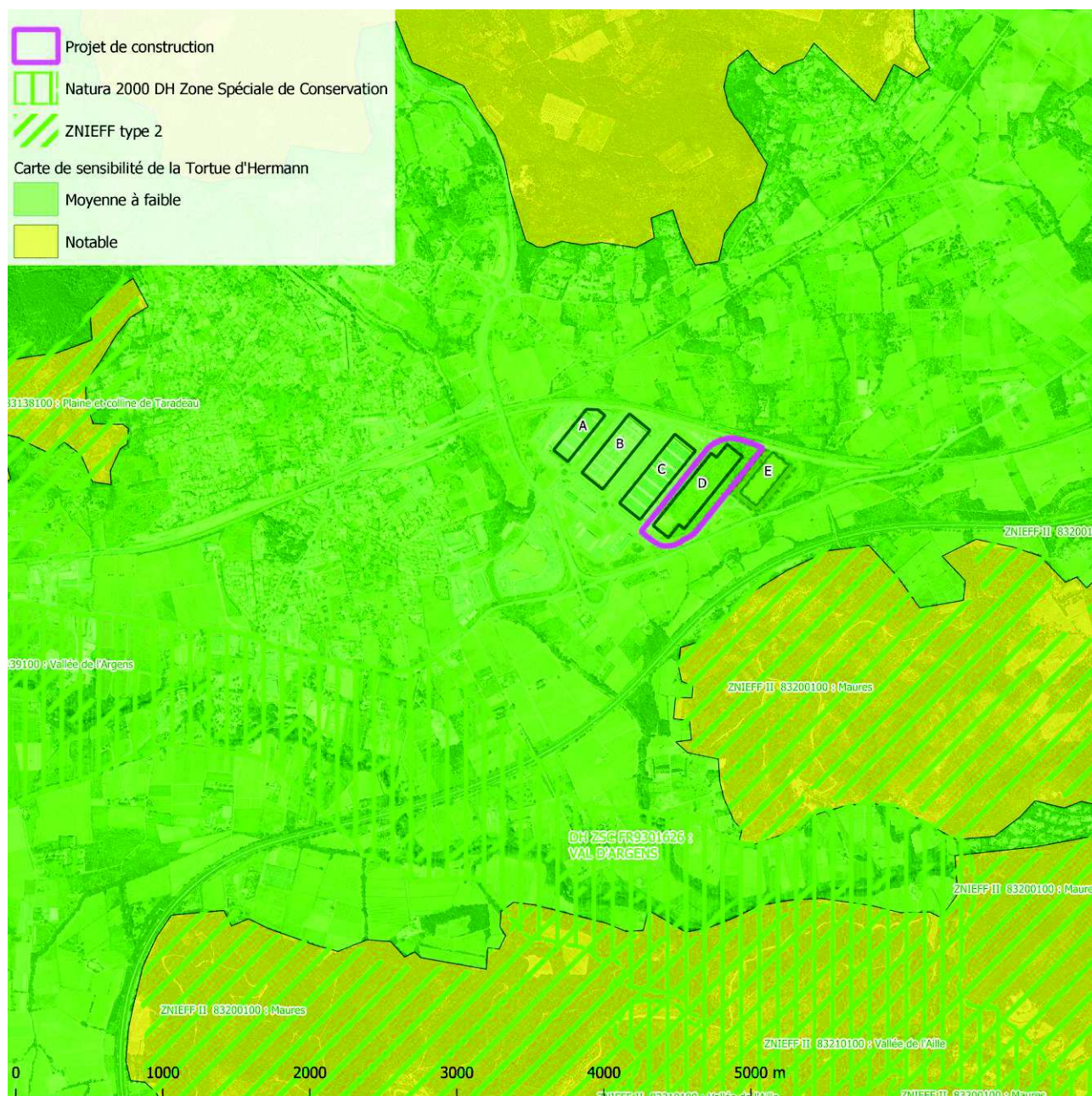


Le projet de construction du bâtiment D se situe en plaine (entre 50 et 60m d'altitude) au Sud-Est immédiat du village des Arcs-sur-Argens dans le Var. Le pôle logistique se situe dans un triangle formé par la voie ferrée au Nord, la route départementale D 555 à l'Ouest et la route nationale N 7 au Sud.





4.2. SITUATION DU PROJET AU REGARD DES INVENTAIRES ET PROTECTIONS DES MILIEUX NATURELS



Carte 3 : Situation au regard des inventaires et protections des milieux naturels

Le projet d'aménagement se situe HORS ZNIEFF et HORS NATURA 2000.

Il se situe en sensibilité moyenne à faible pour la Tortue d'Hermann, dans l'échelle **TRES FAIBLE** -> **MOYENNE A FAIBLE** -> **NOTABLE** -> **MAJEURE**.

Le projet se situe à plus de 500 m de la ZNIEFF des Maures et à plus de 1 km de la ZSC Natura 2000 Val d'Argens (Directive Habitats.) ; cependant l'autoroute A8 et la route départementale D 555 à l'Ouest et la route nationale N 7 au Sud représentent une coupure biologique entre ces inventaires et le projet.



5. LA RAISON IMPERATIVE D'INTERET PUBLIC MAJEUR DU PARC LOGISTIQUE

Il est rappelé que le projet de construction d'un entrepôt logistique LIDL, objet de la présente demande, est situé sur le lot D du Parc des Bréguières. Il s'agit du **dernier projet d'envergure, dernière dent creuse** d'un Parc dont l'aménagement a débuté en 2009. Le Parc Logistique des Bréguières, qui s'étend sur 65 hectares, a été créé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise le 12 juillet 2005.

Situé aux Arcs sur Argens, en bordure de l'autoroute A8, ce site est stratégique pour desservir l'ensemble de la région PACA, et constitue notamment une base arrière pour la desserte logistique des Alpes Maritimes.



Carte 4 : Le Parc des Bréguières en 2020

L'ensemble des bâtiments entourés en rouge sont construits et en exploitation.

5.1. L'INTERET ECONOMIQUE ET SOCIAL MAJEUR DU PROJET LOGISTIQUE DE LIDL

5.1.1. LA LOGISTIQUE, SECTEUR ESSENTIEL DE L'ECONOMIE NATIONALE A HAUT INTERET PUBLIC

La logistique est essentielle aux échanges commerciaux et au développement économique. Son importance tient à la souplesse qu'elle apporte, au fonctionnement d'ensemble des circuits marchands. C'est également une activité économique en tant que telle, source de richesse nationale et d'emplois.

La France est aujourd'hui concurrencée par ses plus proches voisins en ce qui concerne le marché des prestations et l'attraction des investissements logistiques internationaux. Ainsi, dans le classement logistique 2018 de la Banque mondiale, la France est en 16ème position avec un indice de 3,84 agrégeant plusieurs critères : infrastructures, traçabilité des flux, ponctualité, accès aux réseaux internationaux, qualité et expertises logistiques, procédures douanières...

D'un point de vue économique, le secteur de la logistique en France représente 10 % du PIB et emploie 1,8 million de personnes, il constitue un élément primordial dans le dynamisme et l'efficacité de l'économie française.

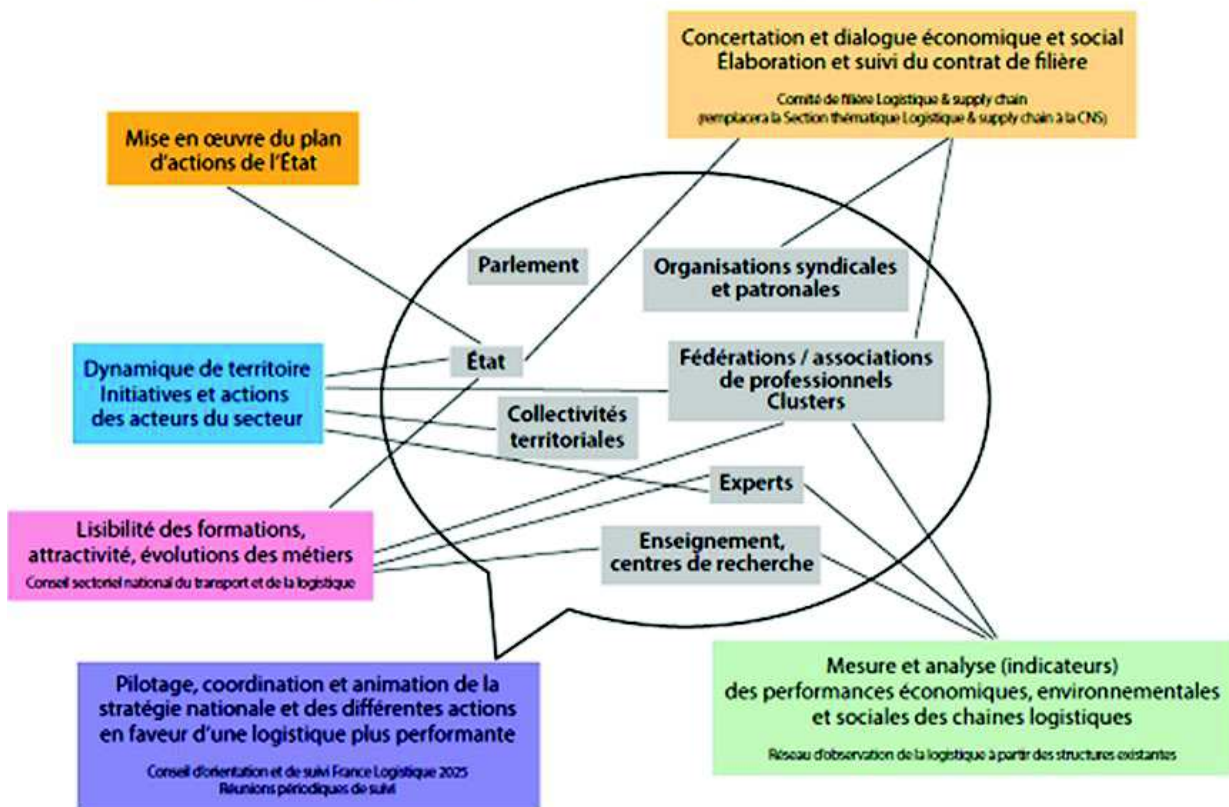


Convaincu des enjeux et conscient de la nécessité de préparer la société et les acteurs économiques aux impératives mutations et relocalisations, le Gouvernement a conduit dès 2016, en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs économiques et des territoires, partie prenante de ce secteur, une réflexion nationale dans le cadre de la Conférence nationale sur la logistique.

A l'issue du Conseil des ministres du 24 mars 2016, le Gouvernement s'est engagé, à travers sa stratégie nationale « France Logistique 2025 », dans un plan d'actions mobilisant les services de l'Etat. Ce programme d'intérêt public vise à faire de la France une plateforme logistique d'exportation mondiale et faire du pays l'un des cinq premiers leaders mondiaux de la logistique, avec les objectifs suivants :

- Favoriser la dynamique logistique sur tout le territoire
- Simplifier la gestion administrative de la chaîne logistique
- S'appuyer sur la transition numérique
- Imposer le concept de logistique durable

France Logistique 2025 : une dynamique réelle grâce à la mobilisation concertée des acteurs



Champs d'action de France Logistique 2025 :

France Logistique poursuivra cinq champs d'action prioritaires, afin de replacer le pays au premier plan des acteurs de la logistique mondiale.

- Transition écologique du secteur : accompagner les flottes de transporteurs vers des **motorisations décarbonées**, créer un écolabel logistique visant à favoriser les **chaînes logistiques vertueuses en termes d'émissions de gaz à effet de serre** et encourager le développement d'entrepôts logistiques économes en termes de consommation d'espaces et utilisant ses surfaces de toitures pour produire de **l'énergie solaire** ;



- Attractivité du secteur : donner de la visibilité à un secteur dynamique qui recrute, établir un plan emploi/compétences partenarial qui permette de répondre à moyen/long terme aux besoins de la filière logistique ;
- Logistique urbaine : identifier et promouvoir les meilleures pratiques déployées sur les territoires et à l'étranger, mieux comprendre les flux de trafic urbains ;
- Compétitivité : garantir que la fiscalité applicable au secteur ne pénalise pas sa compétitivité, fluidifier le passage des frontières en confiant aux services douaniers un rôle de point de contact unique pour les entreprises ;

Intermodalité : encourager les flux massifiés **utilisant la voie d'eau ou le ferroviaire** de/vers les grands ports maritimes français, identifier les zones d'implantation logistique et de plateformes intermodales le long de la vallée de la Seine, de la vallée du Rhône et de l'axe nord.

Edouard Philippe, alors Premier ministre, conscient de l'intérêt public majeur attaché à la logistique, a présenté le 16 mars 2019 une série de mesures relatives à la filière logistique à la suite du rapport « Pour une chaîne logistique plus compétitive au service des entreprises et du développement durable » remis par Eric Hemar et Patrick Daher. Ces mesures visent à faire de la France un carrefour logistique stratégique, avec un plan d'actions sur les années à venir.

5.1.2. L'IMPORTANCE DE LA LOGISTIQUE DANS LA GESTION D'UNE CRISE SANITAIRE : EXEMPLE DU COVID19

La pandémie liée au coronavirus permet de constater que si la logistique est un véritable moteur de performance des entreprises, elle est également un de leurs plus grands risques à supporter en cas de rupture dans la chaîne d'approvisionnement. La pandémie actuelle permet de le constater et vient révéler la capacité de résilience des organisations dédiées à l'approvisionnement comme le sont les chaînes logistiques alimentaires.

En effet, toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, doivent nécessairement recourir aux services de transporteurs et logisticiens afin d'acheminer leurs matières premières, expédier leurs produits finis et/ou gérer leurs stocks. Dans un contexte de concurrence internationale accrue, la compétitivité des entreprises repose en grande partie sur une bonne gestion des délais d'approvisionnement et des stocks, ainsi que sur une optimisation des délais de livraison des marchandises. Le marché du transport et de la logistique prend ainsi une importance croissante dans toutes les entreprises et dans tous les secteurs de l'économie, et notamment à l'aune du développement du e-commerce.

Ainsi, durant la crise sanitaire du COVID19, l'importance de ce secteur pour l'ensemble de la population a été mise en évidence. Grâce à l'agilité du secteur logistique, et à des adaptations dans la chaîne d'approvisionnement (diversification des sources d'approvisionnement, gestion des stocks par anticipation), **l'approvisionnement des magasins a pu être maintenu**, et ce malgré une consommation significativement en hausse pendant la période de confinement.

Face à une totale sous-estimation du risque épidémique (ce risque étant alors considéré comme un des moins probables et des moins impactants pour la logistique), force est de constater que les chaînes d'approvisionnement alimentaires sont demeurées fiables et ont démontré une réelle et grande capacité à supporter une crise brutale. Le constat est que la logistique (et son corollaire, les transports) était préparée à la continuité d'une activité en période de crise, constat positif pour un secteur qualifié de prioritaire aujourd'hui par le Gouvernement.

Les plateformes logistiques ont fonctionné en effet à plein grâce à la mise en place de mesures spécifiques destinées à permettre le fonctionnement d'un service au maximum de sa capacité :

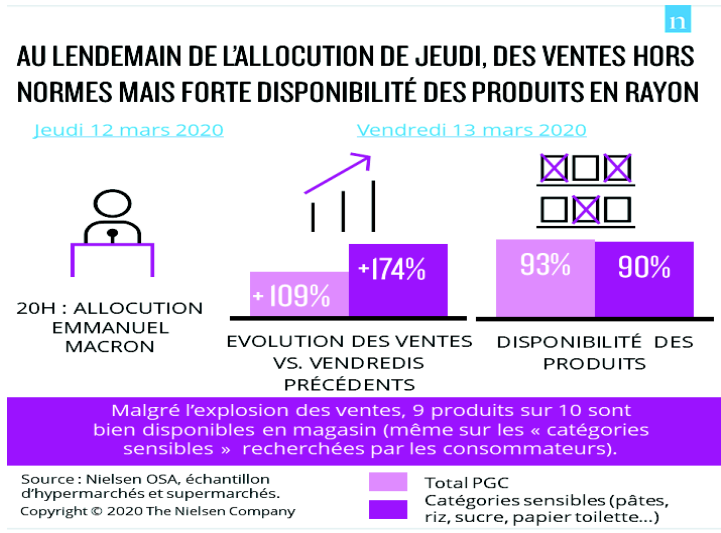
- Assouplissement des restrictions de circulation ;
- Alternatives aux aires de repos fermées ;



- Fourniture d'équipements de protection pour les chauffeurs et dans les plateformes logistiques (de manière notamment à éviter une contamination desdites plateformes pouvant entraîner un retrait du personnel).

Alors même que l'annonce des mesures de confinement a pu entraîner des mouvements de panique et poussé de nombreux consommateurs à faire des stocks massifs, la disponibilité en rayon est restée à plus de 90 % malgré une hausse de 174 % sur les produits sensibles (riz, farine, ...)

et une hausse globale de la demande de 109 % (Source Nielsen) durant les premiers jours du confinement.



Ainsi, sous-tendue par le plan « France Logistique 2025 » portant priorisation du secteur de la logistique en tant que secteur prioritaire, la logistique a largement démontré qu'en temps de crise pandémique, elle se révèle d'une utilité vitale, démontrant par là-même l'intérêt public réel attaché au soutien de ce secteur. En effet, bien que crise du Covid-19 ait pu désorganiser l'économie, elle a révélé avec force l'impérieuse nécessité de garantir la continuité de fonctionnement de secteurs essentiels, tels que les secteurs de la santé et de l'alimentaire.

La chaîne d'approvisionnement s'est ainsi révélée être en tout état de cause suffisamment robuste pour faire face à une consommation significativement plus importante qu'habituellement ; les mesures de confinement imposant notamment de subvenir aux repas habituellement pris à l'extérieur. La crise sanitaire a ainsi conduit les acteurs du secteur à adapter légèrement leurs activités en concentrant l'offre sur les produits les plus sensibles ; le panel de produits disponibles étant plus limité.



C'est un véritable challenge, ne serait-ce qu'à l'image de la chaîne du froid. En dehors du panel de produits proposés en magasins, des adaptations à la chaîne d'approvisionnement ont été mises en œuvre :

- Diversification géographique de la chaîne d'approvisionnement ;
- Diversification des sources d'approvisionnement en diversifiant les fournisseurs ;
- Gestion des stocks de manière à anticiper sur les éventuelles ruptures d'approvisionnement ;

Le mot d'ordre est l'agilité pour devoir s'adapter à tout moment afin que l'approvisionnement des magasins soit maintenu.



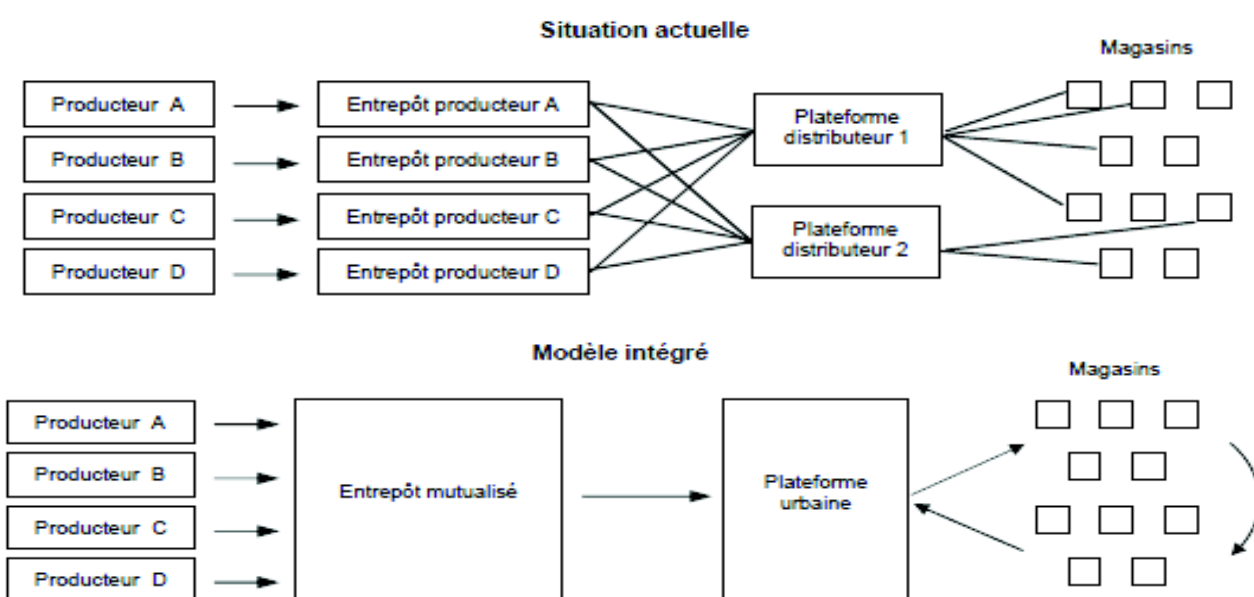
Passée la période de confinement, ce mode de gestion tourné vers l'agilité doit nécessairement perdurer pour deux raisons principales :

- 1) Le retour à une activité normale ne peut pas être immédiat, puisque les mesures de prévention demeurent pour une période indéfinie ;
- 2) À tout moment, un risque de seconde vague ou de nouvelle pandémie peut entraîner un nouveau confinement, si ce n'est national, par département ou région.

Ainsi, le retour à une activité « normale » s'avère long et fortement aléatoire en fonction des contraintes à supporter, ce parcours amenant à :

- Identifier les fournisseurs et leurs capacités à répondre aux demandes d'approvisionnement expresses ;
- Gérer les éventuelles ruptures d'approvisionnement pour mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement ;
- Gérer les éventuelles défaillances des fournisseurs.

Il est certain que les chaînes d'approvisionnement vont durablement connaître des perturbations, lesquelles vont générer des nouveaux réseaux d'approvisionnement, impliquant une accentuation, voire une mutation, des chaînes d'approvisionnement actuelles vers des chaînes d'approvisionnement plus agiles et intégrées, plus à même de répondre aux aléas et imprévus. Les deux schémas qui suivent explicitent cette nécessaire mutation en cours.



Cette indispensable et vitale agilité devrait également impliquer une forte évolution, voire une rupture, technologique du secteur de la logistique. En effet, la pandémie a démontré la nécessité d'une vision globale et immédiate des réseaux d'approvisionnement que seuls permettent les réseaux d'approvisionnement dits numériques.

Une certitude toutefois repose sur le fait que la logique sous-tendue par le plan « France Logistique 2025 » qui était de prioriser le secteur de la logistique en tant que secteur prioritaire a trouvé en temps de crise pandémique toute son utilité et a démontré que l'intérêt public attaché au soutien de ce secteur est réel.



A ce titre, il n'est pas étonnant d'avoir vu le Ministre de l'agriculture soutenir qu'il : « **faut nourrir 20 millions de personnes de plus en achats directs** » pour alors désigner le secteur de l'agroalimentaire et de la logistique alimentaire comme un secteur prioritaire.

En ce sens, Didier Guillaume, alors ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Elisabeth Borne, alors ministre de la Transition écologique et solidaire et Jean-Baptiste Djebbari, alors secrétaire d'État chargé des Transports, ont rappelé que : « (...) **toute la chaîne logistique du transport de marchandises doit rester mobilisée** ».

L'intérêt public s'attachant à cette qualification a ainsi permis de prendre des dispositions réglementaires pour faciliter et garantir la mobilisation et le fonctionnement de la chaîne logistique du transport de marchandises : transporteurs routiers, places portuaires, logisticiens, chargeurs, grande distribution, commerce de gros et l'industrie, notamment agroalimentaire.

Il est rappelé que, en période de crise sanitaire, outre le secteur de la santé, le secteur de l'alimentaire doit impérativement continuer de fonctionner efficacement, impliquant une mobilisation et une très grande efficacité et agilité des transports et de la logistique.

5.1.3. L'INTERET ECONOMIQUE ET SOCIAL MAJEUR DU PROJET LIDL SUR LE PARC DES BREGUIERES

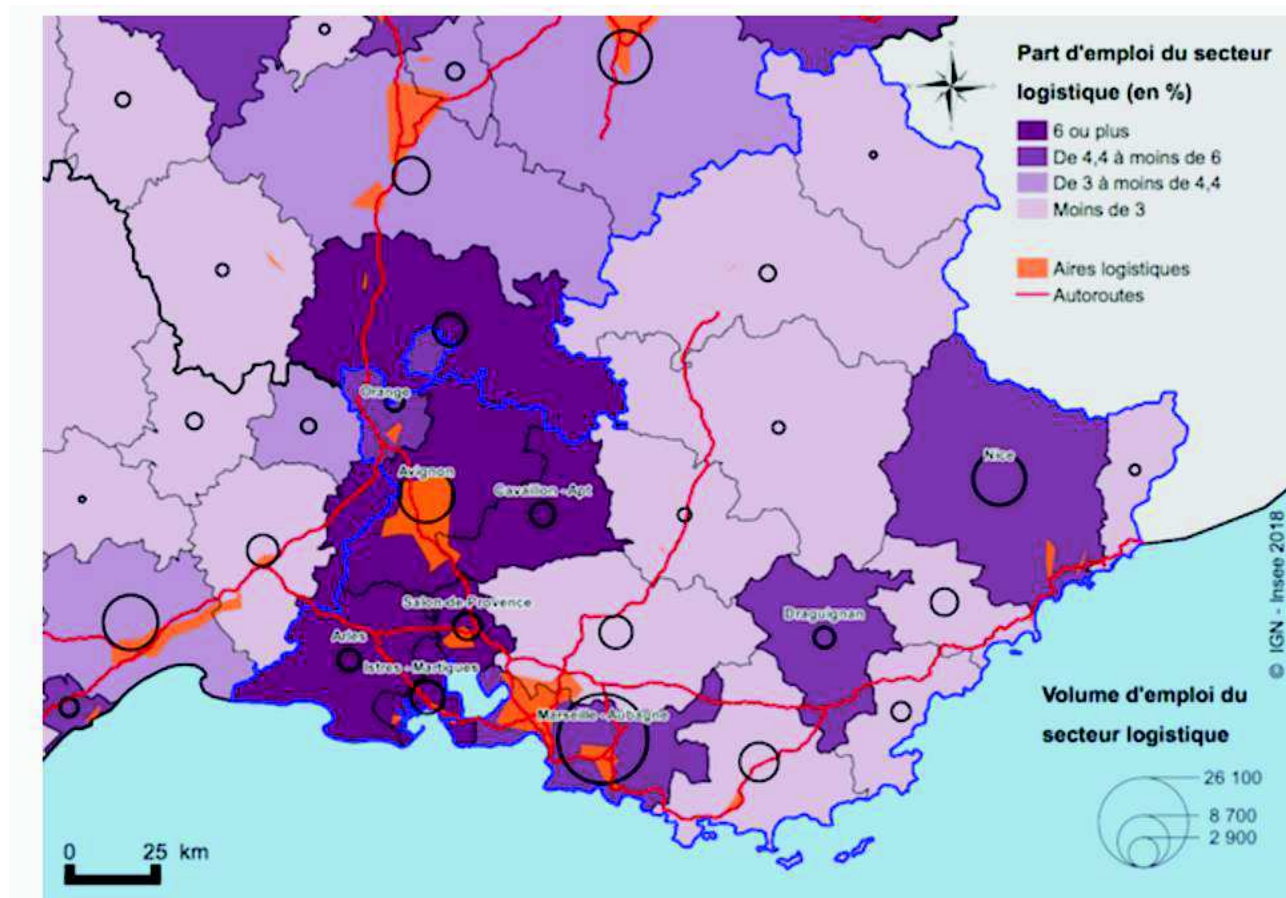
Le projet LIDL permettra de développer le dynamisme économique de la zone des Bréguières. Le projet à son ouverture accueillera ainsi **plus de 230 employés, avec une création prévisionnelle de 100 emplois de plus à horizon 2025**. Ces emplois sont de tout type et de tout niveau de qualification : préparateur de commandes, employés administratifs, cadres, ...

A cet égard, il est indiqué que le taux de chômage en région PACA se situe à 8,9% au 1^{er} trimestre 2020 (source INSEE), lorsqu'il se situe à 7,6% sur la moyenne nationale. De plus dans le département du Var, les bassins d'emplois sont généralement concentrés sur la côte grâce au tourisme.

La logistique constitue ainsi un secteur économique de 1^{er} plan dans la région PACA, avec plus de 5 000 entreprises et 70 000 emplois, et plus de 1 000 emplois créés par an depuis 20 ans. Plusieurs raisons justifient cette forte représentativité du secteur logistique en PACA :

- la région PACA est l'une des rares régions françaises à être totalement multimodale, en associant dans un rayon très proche, la route, le fer, le transport fluvial, le maritime et l'aérien,
- la région PACA se situe à un carrefour important des échanges européens, entre l'Italie et l'Espagne, et l'Europe du Nord via le corridor rhodanien,
- enfin la région constitue une porte privilégiée pour l'entrée des marchandises en Europe du sud par le port de Fos-Marseille.

Néanmoins l'analyse de la carte logistique de la région met en évidence un déséquilibre important : la majorité des pôles logistiques se situe à l'Ouest et au Nord-Ouest de la région qui concentrent ainsi 90% des équipements logistiques, à proximité du corridor rhodanien. La carte ci-après montre ce déséquilibre :



Carte 5 : Part d'emploi du secteur logistique en PACA – source Insee 2018

Le Parc des Bréguières dispose ainsi d'une très bonne situation géographique pour offrir une offre logistique permettant de desservir l'est et l'ouest de la région PACA. Au sud, l'autoroute A8 Marseille- Nice est à 200 mètres de la ZAC des Bréguières. Le Parc est également longé à l'ouest par la RD 555 et au sud par la Nationale RDN7, un des principaux axes de circulation du département varois. Le Parc permet ainsi de desservir rapidement les quatre grandes métropoles régionales (Marseille, Nice, Aix-en-Provence et Toulon).

Le Parc est également longé par la voie ferrée Aix – Marseille – Nice. Afin de proposer une possibilité de desserte ferroviaire aux exploitants de la zone, une voie ferrée interne longeant la voie Marseille-Nice a été créée ainsi qu'un tunnel sous la RD555 afin de relier la gare des Arcs-sur-Argens.

De plus, il est situé au cœur d'un territoire démographique dynamique. Regroupant plus de 100 000 habitants, l'agglomération dracénoise est située à mi-chemin des quatre grandes métropoles régionales (Marseille, Nice, Aix-en-Provence et Toulon) et à proximité de trois grands sites touristiques majeurs : le Verdon, le Golfe de Saint-Tropez et la Côte d'Azur.

Le Parc des Bréguières permet aussi de pallier le manque de zones logistiques dans les Alpes-Maritimes et de créer une base arrière pour la desserte de ce département, qui est un territoire très contraint par sa topographie, avec peu de fonciers disponibles.



5.2. L'INTERET ENVIRONNEMENTAL ET SOCIETAL MAJEUR DU PROJET LOGISTIQUE DE LIDL

L'entrepôt LIDL desservira 44 magasins LIDL de la région à son ouverture en denrées alimentaires et produits d'hygiène principalement, avec un prévisionnel de plus de 60 magasins à horizon 2025. Rapprocher les bases logistiques des magasins permet à la fois **de diminuer l'impact environnemental des transports et également d'avoir une chaîne d'approvisionnement plus rapide et efficace.**

Cette volonté se traduit par un maillage territorial de plus 1 500 magasins en France dans lesquels chaque client doit pouvoir trouver des produits régionaux.

5.2.1. LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE TRANSPORT ET DE LIVRAISON :

La réalisation de la plateforme logistique de la société LIDL devra permettre de mettre en place la nouvelle politique de transport et de livraison au travers de la mise en place d'une Charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises, dites Charte « Livraison ».

A travers cette Charte Livraison, l'objectif de LIDL est de rendre ses livraisons plus rapides et moins impactantes pour l'environnement.

La société LIDL incitera les transporteurs, ainsi que son personnel et notamment ses propres chauffeurs, à réduire leurs émissions de CO2 en agissant sur les quatre axes définis par la Charte Livraison, à savoir :

- L'organisation des flux de transport : mise en place d'outils de gestion de la flotte, optimisation des itinéraires et limitation des trajets à vide ;
- Le véhicule : modernisation de la flotte, bridage moteur pour réduire la vitesse maximale des véhicules, utilisation de lubrifiants synthétiques... ;
- Le carburant : amélioration de la gestion et du suivi des consommations de carburant, utilisation de carburants alternatifs au gazole... ;
- Le conducteur : limitation de l'usage du moteur à l'arrêt, du surrégime, formation des conducteurs à l'écoconduite.

La société LIDL privilégiera également les transporteurs locaux dans le choix de ses partenaires logistiques.

5.2.2. LE RECOURS A LA NORME PIEK

De manière plus générale, la société LIDL s'engage à réduire au maximum les éventuels désagréments qui pourraient être provoqués par l'approvisionnement de ses magasins, que ce soit à proximité des magasins ou sur le trajet pour y arriver. C'est la raison pour laquelle la société LIDL privilégiera pour l'approvisionnement de sa plateforme logistique des Bréguières, et de ses magasins depuis cette plateforme, des prestataires équipés de camions certifiés par la norme PIEK.

Cette norme, reconnue dans le domaine du transport, a pour finalité de limiter le bruit pendant les opérations de chargement et de déchargement et vise à effectuer des livraisons « silencieuses » principalement la nuit.

5.2.3. LE RECOURS A DES ENERGIES ALTERNATIVES

La société LIDL, souhaitant lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances sonores (notamment dans les zones urbaines souvent très denses), privilégiera des **camions roulant au gaz naturel.** Cette technologie permet également de réduire considérablement les impacts CO2, par rapport à des véhicules roulant au carburant. En Allemagne, les expérimentations de livraisons avec des camions roulant au gaz naturel liquéfié (GNL) entamée en 2018 par LIDL, ont en effet permis de **réduire les émissions de CO2** et de particules fines de 90 % par rapport aux camions traditionnels à moteur diesel.



A cette fin, la société LIDL a conclu un partenariat avec la société JACKY PERRENOT qui vise à progressivement remplacer les camions thermiques par des **motorisations alternatives (biogaz, B100, hydrogène, froid électrique et à l'azote), rejetant moins de CO2.**

Depuis la nouvelle plateforme logistique, les magasins LIDL de la région seront ainsi livrés progressivement par des véhicules plus vertueux.

5.2.4. L'INSCRIPTION DU PROJET DE LIDL DANS LA POLITIQUE NATIONALE RSE DU GROUPE

En cohérence avec la politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) de la société LIDL, la réalisation de la plateforme logistique sur le site des Bréguières s'inscrit dans une dynamique visant à une parfaite appréhension des problématiques environnementales et sociétales en ayant notamment pour objectif une diminution des atteintes à l'environnement pour toutes ses activités, et une promotion du « Made in France ».

Concernant d'une part, les enjeux environnementaux, la société LIDL au travers de la mise en œuvre de sa politique RSE vise ainsi à ne construire que des surfaces commerciales et des bases logistiques minimisant strictement les atteintes environnementales, sa politique immobilière se caractérisant de ce fait par une intégration des enjeux écologiques dans ses choix d'investissement.

Sachant que la société LIDL exploite aujourd'hui en France plus de 1 500 supermarchés (avec une politique d'ouverture et de modernisation de 90 supermarchés par an) et plus de 25 bases logistiques, il s'agit d'un choix fort au niveau financier qui caractérise nécessairement et directement sa politique immobilière.

Ce choix est d'autant plus fort, si on relève que la société LIDL :

- **est le 6ème créateur d'emplois en France ;**
- **emploie plus de 30 000 collaborateurs en France.**

Les mots du directeur exécutif de la société LIDL sont le reflet de cette inscription environnementale :

« Chez LIDL France, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est une position fondamentale que nous défendons et occupons au quotidien dans nos métiers et nos régions. C'est pourquoi, nous ancrons notre responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement dans notre culture d'entreprise ».

Il est notamment rejoint dans ce discours par le gérant Vente/Logistique qui soutient expressément que :

« Afin d'inscrire durablement nos supermarchés et nos plateformes logistiques au sein des territoires, nous menons d'importants investissements pour l'efficacité énergétique de nos bâtiments et la mise en place de solutions logistiques plus respectueuses de l'environnement ».

Aussi, il est normal de constater que la préservation de l'environnement constitue un des cinq piliers de la politique de développement durable de la société LIDL, ainsi qu'il est exprimé dans le rapport RSE de la société LIDL.

Au quotidien, cela implique des actions en matière de :

- **limitation du gaspillage alimentaire ;**
- **diminution des emballages classiques et promotion des emballages durable et du recyclage ;**
- **d'accentuation de l'efficacité énergétique ;**
- **d'établissement de bilans carbone.**

La société LIDL estime - en tant qu'acteur majeur de la grande distribution - avoir la responsabilité de considérer l'impact environnemental et sociétal de son activité.

« En effet, notre cœur de métier, à savoir la distribution de produits alimentaires, est fortement dépendant des ressources dont nous disposons. Il est donc de notre devoir de prendre en compte l'impact environnemental de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et de tendre vers la limitation des



externalités négatives à tous les maillons de cette chaîne. Ainsi, la dégradation des espaces naturels mondiaux et la quantité limitée des ressources disponibles sur la planète mettent en exergue notre devoir d'implication dans des démarches de protection des écosystèmes et de réduction du gaspillage alimentaire.

Les modalités de traitement actuelles des déchets sont également génératrices d'externalités et les coûts associés peuvent être d'autant plus fluctuants. C'est pour cela que nous devons continuellement optimiser l'usage des ressources que nous consommons, afin de créer en amont des emballages plus respectueux de l'environnement et en travaillant en aval à la réduction et à la valorisation de nos déchets.

Nous avons également conscience que notre responsabilité ne s'arrête pas aux produits que nous vendons, mais qu'elle s'étend également à leur stockage et à toute la logistique permettant de les acheminer jusqu'aux lieux de vente. L'amélioration continue de notre performance énergétique notamment au travers de processus internes respectueux du climat est donc un axe stratégique majeur pour nous ».

C'est pourquoi les objectifs suivants, portant sur les supermarchés, les plateformes logistiques et la logistique en elle-même, ont été fixés :

- **bilan Carbone** : diminution de 20% des émissions de CO2 d'ici à 2020 par rapport à 2014 ;
- **énergies renouvelables** : 20 % de l'énergie utilisée provenant de sources durables d'ici 2022;
- **éclairage LED** : 100% des supermarchés et des entrepôts équipés d'éclairage LED d'ici 2022;
- **transport** propre et respectueux (d'ici 2022) :
 - o 80% de camions silencieux/ PIEK/ Bio carburant dans les grandes villes ;
 - o 100% de conducteurs roulant pour Lidl formés à l'écoconduite ;
 - o 96% de taux de remplissage moyen des camions.

Si la logistique est effectivement la clé de voûte du bon fonctionnement du modèle LIDL, elle constitue également un fort poste d'émissions de GES. Nous avons donc développé des outils d'optimisation (Cockpit journalier) permettant à tout moment de réorganiser nos plans de transport et de nous adapter aux commandes de nos clients, tout en limitant les impacts.

Ainsi, la plateforme logistique qui sera construite sur la ZAC des Bréguières sera strictement conforme au profil type des plateformes de la société LIDL à savoir notamment :

- **une isolation thermique haute performance ;**
- **des panneaux photovoltaïques devant permettre une autoconsommation de l'électricité produite ;**
- **une récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts ;**
- **le choix d'espèces locales pour les espaces verts ;**
- **une gestion des déchets avec un taux de revalorisation supérieurs à 80 % ;**
- **une maîtrise des émissions sonores avec des traitements acoustiques adaptés ;**
- **un éclairage LED avec une gestion via la GTB visant à privilégier la lumière naturelle ;**
- **utilisation de la lumière naturelle : puits de lumière pour un meilleur confort de travail de nos collaborateurs ;**
- **une certification BREEAM et ISO 50001 en phases conception et exploitation.**



Concernant d'autre part, les enjeux sociétaux, à l'échelle nationale, la **société LIDL valorise l'agriculture locale en proposant 70 % de produits français à ses clients**, en s'appuyant sur un réseau de plus de 600 producteurs lui permettant de proposer à ses clients plus de 100 références notamment au travers de la marque « Saveurs des Régions ».

La société LIDL est en effet convaincue des bienfaits du « Made in France » et souhaite à ce titre œuvrer pour son essor et promouvoir les produits du terroir français.

Lidl France propose une gamme d'environ 1 600 produits d'usage courant, dont une grande partie issue du « Made in France » : yaourt, lait, fromage, œufs, viande fraîche et charcuterie, pain, eau minérale, vin, fruits, légumes et fleurs. Depuis 2006, le nombre de références d'origine française est en très forte augmentation et la part de produits d'origine française s'élève à 70% en 2016 (contre 60% en 2014).

Lidl France souhaite aller encore plus loin dans la promotion des produits français et se positionner comme un véritable ambassadeur du « Made in France ». Une gamme dédiée « *Saveurs de nos Régions* », 100% française, a ainsi été créée. Composée d'une centaine de produits, cette gamme est en constante évolution pour permettre de faire découvrir toujours plus de richesses culinaires du terroir français à nos clients. De plus, la plupart des produits « *Saveurs de nos Régions* » ont obtenu un label d'origine officiel (AOP, IGP), un véritable gage de qualité et de traçabilité.

Outre cette volonté de valoriser les produits français, **la société LIDL souhaite s'engager en tant que distributeur citoyen, pour le maintien et le développement de l'économie rurale et de l'emploi sur le territoire.**

5.3. LE PROJET LIDL INTEGRE AU SEIN DU POLE LOGISTIQUE DES BREGUIERES, D'INTERET PUBLIC MAJEUR

5.3.1. HISTORIQUE DE LA ZAC DES BREGUIERES

Pour mémoire, il est ici rappelé que le projet du Parc des Bréguières a été imaginé il y a une trentaine d'années car ce territoire était propice à l'activité logistique, grâce à sa situation exceptionnelle en termes :

- De desserte routière : il est en effet à proximité de l'autoroute A8, et bordé par la RN7 et la RD555,
- D'intermodalité : le projet est longé par la voie ferrée Aix Marseille Nice, et permet la réalisation d'un embranchement fer pour la desserte des bâtiments,
- De localisation : il permet de desservir l'ensemble de la région PACA, et comble notamment un déficit de pôles logistiques dans les Alpes Maritimes.

Le Parc des Bréguières s'est développé selon la chronologie suivante :

- 12 juillet 2005 : approbation du dossier de création de ZAC
- 29 juillet 2005 : Arrêté Préfectoral déclarant d'utilité publique l'acquisition des immeubles nécessaires à l'aménagement de la ZAC des Bréguières
- 5 août 2005 : Avis d'appel public à la concurrence
- 23 février 2006 : Désignation de LODRAC, filiale de BARJANE, en qualité d'aménageur de la ZAC des Bréguières par Conseil Communautaire, avec les objectifs suivants :
 - Concevoir et réaliser un espace d'activités de grande qualité permettant la création de plus de 1000 emplois,
 - Faire du Parc une vitrine en termes de développement durable (embranchement fer, certification ISO 14001, gestion des ressources, chantier vert, etc.) et d'intégration paysagère et architecturale.
- 6 septembre 2006 : ordonnance d'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Toulon
- 19 décembre 2007 : Approbation de la Modification n°3 du PLU ouvrant la zone à l'urbanisation relative à la ZAC des Bréguières par le Conseil Municipal des Arcs-sur-Argens
- 20 décembre 2007 : approbation du dossier de Réalisation de ZAC et de ses annexes
- 14 avril 2008 : arrêté préfectoral d'aménagement de la ZAC au titre de la Loi sur l'eau



- 13 juillet 2009 : Démarrage du chantier d'aménagement
- Mai 2010 : Démarrage de l'exploitation de la messagerie GLS sur le Lot G
- Juin 2010 : Démarrage de l'exploitation de la plateforme logistique LIDL sur le Lot B
- Fin 2010 : fin des travaux d'aménagement
- Janvier 2012 : Livraison du pôle de vie
- Mai 2012 : Livraison de la plateforme de tri pour La poste sur le Lot F
- Juillet 2012 : Livraison du bâtiment pour Iron Mountain sur le Lot A (phase 1)
- Mars 2014 : Livraison du bâtiment d'activité sur le Lot J
- Avril 2014 : Livraison du bâtiment accueillant CARREFOUR et ID LOGISTICS sur le Lot C
- Septembre 2015 : Livraison de la messagerie pour Dachser sur le Lot K
- Février 2017 : Livraison pour Thalès de la phase 2 du bâtiment sur le Lot A
- Janvier 2020 : Livraison du bâtiment pour La Poste sur le lot E

5.3.2. HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU PARC

Dans un territoire où le foncier dédié à l'activité logistique est rare, ce programme initial a été complété par les objectifs opérationnels principaux suivants :

- Densification du Parc, tout en conservant une forte superficie d'espaces verts participant de la qualité environnementale du site ;
- Conception d'îlots de caractéristiques adaptées aux différentes activités envisagées ;
- Création d'une desserte viaire économe et multimodale.

Ainsi la densification du parc est privilégiée tout en conservant une forte superficie d'espaces verts à travers la mutualisation d'équipement associés à la desserte des îlots. Cela a permis :

- de maintenir de larges espaces paysagers de transition aux franges de l'opération. Ces espaces verts sont en réalité également des ouvrages techniques : bassins de rétentions des eaux pluviales de la ZAC, mais également bassin d'extension des crues recueillant les eaux de ruissellement de la colline en amont du site ;
- de mutualiser les parkings VL et PL à l'échelle de la ZAC.

Cette organisation spatiale et la mutualisation de ces équipements ont conduit à :

- densifier au maximum les îlots constructibles en cœur de Parc ;
- et donc, in fine, de mettre à disposition des utilisateurs du Parc des outils de travail parfaitement adaptés, dans un cadre de travail agréable, avec une utilisation raisonnée et économe du foncier.

Le Parc favorise ainsi l'optimisation de l'exploitation logistique : la mutualisation des équipements, appréciée des entreprises, leur permet de concentrer leur cœur d'activités sur leurs parcelles, et d'externaliser la gestion des activités annexes (sécurité incendie, gardiennage, parking PL, rétention des eaux pluviales, ...).

Afin d'être aux meilleurs standards environnementaux, BARJANE a adopté la norme ISO14001. Le Parc est certifié depuis 2009 sur un périmètre complet : conception du projet, réalisation du chantier, accueil des entreprises, gestion durable. Chaque année, un audit réalisé par un organisme certificateur permet d'analyser l'amélioration continue de la démarche, et de renouveler cette certification.

De nombreuses mesures ont donc été prises pour conserver et valoriser le patrimoine et le paysage existant, parmi elles :

- insertion des bâtiments dans la topographie du terrain en définissant plusieurs niveaux de plateformes échelonnées en décroissance de l'Ouest vers l'Est (les bâtiments s'encastrent ainsi dans le terrain naturel) ;





- conservation de la continuité écologique des milieux entre les Collines de l'Eouvière et l'Argens
- récréation, sur les conseils d'un écologue, des ripisylves des vallons traversant le parc permettant d'assurer la continuité écologique des milieux ;
- génie écologique sur les zones humides recrées dans le Parc ;
- transplantation d'une glycine centenaire au sein du village des Arcs ;
- partenariat avec la LPO pour créer des zones sanctuarisées en Refuge LPO ;
- mesures de protection de la faune en phase chantier.

D'autres mesures ont été mises en place pour permettre de limiter la consommation de ressources, de réduire les pollutions et de permettre un redéveloppement de la biodiversité :

- plantation de 1 200 arbres et 11 000 arbustes sur les 20 hectares d'espaces verts du Parc ;
- plantation d'espèces végétales locales, indigènes et peu consommatrices d'eau, et arrosage du Parc en eau brute grâce au raccordement au Canal de Provence ;
- insertion de refuges pour la faune (nichoirs, hôtel à insecte, pile de bois, ...) et bornes de sensibilisation à la préservation de la biodiversité ;
- interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces verts ;
- travail important sur la gestion des eaux pluviales : le Parc collecte et gère les eaux pluviales provenant d'une colline située en amont. Ces eaux transitent à travers le Parc en passant par deux ruisseaux. Dans le cadre de l'aménagement du Parc, les tracés de ces deux ruisseaux ont été redéfinis, sans jamais interrompre l'écoulement des eaux.

Pour la gestion qualitative des eaux pluviales :

- les parcelles privatives sont équipées de séparateurs hydrocarbures manufacturés qui traitent les eaux pluviales avant raccordement au réseau collectif du Parc ;
- pour les eaux de ruissellement issues des voies et parking communs, un système de traitement alternatif des eaux pluviales a été mis en place (réseaux de noues, bassins de prétraitements plantés de plantes macrophytes et bassins écrêteurs permettant un rejet dans le milieu naturel).

En outre, différentes mesures additionnelles ont été mises en œuvre :

- équilibre déblais / remblais des projets, réalisé à l'échelle du Parc, avec mise en remblais sur les lots cessibles des déblais excédentaires issus des travaux d'aménagement ;
- mise en place d'une charte chantier vert contrôlée par BARJANE ;
- conception des bâtiments selon des démarche de Qualité Environnementale des Bâtiments (HQE ou BREEAM) ;
- adoption d'une Charte Lumière, destinée à limiter les nuisances lumineuses engendrées par l'activité ; production d'énergie photovoltaïque en toiture des bâtiments (Cf paragraphe 5.3.4 ci-dessous).

5.3.3. CERTIFICATIONS ET LABELS DU PARC

L'ensemble de ces actions ont été structurées par des certifications environnementales, et récompensées par des prix :

- BARJANE, adhérent du Global Compact des Nations Unies, est en outre certifié LUCIE depuis 2015, label de référence sur la RSE basé sur l'ISO 26000 ;
- le Parc est certifié ISO 14001 depuis 2009 sur un périmètre complet : conception du projet, réalisation du chantier, accueil des entreprises et gestion du parc ;



- les bâtiments sont certifiés selon des référentiels de qualité environnementale des bâtiments (HQE, BREEAM ou Breeam in Use) ;
- le Parc a été récompensé à plusieurs reprises : Prix de l'innovation 2011 au salon SITL, le Label EcoVar lancé par le CG83 en 2013, le Trophées RSE Parcs d'activités en 2014.

5.3.4. LE PARC DES BREGUIERES AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, 11 ans après le début du premier chantier :

- 9 bâtiments ont été développés dans lesquels 21 entreprises de tout type d'activités sont implantées (cf. plan du Parc aujourd'hui page 14)
- 900 emplois ont été créés
- Tous les bâtiments sont recouverts de centrales photovoltaïque en toiture, cela représente une puissance de 7,5 Mwc, produisant l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 3700 personnes. L'entrepôt LIDL sur le Lot D sera également recouvert d'une des plus grandes centrales solaires du Parc.

5.4. CONCLUSION SUR LA RAISON IMPERATIVE D'INTERET PUBLIC MAJEUR DU PROJET LIDL

Ainsi l'intérêt public majeur du projet repose sur plusieurs aspects.

La ZAC des Bréguières est un projet qui s'inscrit pleinement dans le cadre des politiques publiques, et qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

Il est le fruit d'une réflexion datant de plusieurs dizaines d'années, car la situation géographique était particulièrement adaptée à une zone logistique. Les premiers travaux d'aménagement du Parc ont débuté en 2009, et aujourd'hui 9 bâtiments sont en exploitation.

Cette ZAC est un atout du **dynamisme économique du territoire**. Aujourd'hui, elle accueille chaque jour **près de 1000 personnes qui y travaillent, et 21 entreprises y sont implantées**. Le projet LIDL du Lot D constitue le dernier grand projet du Parc.

Le secteur logistique alimentaire est primordial dans l'économie nationale, et la crise du Covid-19 a mis l'accent sur son importance pour la population.

Le projet LIDL en lui-même revêt d'un intérêt public majeur.

Tout d'abord il est **essentiel au développement économique** de l'enseigne et permettra d'employer un grand nombre de personnes : en **pérennisant 230 emplois existants, et en créant de nouveaux emplois**, sur la plateforme logistique et dans les magasins qui en dépendent. Le projet LIDL permettra également de renforcer une économie indirecte (150 chauffeurs routiers, maintenance de l'entrepôt, entreprise de construction, sous-traitants locaux).

De plus, cette base logistique LIDL permettra à la chaîne d'approvisionnement de gagner en agilité, rapidité et efficacité, en se rapprochant notamment des magasins du Var et des Alpes Maritimes et de répondre à une demande des consommateurs par l'agrandissement des magasins existants et l'ouverture d'une dizaine de nouveaux magasins, ce qui favorisera l'accessibilité à une offre de produits locaux, variés et qualitatifs.

CHAPITRE 2 : RESUME DES ENJEUX FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES DU SITE

1. ORIGINE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS

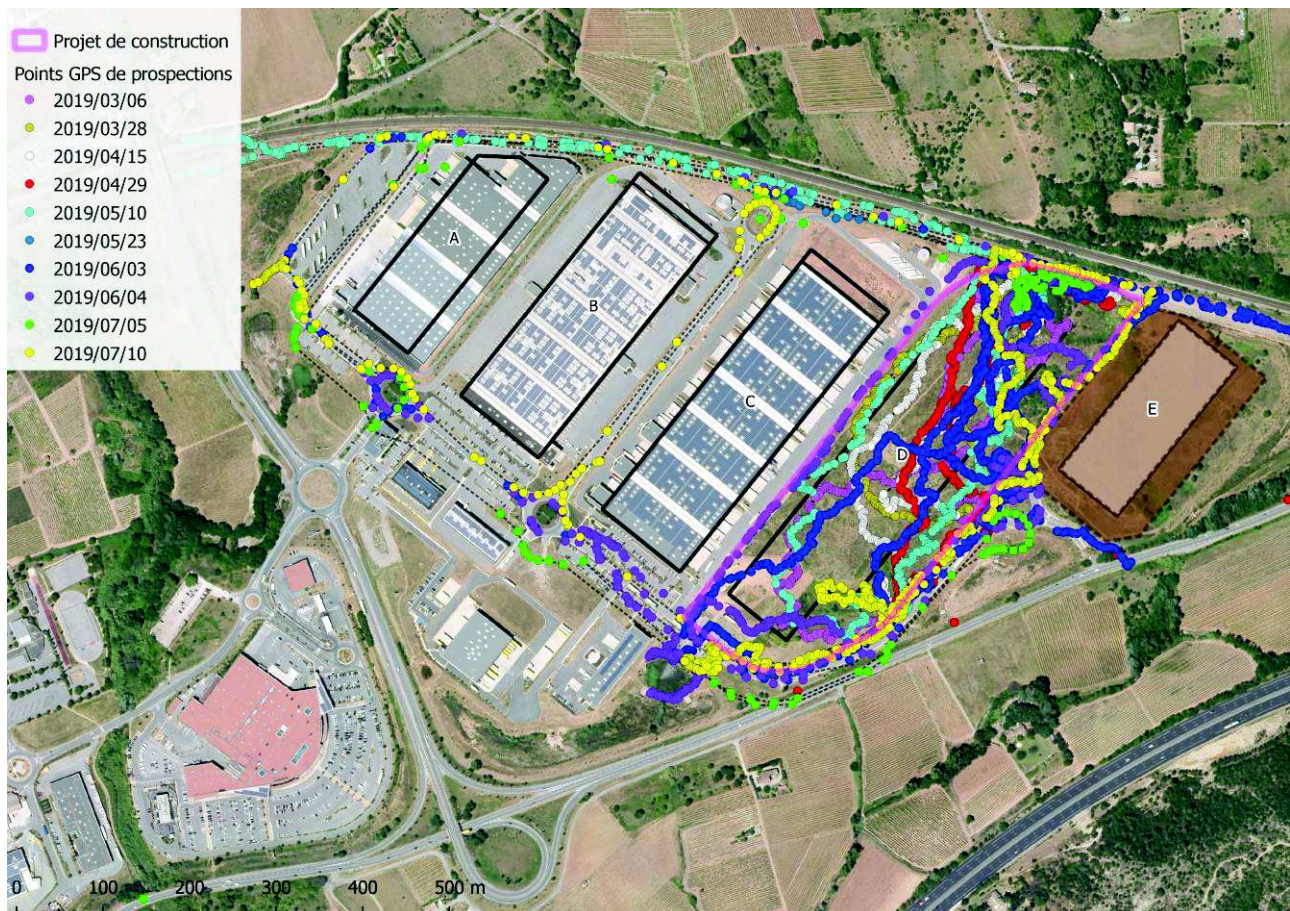
Le projet, inscrit au PLU des Arcs-sur-Argens en zone à caractère naturel destinée à une future urbanisation (AU), a nécessité une étude d'impact soumise à évaluation environnementale cadrée par l'article R.122 du Code de l'Environnement au titre des constructions soumises à permis de construire (Catégorie de projet n° 39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté, surface de plancher supérieure à 40 000 m² et dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure ou égale à 10 hectares).

2. AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS

L'étude des milieux naturels concernés par le projet a été réalisée par Frédéric Ethève, environnementaliste spécialisé en milieux naturels méditerranéens, bureau d'études ESPACE ENVIRONNEMENT (83200 Le Revest-les-Eaux). fred@f-etheve.fr

3. PERIODE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS

Le volet milieux naturels de la présente étude d'impact a été réalisée grâce à 9 passages effectués en hiver/printemps/été 2019 : Journées des 6 mars, 28 mars, 15 avril, 29 avril, 10 mai, 23 mai, 3 juin et 5 juillet ; soirée et nuit du 3 au 4 juin, soirée et nuit du 10 au 11 juillet (entomofaune, avifaune et chiroptères).



Carte 6 : Points GPS de prospection



4. LA VEGETATION ET LA FLORE

Du point de vue biogéographique, le site se trouve dans l'étage **mésoméditerranéen**, dans le district Nord-Oriental de la limite Sud du secteur oriental de la Basse-Provence calcaire, district caractérisé par une chênaie pubescente méditerranéenne dominante, originale par son opulence et sa dégradation fréquente en taillis élevés à *Prunus spinosa*, *Paliurus australis*, *Spartium junceum*... (cf. *Inflovar, le Var et sa flore*).

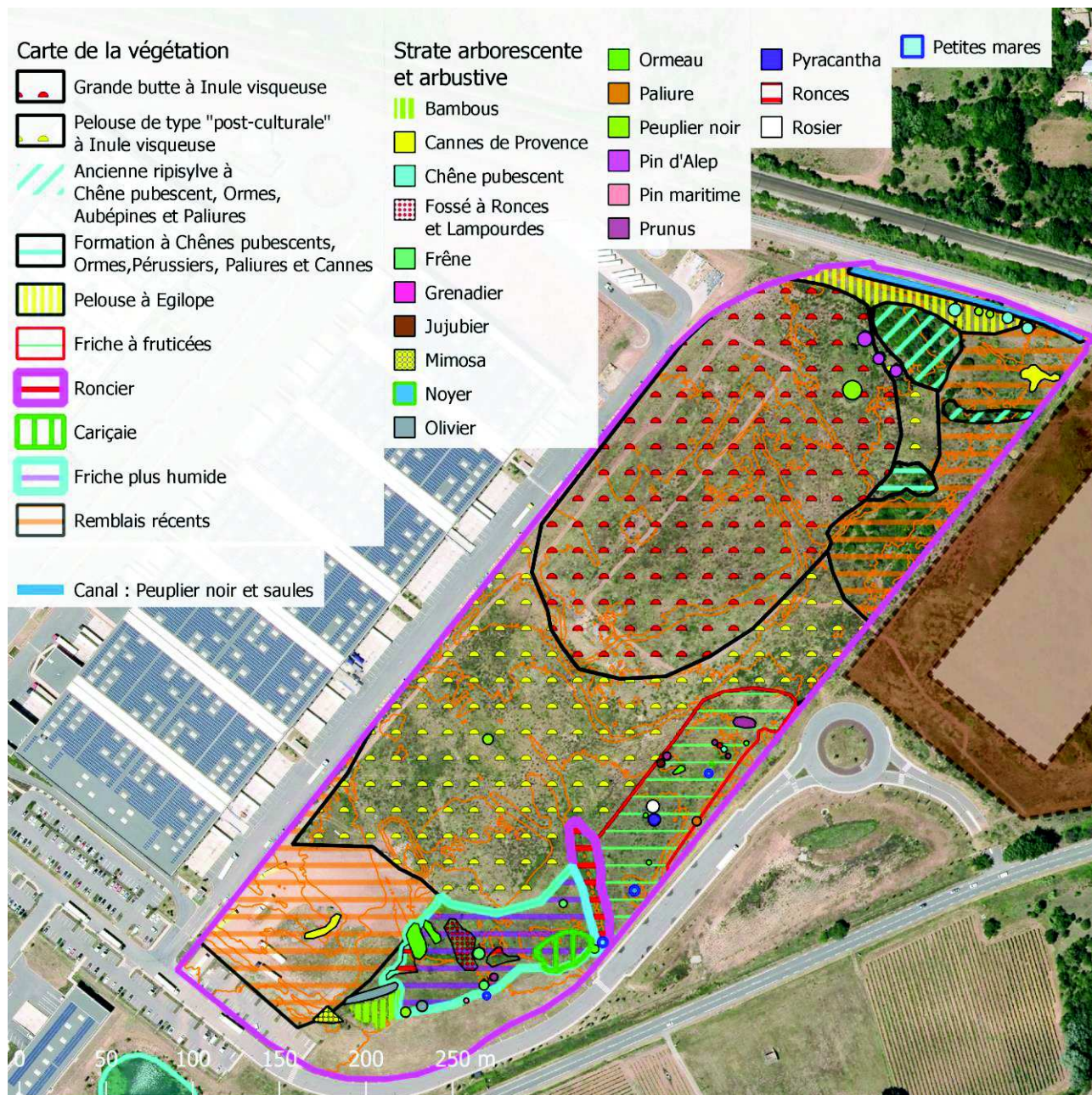
En 2006, le site était une immense friche post-culturelle parcourue par les ruisseaux des Bréguières dans l'angle nord-ouest, et le Lari et ses affluents à l'autre extrémité du site :



Si la création du pôle logistique des Bréguières a artificialisé les petites ripisylves de ces ruisseaux qui le traversaient, **la grande ripisylve du Lari** - à chênes pubescents, frênes, ormeaux et lauriers-sauce - a été **conservée** ;



et ses abords ont été favorisés par le bassin de rétention avec la création de grandes zones humides principalement colonisées par les peupliers noirs et blancs.



Carte 7 : La végétation

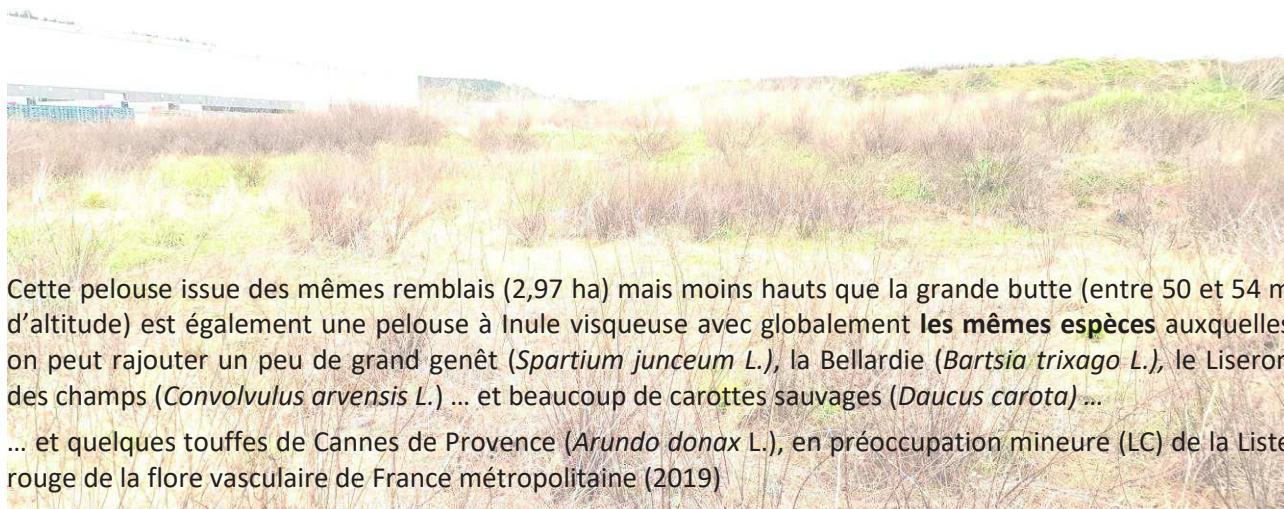


4.1. LA GRANDE BUTTE A INULE VISQUEUSE

Cette grande butte (3,07 ha) constituée de grands remblais issus des décapages des bassins de rétentions est **presqu'entièrement colonisée par l'Inule visqueuse** *Dittrichia viscosa* (L.), anciennement *Inula viscosa* (L.) avec de petits chênes pubescents (*Quercus pubescens*), petits pins d'Alep (*Pinus halepensis*), petits Peupliers blancs (*Populus alba* L.).



4.2. LA PELOUSE DE TYPE « POST-CULTURALE » A INULE VISQUEUSE



Cette pelouse issue des mêmes remblais (2,97 ha) mais moins hauts que la grande butte (entre 50 et 54 m d'altitude) est également une pelouse à Inule visqueuse avec globalement **les mêmes espèces** auxquelles on peut rajouter un peu de grand genêt (*Spartium junceum L.*), la Bellardie (*Bartsia trixago L.*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis L.*) ... et beaucoup de carottes sauvages (*Daucus carota*) ...
... et quelques touffes de Cannes de Provence (*Arundo donax L.*), en préoccupation mineure (LC) de la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)

4.3. LA CHENAIE-RIPISYLVE RELICTUELLE DU NORD



Il s'agit d'un tout petit reste (1 650 m²) de l'ancienne ripisylve du Lari, dévoyé pour les constructions du pôle logistique. Cette ancienne ripisylve est constituée de grands et beaux **Chênes pubescents** (*Quercus pubescens*), d'**Ormeaux** (*Ulmus minor*), **Aubépines** (*Crataegus monogyna*) et **Paliures** (*Paliurus spinachristi*), mais aussi d'une envahissante modérée en Provence : le buisson ardent (*Pyracantha coccinea*).

On trouve principalement dans le beau sous-bois, outre les petits feuillus ornithochores¹, diverses herbes banales telles que le Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides L.*), l'Égilope ovale (*Aegilops geniculata*), le Trèfle à folioles étroites (*Trifolium angustifolium*) et la Chlorette (*Chlora perfoliata*) (indicatrice d'argiles longtemps humides au printemps).

¹ Ornithochorie : dissémination des graines par les oiseaux.



4.4. LA FORMATION RELICTUELLE A CHENES PUBESCENTS, ORMEAUX, PERUSSIERS, PALIURES ET CANNES



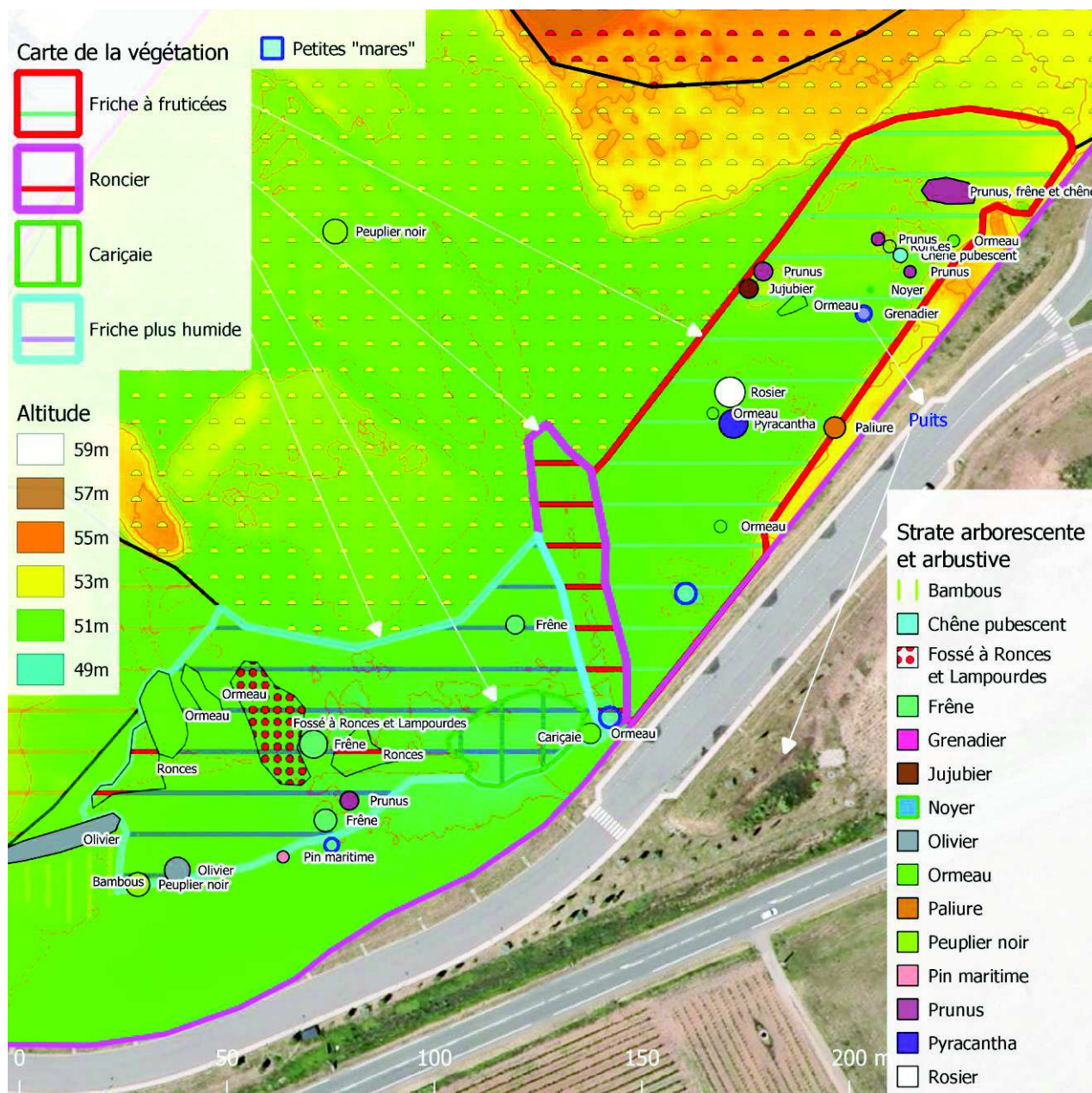
Un peu plus au Sud, la belle formation à **Chênes pubescents**, Ormeaux, Pérussiers, Paliures et Cannes a été tout récemment artificialisée par des travaux de remblaiement : il en reste, entre les cannes de Provence, deux beaux chênes pubescents qui pourraient être conservés en mesure paysagère.

4.5. LA LONGUE PELOUSE DU NORD A EGILOPE

Cette grande pelouse de 1 580 m² à Egilope ovale (*Aegilops cf. geniculata* ou *ovata*) borde le projet au Nord, juste sous le canal à peupliers et saules ; quelques faciès comportent des carottes sauvages (*Daucus carota*), le Rosier des chiens (*Rosa canina*) et le Grand Genêt (*Spartium junceum*).

Trois beaux chênes pubescents et deux peupliers noirs arborent cette belle pelouse et seront conservés par le projet de construction :





Carte 8 : La végétation des friches « subhumides » du Sud

Comme le montre la carte ci-dessus, les 3 formations végétales décrites ci-après sont des **friches liées à l'accumulation d'eau suivant la microtopologie du terrain** :

- La friche à fruticées correspond à un thalweg entre les remblais et le talus de la route, entre 52,5 et 50,5 m d'altitude ;
- La friche plus humide correspond à l'exutoire de tout le terrain entre les remblais et le talus de la route, entre 50,5 et 49,5 m d'altitude ; la partie la plus basse (49,5 m) correspond parfaitement à la cariçaie ;
- Entre les deux, l'exutoire forme un canal-drain envahi par les ronces et se terminant par une petite mare.

Ces trois formations sont **très appréciées par l'avifaune en particulier (nidifications...)**, mais sont **très érodées** par les chantiers alentours et la surfréquentation des camionneurs (toilettes et poubelles sauvages).

4.6. LA FRICHE A FRUITICES DU SUD



Cette friche de 6 000 m² est garnie de pieds isolés ou regroupés en petits boqueteaux d'arbrisseaux et arbustes tels que :

- De petits Chênes pubescents (*Quercus pubescens*) ;
- De petits Ormeaux (*Ulmus minor*) ;
- De petits Frênes (*Fraxinus sp.*) ;
- Des Paliures (*Paliurus spina-christi*) ;
- Du Rosier des chiens (*Rosa canina*) ;
- Mais aussi quelques rescapées des anciens jardins, tels :
- Des Prunelliers domestiques (*Prunus domestica ssp.*) ;
- Des Jujubiers (*Ziziphus jujuba*) ;
- Des Grenadiers (*Punica granatum*) ;
- Des *Pyracanthas*...

Prunellier et Jujubier en premier plan

Quelques-uns de ces arbustes produisent des fruits - petits mais charnus - mûrs en hiver ; ces fruits (sauf ceux des rosiers) sont mangés par des oiseaux, surtout les fauvettes, qui

rejetent avec leurs déjections, les graines contenues dans ces fruits, et contribuent ainsi à leur dissémination. Se met donc en place dans les friches de la moitié Nord (plus sèche) un stade de petits feuillus ornithochores.

Les zones où ces arbustes sont abondants ont été représentées sur la carte précédente par une surcharge.



Pyracantha en fleurs le 10 mai



et Rosier le 3 juin 2019

4.7. LA RONÇAIE DU CANAL-DRAIN



Cette ronce (*Rubus fruticosus*) gaine entièrement le canal-drain et sert notamment d'habitat à toute une population de Ragondins ! (Cf. Faune, mammifères page 50).

4.8. LA FRICHE PLUS HUMIDE DU SUD

Cette friche plus humide correspond à l'exutoire de tout le terrain entre les remblais et le talus de la route, entre 50,5 et 49,5 m d'altitude ; la partie la plus basse (49,5 m) correspond parfaitement à la cariçaie (*Carex cuprina*), cf. photographie ci-dessous, recouverte en juillet par l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*).



Mis à part cette cariçaie, cette friche comporte :

- un fossé-drain à Ronces et Lampourdes (*Xanthium strumarium*) LC ; cf. photographie ci-après
- de nombreux Ormeaux (*Ulmus minor*) parfois en petits boisements ;
- de beaux frênes (*Fraxinus excelsior*) ;
- beaucoup de Ronces...



A gauche, le fossé-drain à Ronces et Lampourdes



A droite, le canal-drain du Nord

4.9. AUTRES FORMATIONS DIVERSES

Le canal-drain du Nord, récemment réalisé lors du dévoiement du Lari, est en train d'être colonisé par de nombreux Peupliers noirs (*Populus nigra*) et Saules (*Salix sp.*), mais les travaux obligatoires d'entretien au titre de la Loi sur l'eau ne leur assurent aucun avenir.

Au Sud du projet, et donc à l'Ouest de la friche plus humide, subsiste un petit linéaire d'une trentaine de mètres essentiellement composé d'Oliviers, et de quelques Cyprès... qui commence à être envahi par le bambou !



Les strates herbacées des différentes friches sèches comportent couramment de ci de là des espèces extrêmement communes : *Daucus carota*, *Crepis foetida*, *Scorpiurus subvillosus*, *Scabiosa maritima*, *Brachypodium phoenicoides*, *Inula viscosa*, *Picris umbellata*, *Convolvulus arvensis*, *Cynodon dactylon*, *Allium roseum*, *Foeniculum dulce*, *Ornithogalum umbellatum*, *Sonchus asper*, *Vicia sativa*, *Vicia hybrida*, *Campanula rapunculus*, *Dipsacus fullonum*, *Blackstonia imperfoliata*, *Potentilla sp.*, *Medicago lupulina* ...



4.10. CONCLUSION GENERALE POUR LA VEGETATION ET LA FLORE

Dans toute cette végétation artificielle des remblais et terres remaniées du site, **aucune espèce végétale patrimoniale n'a été rencontrée** malgré les 9 prospections effectuées en hiver/printemps/été 2019 : Journées des 6 mars, 28 mars, 15 avril, 29 avril, 10 mai, 23 mai, 3 juin et 5 juillet.

Seules deux espèces ont un statut d'appartenance à la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019), **en préoccupation mineure** (LC : espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible) : La Canne de Provence ! (*Arundo donax*) et la Bellardie (*Bartsia trixago*).

Aucune orchidée du genre *Orchis* ou *Ophrys*, y compris dans les petites pelouses relictuelles des chênaies pubescentes.

Du point de vue biogéographique, le site se trouve dans l'étage **mésoméditerranéen**, dans le district Nord-Oriental de la limite Sud du secteur oriental de la Basse-Provence calcaire, district caractérisé par une chênaie pubescente méditerranéenne dominante.

Le sol y est carbonaté, et surtout très argileux.

L'altitude du site varie respectivement de 49 m au Sud et culmine à 59 m vers le Nord.

Les 7,7 ha du site hors remblais récents sont occupés par 6 ha de remblais colonisés par l'Inule visqueuse **(78%), sans aucune valeur patrimoniale.**

Les quelques petites formations relictuelles à Chêne pubescent sont devenues trop petites (0,25 ha) pour garder une grande valeur patrimoniale, mais quelques chênes pubescents pourront être protégés des chantiers et conservés pour la faune et l'avifaune en particulier (et le paysage !) ; cf. page 73.

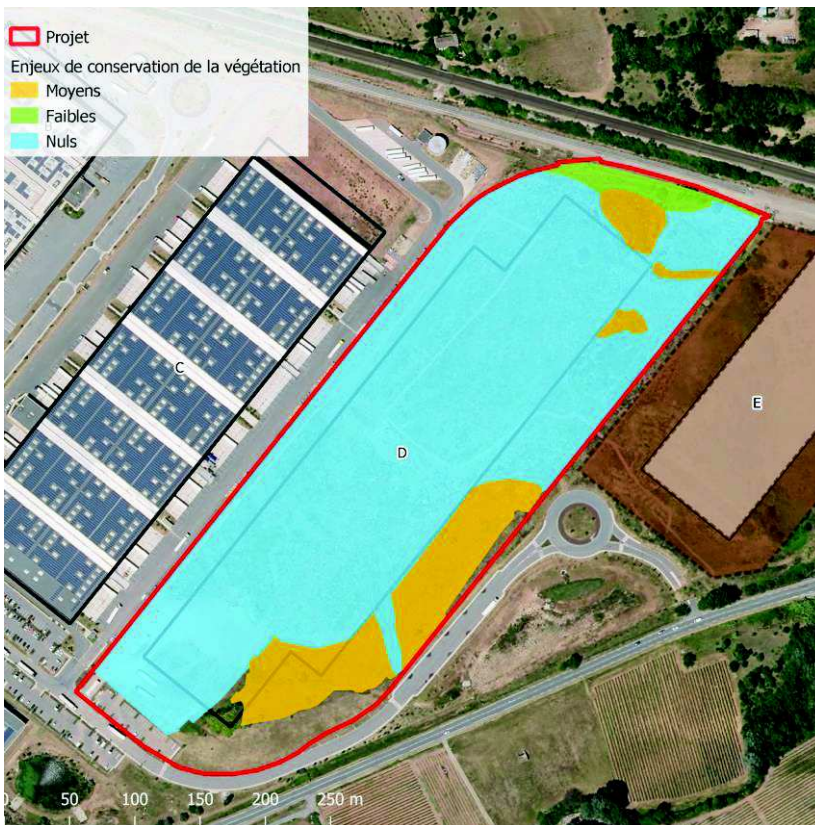
Les friches post-culturelles remaniées du Sud sont très érodées par les chantiers alentours et la surfréquentation des camionneurs qui dorment le long de la route (toilettes et poubelles sauvages) ; elles ne gardent un intérêt patrimonial que pour la faune et l'avifaune en particulier (fruticées et nidifications).

Les enjeux de conservation de la végétation et de la flore sont donc nuls pour 79% de la végétation, faibles pour 3% et moyens pour 18%. Cependant en termes d'habitats pour l'avifaune, 96% est en enjeux forts.

Formations végétales	Superficie m ²	%	Enjeux de conservation Végétation et flore	Enjeux de conservation Habitats Faune
Remblais à Inule visqueuse	60 576	78	NULS	FORTS (avifaune)
Formations à Chênes pubescents...	2 497	3	MOYENS	FORTS (avifaune)
Pelouse à Egilope	1 580	2	FAIBLES	FAIBLES
Friche à fruticées	5 949	8	MOYENS	FORTS (avifaune)
Roncier	841	1	NULS	MOYENS
Friche plus humide	5 306	7	MOYENS	FORTS (avifaune)
Canal : peuplier noir et saules	527	1	FAIBLES	FAIBLES
Total	77 276	100		

Tableau 1 : Superficies et enjeux de conservation des formations végétales

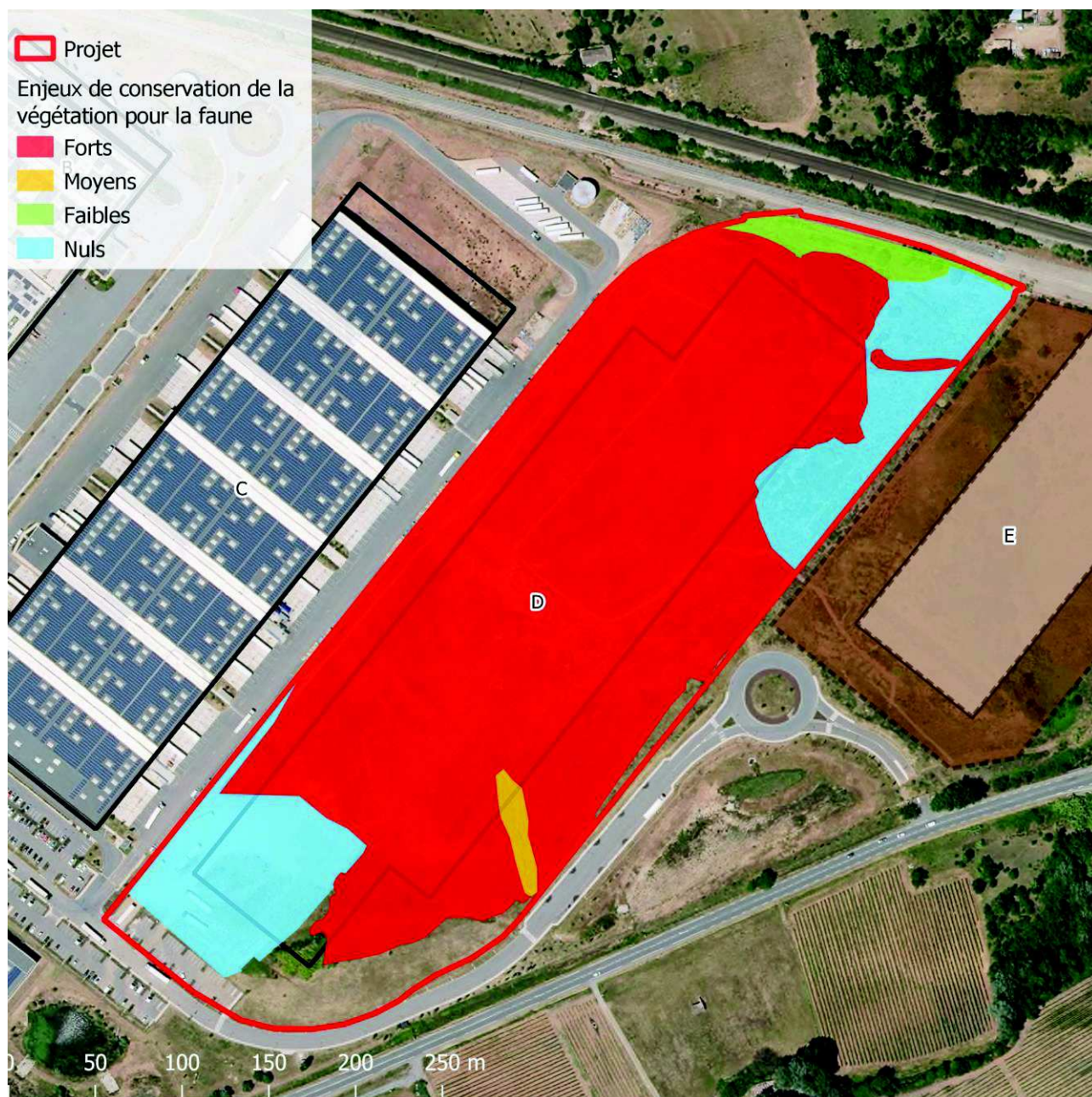
Dans ce contexte presque entièrement artificialisé, **il n'est pas surprenant qu'aucune espèce végétale patrimoniale n'y ait été rencontrée**, mis à part deux espèces **en préoccupation mineure** de la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019) : La Canne de Provence (*Arundo donax* L., 1753) et la Bellardie (*Bartsia trixago* L.).



Carte 9 : Enjeux de conservation de la végétation



Carte 10 : Enjeux de conservation de la flore



Carte 11 : Enjeux de conservation de la végétation pour l'avifaune



5. LA FAUNE

5.1. METHODOLOGIE

Sept prospections diurnes et deux nocturnes, durant les mois de mars, avril, mai, juin et juillet, ont été consacrées à l'étude de certains cortèges faunistiques qui ont été échantillonnés en plusieurs zones à l'occasion de transects effectués dans chaque habitat caractérisé.

La consultation des bases de données naturalistes régionales a permis de déterminer les habitats et les groupes faunistiques présentant des enjeux écologiques locaux.

Au regard de ces investigations préliminaires et des connaissances naturalistes locales, trois ordres d'invertébrés et quatre de vertébrés ont été choisis parmi les groupes taxinomiques présents et connus pour leurs fortes valeurs bio-indicatrices.

Il a été choisi d'inventorier parmi les invertébrés les ordres des **Orthoptères, des Odonates et des Lépidoptères Rhopalocères** (papillons de jour), car ces groupes constituent de très bons indicateurs écologiques dont certains éléments rares et/ou vulnérables sont strictement inféodés à des types d'habitats très particuliers (taxons sténoèces).

Les Orthoptères ont été identifiés après capture grâce au Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale (Bellmann & Luquet, 1995), à La Faune de France, N° 56, Orthoptéroïdes (Chopard, 1951) ou grâce à l'analyse de leurs stridulations déterminées par comparaison avec le CD audio Guide sonore des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale (Bonnet, 1995).

Les Odonates ont été déterminés (d'après photographies prises sur site) grâce au Guide des libellules de France et d'Europe (Dijkstra & Lewington, 2007) et à l'ouvrage Les libellules de France, Belgique et Luxembourg (Grandet & Boudot, 2006).

L'identification des Lépidoptères Rhopalocères, également d'après photographies, a été pratiquée d'après le Guide des Papillons d'Europe et d'Afrique du Nord (Tolman & Lewington, 1999) et Les Papillons d'Europe, Rhopalocères et Hétérocères diurnes (Chinery & Cuisin, 1994).

Les **Amphibiens** ont été travaillés dans les zones humides par recherche à vue d'adulte ou de têtards et par l'analyse des chants nuptiaux des individus en reproduction. La détermination des espèces et de leurs chants s'est appuyée sur le Guide des Amphibiens d'Europe et son CD audio (Nöllert & Nöllert, 2003) et sur les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg et son CD audio (Duguet & Melki, 2003).

Les **Reptiles** ont été recherchés à vue ou aux jumelles lors de transects diurnes dans les divers habitats de la zone d'étude ainsi qu'en soirée à l'aide d'un projecteur pour les éléments nocturnes (certaines couleuvres, geckos...). L'identification des taxons contactés s'est appuyée sur les clefs de détermination du Guide herpéto (Arnold & Ovenden, 2004) et du Guide des Reptiles de France (Fretey, 1989).

Les **Oiseaux** ont été prospectés à pas lents avec de nombreuses pauses d'écoute et d'observation avec un zoom 600mm. Les espèces patrimoniales, recensées sur le site entre 2006 et 2009 - telles l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, Le Martinet noir, l'Alouette des champs, l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle rousseline et le Bruant proyer -, ont été particulièrement recherchées.

Les **Chiroptères** ont été identifiés à l'aide d'un capteur/enregistreur d'ultrasons de dernière génération (Wildlife Acoustics Echo Meter Touch Pro) à l'occasion de transects aléatoires effectués sur l'ensemble de la zone en début de soirée et première partie et dernière partie de la nuit :

- Session 1 : du 3 juin 2019 de 20H42 à 0H30 au 4 juin 2019 de 5H04 à 6H30 ;
- Session 2 : du 10 juillet 2019 de 21H05 à 0H40.

Les séquences de cris sonar enregistrées ont ensuite été analysées et les espèces déterminées grâce à l'emploi de programmes informatiques spécialisés pour l'étude bioacoustique des émissions sonores des Chiroptères (SonoBat 3.1, 2013 ; IDBat...).

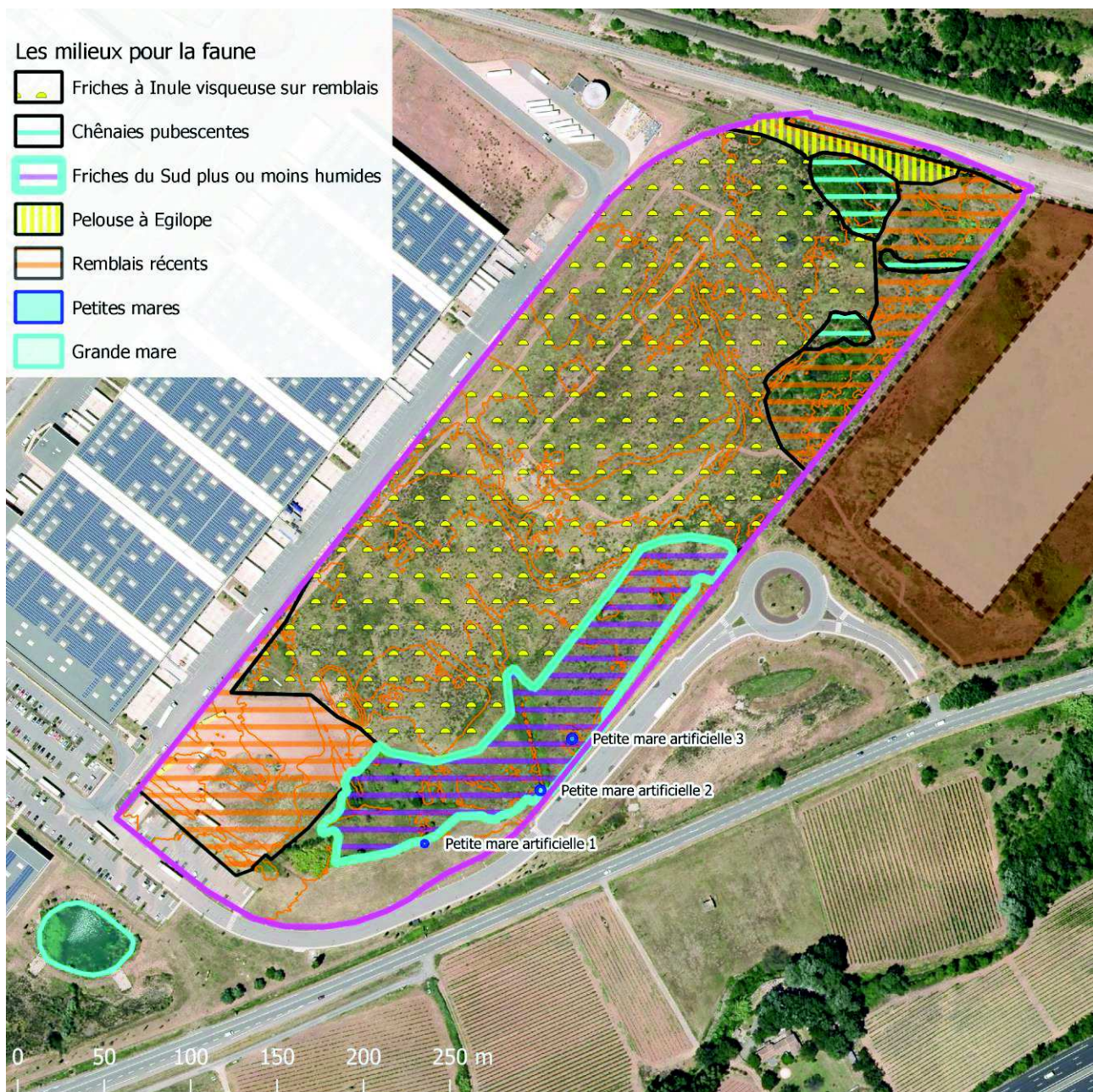


Les statuts de protection, rareté ou vulnérabilité des espèces travaillées ont été tirés des publications du Muséum National d'Histoire Naturelle : Statut de la Faune de France métropolitaine, statuts de protection, degrés de menaces, statuts biologiques (1997) et Le Livre Rouge, Inventaire de la faune menacée en France (1994).

5.2. LES MILIEUX

Globalement et de manière synthétique, l'ensemble de la zone étudiée peut être résumée à quatre grands types d'habitats bien caractérisés :

- Les friches sèches à Inule visqueuse sur remblais
- Les vestiges de chênaie pubescente : ripisylve
- Les friches du Sud plus ou moins humides, comportant :
- Trois petites pièces d'eau très éphémères



Carte 12 : Les milieux pour la faune



5.3. ENTOMOLOGIE

5.3.1. LES ODONATES

Deux espèces de libellules ont été observées sur le site.

Le tableau suivant liste en précisant les statuts de menace ou de protection européenne (Directive Habitats-faune-flore).

Le site est **pauvre en Odonates**. Cela tient au fait que les 3 « petites mares » sont artificielles, très temporaires et colonisées par le Ragondin.

Parmi les espèces identifiées, aucun élément présentant des enjeux de conservation ou des statuts de protection n'a été découvert ; le Sympétrum méridional est en **préoccupation mineure** (LC) sur la liste rouge des odonates de France métropolitaine (2016)

Espèces	Dir. Habitats	Liste rouge
Orthétrum bleissant (<i>Orthetrum coerulescens</i>)	-	-
Sympétrum méridional (<i>Sympetrum meridionale</i>)	-	- LC

Tableau 2 : les Odonates

5.3.2. LES ORTHOPTERES

Parmi les espèces identifiées, aucun élément présentant des enjeux de conservation ou des statuts de protection n'a été découvert ; 7 espèces sont en **préoccupation mineure** (LC) sur la Liste rouge des orthoptères de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2018).

Espèces	Dir. Habitats	Liste rouge
Barbitiste méridional (<i>Barbitistes fischeri</i>)	-	-
Decticelle des pelouses (<i>Pholidoptera femorata</i>)	-	- LC PACA
Dectique à front blanc (<i>Decticus albifrons</i>)	-	- LC PACA
Grande Sauterelle verte (<i>Tettigonia viridissima</i>)	-	- LC PACA
Grillon provençal (bimaculé) (<i>Gryllus bimaculatus</i>)	-	- LC PACA
Grillon bordelais (<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>)	-	- LC PACA
Grillon d'Italie (<i>Oecanthus pellucens</i>)	-	- LC PACA
Phanéoptère liliacé (<i>Tylopsis lilifolia</i>)	-	- LC PACA

Tableau 3 : les Orthoptères

A l'instar des Odonates, **le cortège des Orthoptères est très pauvre** sur ces remblais et terres remaniées.

5.3.3. LES LEPIDOPTERES RHOPALOCERES

L'inventaire des Lépidoptères n'a concerné que le groupe des Rhopalocères car les papillons de nuit (Hétérocères) demandent l'emploi d'un matériel lourd de piégeage lumineux astreint à autorisation. Le tableau suivant synthétise les espèces identifiées ainsi que leurs niveaux de menace et de protection.

Parmi les espèces identifiées, **aucun élément présentant des enjeux de conservation ou des statuts de protection** n'a été découvert ; 4 espèces sont en **préoccupation mineure** (LC) sur la liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012) et/ou la liste rouge régionale des papillons de jour de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2014).



Espèces	Dir. Habitats	Liste rouge
Hespérie de la Houque (<i>Thymelicus sylvestris</i>)		
Hespérie des potentilles (<i>Pyrgus armoricanus</i>)	-	- LC
Myrtil (<i>Maniola jurtina jurtina</i>)	-	-
Mélitée du plantain (<i>Melitaea cinxia</i>)	-	- LC
Azuré commun (<i>Polyommatus icarus</i>)	-	- LC
Machaon (<i>Papilio machaon</i>)	-	- LC

Tableau 4 : les Lépidoptères Rhopalocères

5.4. HERPETOLOGIE

5.4.1. LES AMPHIBIENS

La Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibunda*) :



Seul Amphibien strictement aquatique de la zone, une Grenouille rieuse erratique - probablement émigrée de la grande mare par une buse - a été aperçue le 10 mai 2019 dans la petite mare artificielle n°1 (cf. photo ci-contre). Ce taxon confirme son statut d'espèce invasive introduite dans de nombreuses régions françaises et ayant colonisé l'ensemble du Var durant ces trente dernières années. La Grenouille rieuse ne présente aucun statut de menace ou de valeur patrimoniale.

Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 3

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015) : préoccupation mineure (LC).

Directive Habitats : Annexe V

Grenouille rieuse observée in situ le 10/05/2019

L'extrême envahissement des petites mares du site par le Ragondin, leurs pentes parfois trop abruptes pour le Calamite, l'absence de végétation aquatique, mais aussi la surfréquentation des camionneurs (toilettes et poubelles sauvages) expliquent certainement cette pauvreté en Amphibiens.

5.4.2. LES REPTILES

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

Il a été vu le 10 mai 2019 sur plusieurs blocs rocheux à l'Ouest de la zone. Élément anthropophile, le Lézard des murailles est le Saurien le plus répandu de France où il occupe aussi bien les milieux naturels que les zones habitées. Très commun en Provence et dans le Var, bien que classé en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, il ne présente aucun degré de vulnérabilité et n'affiche aucune valeur patrimoniale.



5.4.3. LA TORTUE D'HERMANN

Comme le montre la carte 3 page [13](#), le site du projet se trouve en zone de sensibilité moyenne à faible (avant le défrichement et la construction du pôle logistique : la sensibilité devrait être aujourd'hui très faible sur des terres remaniées entre des bâtiments industriels !).

Un diagnostic succinct a donc été réalisé sur l'ensemble du site avec 4 passages entre le 15 avril et le 15 juin 2019.

Historique de la Tortue d'Hermann sur le site

La zone des Bréguières était une friche agricole relativement récente des années 2005/2006 parcourue par les ruisseaux des *Bréguières* et du *Lari*.

Le 27 mai 2009, les botanistes d'Espace Environnement découvrent un seul spécimen : une femelle mature de 15 cm au Nord-ouest du site, entre la D555 et le ruisseau des Bréguières.

Lors du début des travaux d'aménagement au nord-ouest du site en juillet 2009, des ouvriers du chantier constatent avoir tué une tortue sous les lames d'une débroussailleuse et en avoir blessé une autre. Cette dernière sera transportée au centre de soins du Village des Tortues de Gonfaron par l'adhérente d'une association locale. Toujours fin juillet, trois tortues adultes seront découvertes dans le même secteur par des ouvriers qui les déplaceront dans une friche située au nord de la voie ferrée, à l'extérieur du site.

En été 2009, une session d'investigations complémentaires de 14 demi-journées / homme a été engagée. Elle a été menée les matinées des 26 et 27 août ainsi que des 3, 5, 7, 9 et 10 septembre par deux naturalistes ayant une bonne connaissance de la Tortue d'Hermann.

Au total, des investigations très poussées sur la zone ont permis huit contacts avérés de l'espèce d'octobre 2008 à septembre 2009.

Au printemps 2018, le projet de construction du bâtiment E a nécessité de nouvelles prospections de la Tortue d'Hermann en diagnostic succinct qui a été respecté avec plus de 16 heures pour 4 ha, soit **4 h/ha par observateur**.

Malgré cette très forte pression de recherche aucune Tortue d'Hermann n'a été découverte.

L'absence de tortue sur le site étudié s'explique bien évidemment par l'histoire agricole du terrain, le cloisonnement total du site, le défrichement récent de la ripisylve du Lari, le peu de milieux résiduels favorables et les différents remaniements (déblais, remblais, construction en cours de la voie ferrée interne,...), et des différents chantiers du pôle logistique depuis maintenant une dizaine d'années.

Etude de la Tortue d'Hermann en 2019

Connectivité et fonctionnalité du site

Le site est cloisonné au Nord par les voies ferrées Paris-Vintimille et récemment par la voie ferrée interne ; à l'Est, au Sud et à l'Ouest par les routes et l'autoroute.

Les trois passages possibles sous la voie ferrée étaient encore en eau en fin de printemps, et l'espace entre les deux voies ferrées a été quand-même particulièrement prospecté, eu égard aux tortues décimées lors des premiers chantiers de 2009.

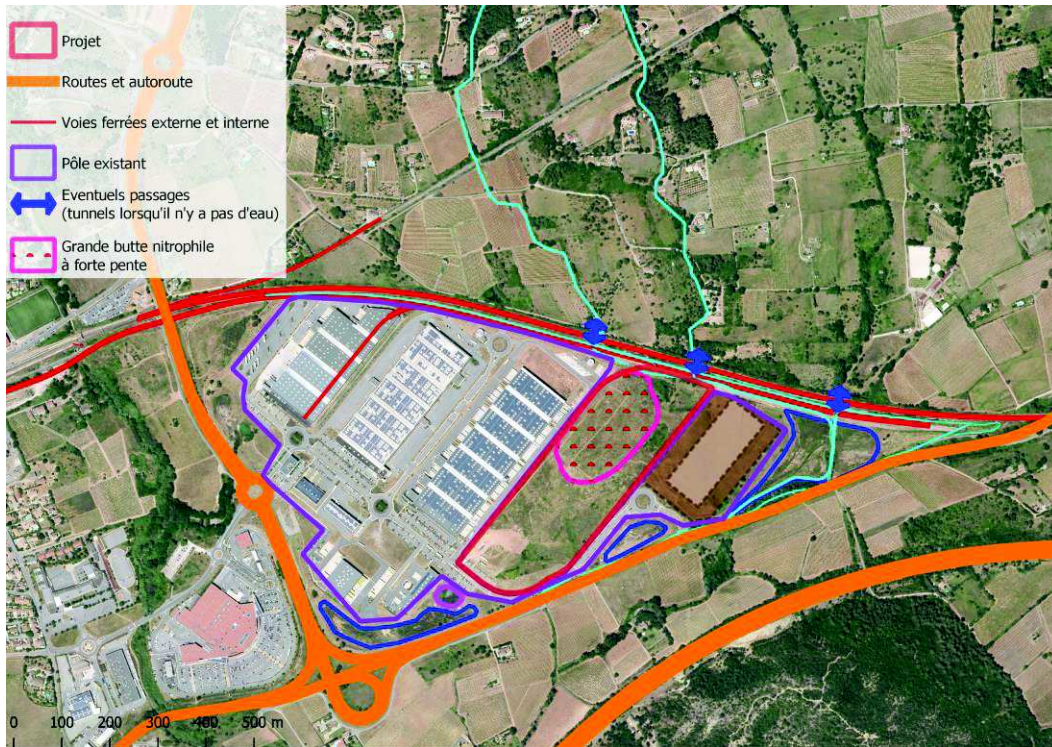
Les milieux favorables à la Tortue d'Hermann

Au niveau des milieux relativement favorables à la Tortue d'Hermann, il ne subsiste plus que deux secteurs originels ayant échappé aux remaniements, déblais et remblais : formations à Chênes pubescents, ormes et aubépines, dont celle de l'ancienne ripisylve.

Ces deux secteurs abritent de belles pelouses favorables à la Tortue d'Hermann.

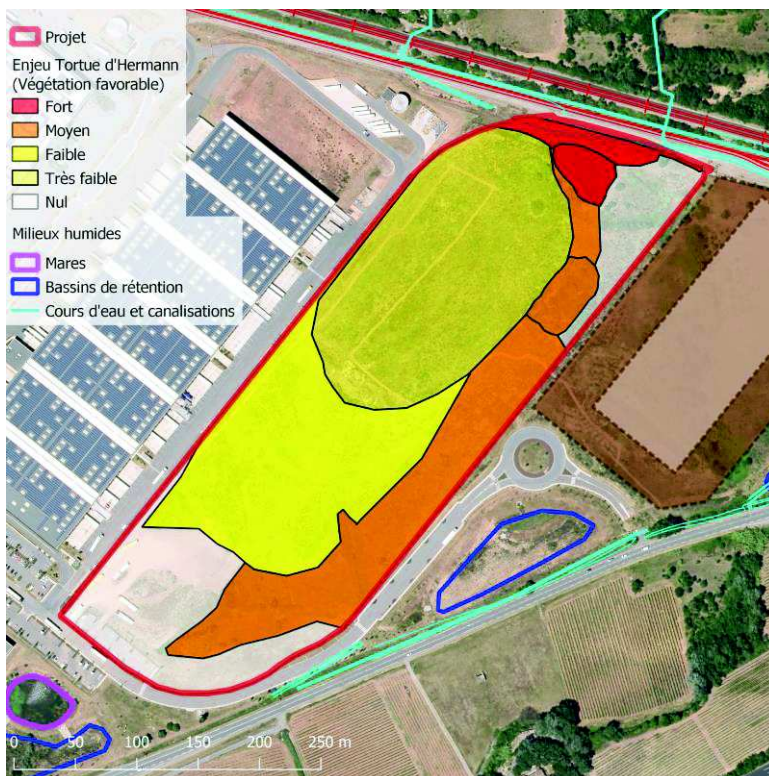


Elles ont été particulièrement prospectées.



Carte 13 : Un secteur entièrement cloisonné pour la Tortue d'Hermann

Carte des habitats favorables



Carte 14 : Enjeu Tortue d'Hermann : végétation favorable

Les milieux les plus favorables à la Tortue d'Hermann résident au Nord du site dans les pelouses « fraîches » de la chênaie-ripisylve-relique, et les belles pelouses à Aegilops qui bordent les canaux.

Les pelouses et garrigues au Sud des voies ferrées ont été largement parcourues, eu égard aux quelques connexions possibles avec les beaux milieux à Tortue d'Hermann du Nord de celles-ci lorsque les tunnels ne sont pas trop en eau, ce qui s'est souvent produit pendant la période d'observation.





Résultats des prospections 2019

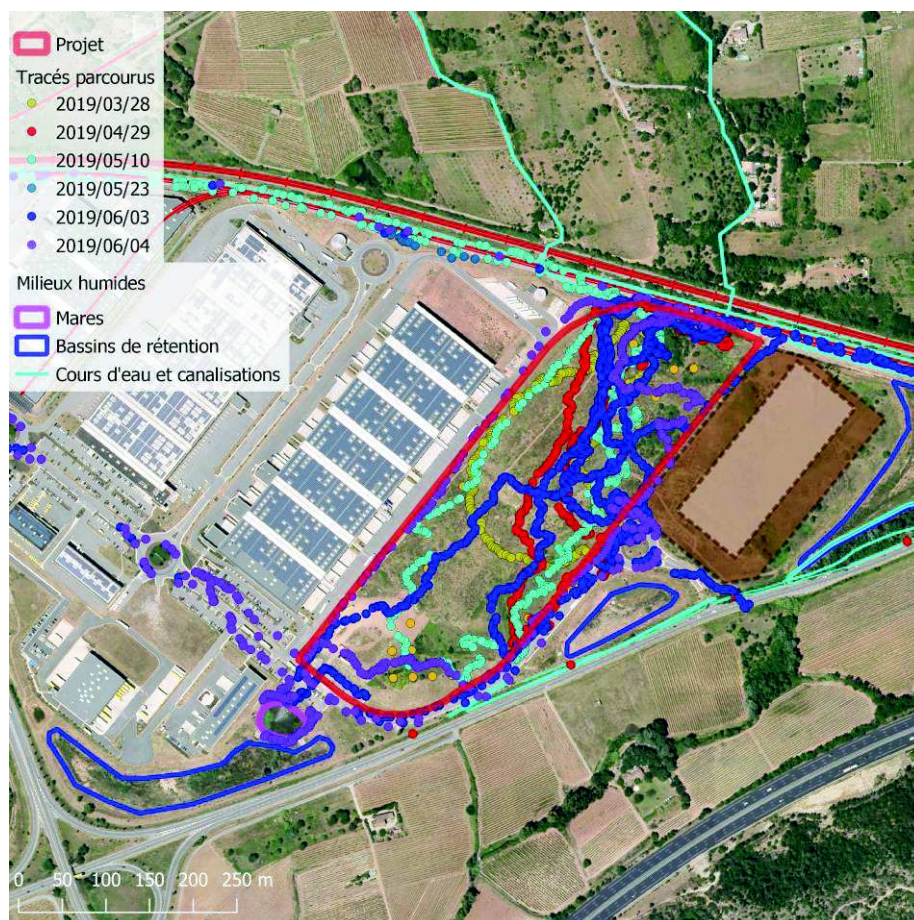
Dates de prospection	de	Horaires	Conditions climatiques	Nombre de tortues contactées
06 mars 2019		15h13 à 16h28	Quelques nuages	0 Hors protocole
28 mars 2019		8h49 – 11h00	Très beau temps 16°	0
15 avril 2019		18h30 – 19h46	Beau temps 17° un peu de vent, légèrement voilé	0 Hors protocole
29 avril 2019		14h24 – 18h24	Très beau temps, 20°, un peu de vent NE	0 Hors protocole
10 mai 2019		9h33 – 13h10	Beau temps, 22°, un peu de vent O	0
23 mai 2019		10h33 – 13h06	Très beau temps, 22°, un peu de vent NO	0
03 juin 2019		10h27 – 18h00	Très beau temps, 27°, un peu de vent NE	0
04 juin 2019		6h04 – 9h40	Très beau temps, 20°	0
Total : 4 passages en protocole		Total : 20h10 dont 9h40 en protocole auxquelles on pourrait rajouter les 3H du 28 mars et au moins 2H pour le 29 avril !		0

Tableau 5 : Calendrier et résultat des prospections de Tortues d'Hermann

Temps consacré en protocole (9h-13h) 2019= 9h40 heures pour 10 ha, soit 1h/ha/obs.

Temps consacré en période favorable mais hors protocole = 14h40 heures en protocole (9h-13h) pour 10 ha, soit 3h/ha/obs. ramenés à la végétation favorable

Malgré ces prospections intenses et ciblées, aucune Tortue d'Hermann contactée sur l'ensemble du site.



Carte 15 : Prospections 2019 datées à des périodes favorables à la Tortue d'Hermann



5.5. L'AVIFAUNE

5.5.1. METHODOLOGIE

Le site a été prospecté **8 fois en hiver/printemps/été 2019** : 6 mars après-midi, 28 mars matinée, 29 avril après-midi, 10 mai matinée, 23 mai matinée, 3 juin crépuscule, 4 juin à l'aube et 10 juillet soirée et nuit.

Les prospections se sont faites à pas lents avec de nombreuses pauses d'écoute et d'observation avec un zoom 600 mm.

5.5.2. VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES

En complément du descriptif (données, statut, biologie, ...) de chacune des espèces du secteur d'étude est adjoint, le cas échéant, un point sur la situation de l'espèce en termes de vulnérabilité, de répartition et de protection aux niveaux de l'Europe et / ou de la France et / ou de la région PACA. L'ensemble de ces informations aboutit logiquement à une valeur patrimoniale de chacune des espèces. C'est cette valeur qui permettra d'établir des niveaux d'enjeux et de protection en toute objectivité, conformes aux dispositions légales ou admises comme telles.

Au niveau de l'**Europe**, un classement en liste de protection est retenu :

- **L'annexe I** de la directive européenne du Conseil n° 79 / 409 / CEE, dite « **Directive Oiseaux** » qui s'applique à tous les états membres depuis le 6 avril 1979. Y sont classées les espèces devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales, en particulier en ce qui concerne leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans les aires de distribution.

L'appartenance à cette liste donne une grande valeur ou une très grande valeur patrimoniale à l'espèce.

Au niveau de la **France**, les termes usités précisant un degré de vulnérabilité seront :

- **En danger** : effectif français en fort déclin ou très vulnérable du fait de la petite taille de la population nicheuse.
- **Vulnérable** : effectif français en déclin ou vulnérable du fait de la faible taille de la population nicheuse ou encore de la nouveauté de son installation.
- **Rare** : effectif français compris entre 251 et 1500 couples nicheurs.
- **En déclin** : effectif français en forte baisse.
- **Localisé** : effectif dont plus de 90% sont localisés dans 10 sites au plus ou dans un habitat spécifique.
- **A préciser** : espèce encore mal connue.
- **A surveiller** : espèce dont le statut n'est pas (plus) jugé défavorable mais qui pourrait le (re)devenir.

Ce classement est tiré de « Oiseaux menacés et à surveiller en France » : G. ROCAMORA et D. YEATMAN-BERTHELOT - 1999 - SEOF, LPO.

Les termes « en danger », « vulnérable », « rare », « en déclin » et « localisé » concernent des espèces à très grande valeur patrimoniale à l'échelle de la France.

Au niveau de la région **PACA** les termes usités précisant un degré de vulnérabilité seront :

- **En danger** : espèce dont l'effectif régional est peu important et en fort déclin ou espèce dont l'effectif régional est faible et en déclin ou espèce dont l'effectif régional est très faible et stable.
- **En déclin** : espèce dont l'effectif régional traduit une décroissance des populations.
- **A surveiller** : espèce dont la population ne semble pas menacée en PACA, mais elle est menacée à l'échelle française et / ou européenne.

Ce classement est tiré de « Oiseaux remarquables de Provence - écologie, statut et conservation » : M. LASCEVE, C. CROCCO, B. KABOUCHE, A. FLITTI, F. DHERMAIN - 2006 - LPO PACA, CEEP, DIREN PACA, Région PACA - ed. Delachaux et Niestlé.



5.5.3. BILAN GLOBAL DE L'AVIFAUNE DU SITE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protégé France	Liste Rouge PACA	Liste Rouge France	TENDANCE	Directive Oiseaux
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Art.3	LC	LC	Stable	-
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Art.3	NT vers VU	LC	En déclin	-
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-		LC		An. II&III
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Art.3	LC	VU	En déclin	-
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Art.3	LC	VU	En déclin	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	LC	LC		An. II/2
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art.3	LC	LC	En amélioration	-
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	LC	LC	En amélioration	An. II/2
Goéland leucopnée	<i>Larus michahelis</i>	Art.3	LC	LC	Stable	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Art.3	LC	NT	En déclin	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Art.3	LC	LC	En amélioration	-
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Art.3	LC	NT	En déclin	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	LC	LC	Stable	An. II/2
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Art.3	LC	LC	Stable	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art.3	LC	LC	En amélioration	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	LC	LC	Stable	An. II/2
Pigeon domestique	<i>Columba livia</i>	-	RE ?	DD		An. II/2
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art.3	LC	LC	En amélioration	-
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Art.3	LC	LC	En amélioration	-
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art.3	LC	LC	Stable	-
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Art.3	LC	VU	En déclin	-
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Art.3	VU	NT	En déclin	-
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	LC	LC	En amélioration	An. II/2

Tableau 6 : Statut des Oiseaux contactés sur le site

La liste précédente des Oiseaux contactés sur le site est classée dans l'ordre alphabétique des noms vernaculaires. Les tableaux utilisent les codes de catégorie UICN suivants :

NE : non évaluée, DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, RE : disparue au niveau régional, EW : éteinte à l'état sauvage, EX : éteinte au niveau mondial.





Pour 11 prospections effectuées dans ces milieux presque entièrement artificialisés, seulement 24 espèces ont été recensées.

Au-delà du simple cumul d'espèce, il faut distinguer les différentes espèces par leurs valeurs patrimoniales. Il faut exclure de la liste, aussi, les espèces occasionnelles ou en simple transit. Ainsi, une liste réduite à 7 espèces qualifiables de « significatives » peut être retenue. Le tableau de la figure suivante en dresse la liste complétée du statut sur le site.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protégé France	Liste Rouge PACA	Liste Rouge France	TENDANCE	Statut sur le site
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Art.3	NT vers VU	LC	En déclin	S N
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Art.3	LC	VU	En déclin	N P
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Art.3	LC	VU	En déclin	S N
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Art.3	LC	NT	En déclin	TdC
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Art.3	LC	NT	En déclin	TdC
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Art.3	LC	VU	En déclin	S
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Art.3	VU	NT	En déclin	S N

Tableau 7 : Statut des Oiseaux patrimoniaux du site

Le statut est identifié avec les lettres : S / sédentaire, N / nicheur, TdC / territoire de chasse, P / de Passage sur le site

Parmi ces 7 espèces « significatives », 3 sont menacées et sédentaires nicheuses sur le site d'études. Ce sont notamment les 3 espèces les plus contactées sur le site.

Le tableau de la figure suivante en dresse la liste complétée du statut sur le site.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protégé France	Liste Rouge PACA	Liste Rouge France	TENDANCE STOC	Statut sur le site
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Art.3	NT vers VU	LC	En déclin : Modéré : 22%	S N
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Art.3	LC	VU	En déclin : Fort : 52%	S N
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Art.3	VU	NT	En déclin : Modéré : 28%	S N

Tableau 8 : Statut des Oiseaux patrimoniaux les plus menacés nicheurs sur le site

Pour ces 3 espèces menacées sédentaires nicheuses sur le site, toute perturbation ou aménagement du terrain devra donc attendre la capacité des petits de la dernière couvée à s'envoler, à savoir globalement fin septembre, faire l'objet de mesures de compensation et d'accompagnement avec la présence d'un écologue, et, puisque les impacts résiduels du projet sont notables (cf. synthèse page 79), bénéficier d'une autorisation de dérogation aux espèces protégées.

5.6. LES MAMMIFERES

5.6.1. LES MAMMIFERES TERRESTRES

Ragondin *Myocastor coypus*



Le **Ragondin** est une espèce de rongeur originaire d'Amérique du sud qui a été introduit au 19ème siècle pour l'exploitation de sa fourrure.

Il a su s'acclimater très rapidement et devenir **extrêmement envahissant**.

Chaque couple peut avoir jusqu'à 18 petits par an.

Depuis le tout début de l'aménagement des Breguières, il a rapidement colonisé les bassins de rétention puis les petites mares de la zone d'étude dont les berges sont remplies de terriers.

Herbivore, le Ragondin se nourrit de tout type de végétation qu'il trouve dans l'eau et autour de son terrier, herbes, écorces, et toutes autres

plantes aquatiques et semi-aquatiques.

Ragondin photographié vers la petite mare du milieu le 10 mai 2019

C'est probablement la raison pour laquelle les petits trous d'eau du site sont extrêmement pauvres en Odonates et Amphibiens, comme la Reinette méridionale qui a besoin de végétation aquatique pour se développer.

Statuts :

[Liste des espèces animales exotiques envahissantes dont l'introduction est interdite sur le territoire métropolitain : Annexe 2](#)

[Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Premier](#)

Lièvre d'Europe *Lepus europaeus*

Pour mémoire, le matin du 4 juin 2019 au Nord du site vers la voie ferrée.

Statuts :

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017) : Préoccupation mineure (LC)

[Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Premier](#)



5.6.2. LES CHIROPTERES

Il a été décidé de procéder à une estimation du potentiel de la zone étudiée en matière de fréquentation des Chiroptères, eu égard à la très forte valeur patrimoniale et conservatoire de certains éléments de ce groupe. Ce travail permet d'appréhender le nombre d'espèces exploitant le site en tant que zone de chasse, leurs statuts conservatoires ainsi que les probabilités de gîte sur la zone.

Méthodologie

Pour ce faire, des enregistrements des cris sonar à l'aide d'un capteur/enregistreur d'ultrasons de dernière génération (Wildlife Acoustics Echo Meter Touch Pro) ont été pratiqués à l'occasion de transects aléatoires effectués sur l'ensemble de la zone en début de soirée et première partie et dernière partie de la nuit :

- Session 1 : du 3 juin 2019 de 20H42 à 0H30 au 4 juin 2019 de 5H04 à 6H30 ;
- Session 2 : du 10 juillet 2019 de 21H05 à 0H40.

Les séquences de cris sonar enregistrées ont ensuite été analysées et les espèces déterminées grâce à l'emploi de programmes informatiques spécialisés pour l'étude bioacoustique des émissions sonores des Chiroptères (SonoBat 3.1, 2013 ; IDBat...).

Résultats

L'analyse des enregistrements ont permis l'identification de cinq espèces de Chiroptères utilisant la zone étudiée pour la chasse.

Un seul doute est survenu lors de l'analyse d'un enregistrement du 03/06/2019 vers 22H52 en bordure de la grande mare du Sud : Pipistrelle pygmée ou Minioptère de Schreibers ?

La confusion est possible car dans les 2 cas, selon le comportement du vol, un recouvrement fréquentiel de la Fréquence du Maximum d'Energie (FME) est possible entre 51 et 52 kHz en milieu ouvert (Quasi Fréquence Constante), 52 et 55 kHz en lisière (Fréquence Modulée aplanie), et entre 56 et 58 kHz en approche (Fréquence Modulée large bande). (Cf. M. Barataud, Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe). En définitive, la moyenne des FME, l'homogénéité de l'intensité et la durée des signaux d'environ 7 à 8 ms (moyenne de 12 ms pour le Minioptère) nous ont fait conclure à la **Pipistrelle pygmée**. ; d'autant que nous avons identifié plusieurs fois cette dernière quelques secondes plus tôt dans son préférendum écologique en bordure de la grande mare.

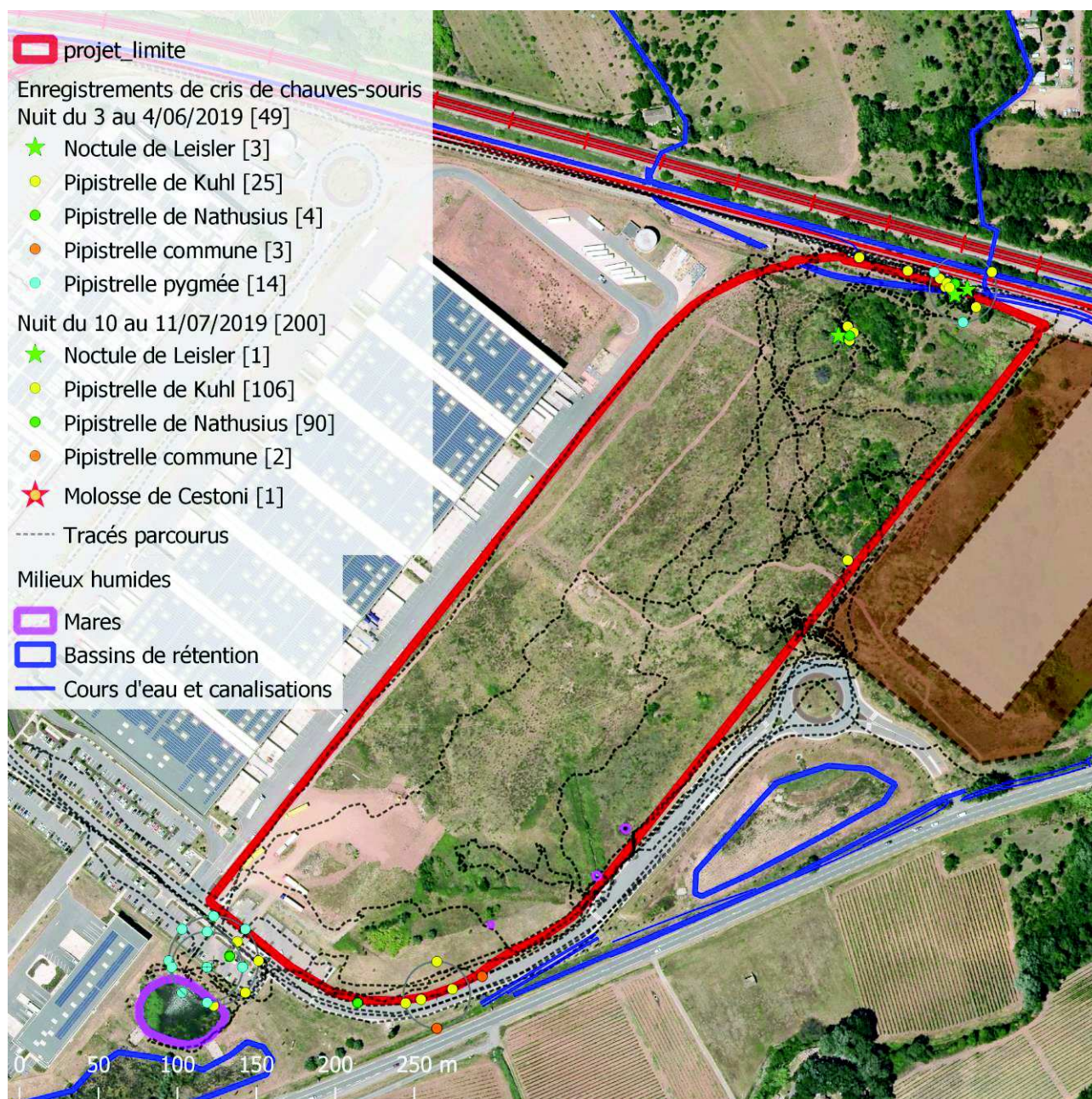
Le tableau suivant liste ces Chiroptères en indiquant leur statut de protection, leur classement en Directive Habitats ainsi que leur niveau de vulnérabilité (liste rouge) :

Espèces	Protection	Dir. Habitats	Liste rouge 2017
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	Nationale	Annexe IV	Quasi menacée
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Nationale	Annexe IV	-
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	Nationale	Annexe IV	-
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Nationale	Annexe IV	-
Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	Nationale	Annexe IV	Quasi menacée

Tableau 9 : Les chiroptères identifiés et leurs statuts de protection

(Le Molosse de Cestoni a été entendu loin de la zone d'études, à l'Ouest de la ZAC).





Carte 16 : Localisation des espèces de chiroptères identifiées sur la zone d'étude

La **Noctule de Leisler** est une Chauve-souris de taille moyenne bien répandue dans le Sud-Est de la France, plus particulièrement dans le Languedoc-Roussillon. Elle est considérée comme une espèce arboricole à tendance anthropophile car elle utilise pour gîter, soit des cavités d'arbres, soit des fissures de bâtiment (murs, poutres, linteaux...) voire des nichoirs à mésange.

Typiquement forestière, elle chasse en lisière ou au sein de la forêt mais peut être contactée dans les villes et villages. Elle recherche particulièrement les chênaies (yeuseraie ou subéraie en zone méditerranéenne) présentant de vieux arbres ou des arbres morts.

Elle n'a été contactée que 3 fois en juin et une seule fois en juillet au Nord du site autour de la belle chênaie de l'ancienne ripisylve relictuelle du Lari.



La **Pipistrelle commune**, petite Chauve-souris anthropophile, est très répandue dans le sud-est de la France. Très plastique, elle se satisfait de nombreux milieux jusqu'au cœur des villes et villages mais semble marquer une préférence pour les lisières arborées à proximité de l'eau (ripisylves).

Elle gîte habituellement dans les fissures et interstices des bâtiments (très souvent derrière des volets) ainsi, beaucoup plus rarement, que dans des failles rocheuses ou fissures d'écorce. La strate forestière de la zone étant majoritairement constituée de Pins pignon, arbres qui, même mature, ne présentent pas de fissures, il est donc improbable que cette espèce puisse gîter sur le site, d'autant qu'aucune structure anthropique favorable n'y est présente.

Sur un total de 249 séquences de cris sonar enregistrées, la Pipistrelle commune n'a été identifiée qu'à 5 reprises, principalement entre la grande mare et le bassin de rétention, milieux correspondant à son préférendum écologique en matière de zone naturelle de chasse.

La **Pipistrelle pygmée**, (ou soprano) est une petite Chauve-souris commune dans le sud-est de la France. Elle est également très anthropophile, gîtant la plupart du temps sous les toits, plus rarement dans des cavités d'arbres, fissures de bâtiments ou joints de dilatation des ponts.

Tout comme pour la Pipistrelle commune, la zone n'affiche pas de potentialités en termes de gîte pour l'espèce.

La Pipistrelle pygmée est très liée, pour ses zones de chasse, à la présence d'eau : retenues, lacs, rivières et leurs zones adjacentes.

Elle a été identifiée 14 fois en juin près de la grande mare du Sud et des cours d'eau du Nord.

La **Pipistrelle de Kuhl** est une petite Chauve-souris commune dans le sud-est de la France. Très plastique, cette espèce anthropophile chasse souvent dans les villes et villages ainsi que dans les paysages anthropiques (parcs, jardins, terrains agricoles, coupes forestières...) mais c'est surtout l'un des Chiroptères les plus communs en chânaie méditerranéenne lâche, maquis et garrigue.

Cette Pipistrelle gîte dans les interstices d'édifices et habitations mais utilise aussi des failles rocheuses lors de l'hibernation. Le site ne présente donc aucune potentialité en matière de gîte pour cette espèce.

Eu égard au milieu méditerranéen affirmé de la zone, la Pipistrelle de Kuhl a été logiquement la Chauve-souris ayant cumulé le plus de contacts : 131 sur les 249 séquences enregistrées, majoritairement en chasse sous les lampadaires proches de la grande mare du Sud !

La **Pipistrelle de Nathusius** est une Chauve-souris de petite taille assez commune dans le sud-est de la France. Migratrice, elle quitte la région à la fin du printemps pour se rendre sur les sites de reproduction d'Europe septentrionale. Néanmoins, les mâles sont sédentaires et sont contactés en été, bien avant le retour migratoire d'automne.

Bien que très liée aux milieux forestiers de belle naturalité, cette espèce peut également venir chasser dans les parcs arborés.

Elle gîte principalement dans les fissures et cavités des arbres mais peut aussi occuper des fentes de structures anthropiques. Le type de couvert forestier du site ainsi que l'absence de structures anthropiques favorables laissent donc peu de chance à cette espèce de gîter sur zone.

La Pipistrelle de Nathusius montre une belle présence avec 94 séquences de cris sonar lui étant attribuées. Ce constat est très certainement à mettre en relation avec la belle naturalité et la maturité qu'affichent les ripisylves alentours (Béal, Lari...) et les milieux boisés au Sud de l'A8 et au Nord de la voie ferrée.



Analyse

Parmi les cinq espèces de Chauves-souris identifiées sur la zone, deux présentent un statut conservatoire : la Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Nathusius, inscrites en liste rouge dans la catégorie quasi menacée. Cette préoccupation est engendrée par leur statut d'espèce forestière typique recherchant la présence de vieux arbres et d'arbres sénescents ou morts malheureusement très rares dans nos forêts trop bien entretenues.

La Noctule de Leisler n'a été contactée que 3 fois en juin et une seule fois en juillet au Nord du site autour de la belle chânaie de l'ancienne ripisylve relictuelle du Lari.

La Pipistrelle de Nathusius est bien présente autour de cette même chânaie-ripisylve relictuelle, mais aussi en chasse autour de la grande mare du Sud.

Les autres taxons identifiés ne présentent aucun degré de vulnérabilité.

Les cinq espèces de Chiroptères exploitant le site en tant que zone de chasse sont des taxons communs et répandus dans le Sud-Est de la France et marquent toutes plus ou moins de fortes tendances anthropophiles.

La zone du projet, presque entièrement constituée d'une grande butte de remblais issus du décapage des bassins de rétention de la ZAC des Bréguières, ne présente aucune potentialité en termes de gîte pour ces Chauves-souris, même celles occupant des fissures ou cavité d'arbres. De même, aucune structure anthropique favorable aux espèces gîtant dans les failles ou interstices n'est présente sur le site.

Les deux seules attractivités du secteur demeurent :

- la grande mare du Sud bordée de linéaires goudronnés et bien éclairés (pullulant d'insectes en vol), hors site ;
- la belle chânaie-ripisylve relictuelle en liaison avec les belles pelouses et ripisylves du Nord de la voie ferrée, en limite Nord du site.

Conclusion

Aucune des cinq espèces exploitant le site ne présente de degré de vulnérabilité, le statut « quasi menacé » de la Noctule de Leisler et de la Pipistrelle de Nathusius étant lié aux menaces pesant sur les sites de reproduction de ces deux espèces forestières.

Eu égard à la très faible fréquentation du site lui-même (la grande butte nitrophile) en tant que zone de chasse ainsi que de son potentiel pratiquement nul en termes de gîte, la seule mesure de réduction des faibles impacts sur les Chiroptères pourrait être la conservation des grands chênes pubescents, peupliers noirs et saules au Nord du projet, en bordure du canal-drain et de la longue pelouse à Egilope (Cf. photographie page 32).

Références

L'Encyclopédie des Chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord (Dietz, Helverson & Nill, 2009)

Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Arthur & Lemaire, 2015, 2^{ème} édition)

Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe (Barataud, 2015, 3^{ème} édition)

Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens, Atlas des Chiroptères du midi méditerranéen (<http://www.onem-france.org/chiropteres/>)

Fiches espèces Natura 2000 téléchargeables sur le Portail du réseau Natura 2000 (<http://www.natura2000.fr>)





5.7. CONCLUSION GENERALE POUR LA FAUNE

Dans un contexte très artificialisé de remblais et de terres remaniées dont les quelques « petites mares » très temporaires sont colonisées par le Ragondin et polluées par la surfréquentation des camionneurs (toilettes et poubelles sauvages), le cortège des Odonates, des Orthoptères et des Lépidoptères est évidemment très pauvre.

Au niveau des Reptiles, aucune espèce patrimoniale n'a été contactée, bien que la Tortue d'Hermann ait été recherchée (en vain) dans le cadre d'un protocole complet d'étude de cette espèce.

Par contre, au niveau de l'Avifaune, 3 espèces steppiques sédentaires, menacées et en déclin, nichent sur le site : Le Bruant proyer, la Cisticole des joncs et le Tarier pâtre :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protégé France	Liste Rouge PACA	Liste Rouge France	TENDANCE STOC	Statut sur le site
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Art.3	NT vers VU	LC	En déclin : Modéré : 22%	S N
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Art.3	LC	VU	En déclin : Fort : 52%	S N
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Art.3	VU	NT	En déclin : Modéré : 28%	S N

Les données historiques 2006 et 2009 indiquaient la présence de ces 3 espèces à l'Ouest des Bréguières avant son aménagement : à priori, les premiers aménagements ayant été justement réalisés à l'Ouest, il est probable que ces espèces se soient repliées à l'Est, donc dans le site d'étude actuel du bâtiment D.

Mais demain, avec les bâtiments D + E, leurs possibilités de repli semblent très compromises.

Pour ces 3 espèces menacées sédentaires nicheuses sur le site, toute perturbation ou aménagement du terrain devra donc attendre la capacité des petits de la dernière couvée à s'envoler, à savoir globalement fin septembre, faire l'objet de mesures de compensation et d'accompagnement avec la présence d'un écologue, et, puisque les impacts résiduels du projet sont notables (cf. synthèse page 79), bénéficier d'une autorisation de dérogation aux espèces protégées.

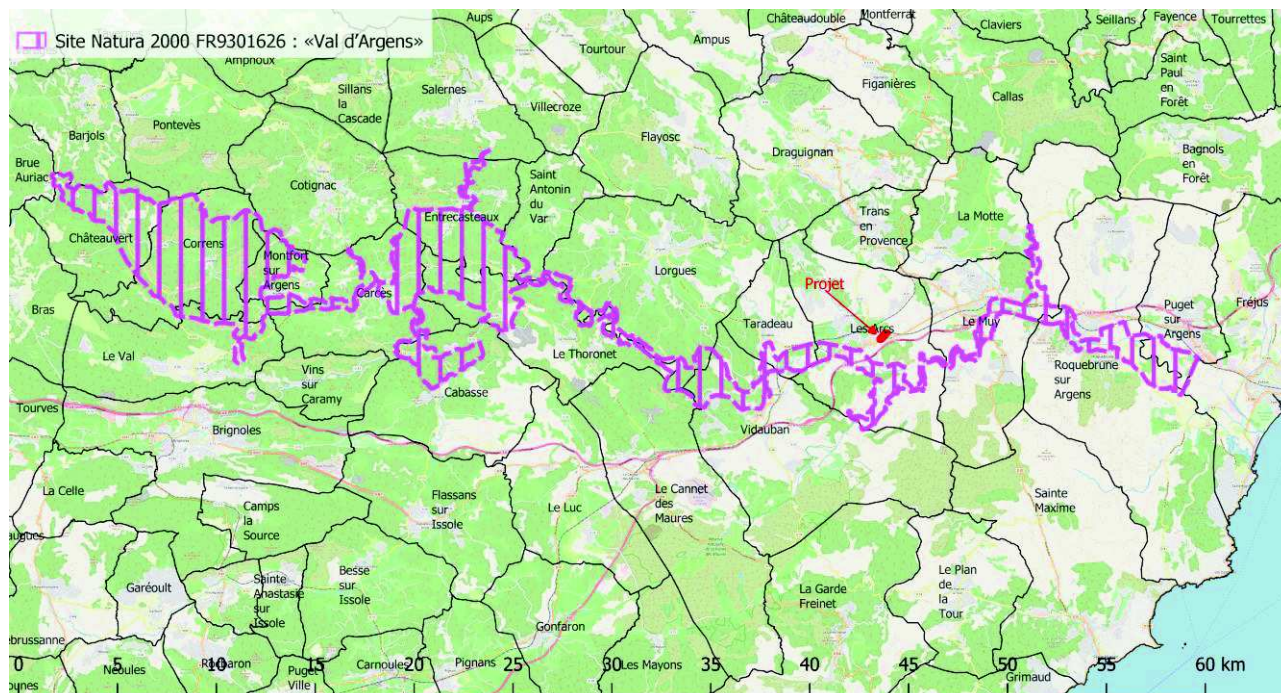
(Cf. mesures page 73 et suivantes)

Au niveau des Chiroptères, aucune des cinq espèces exploitant le site ne présente de degré de vulnérabilité, le statut « quasi menacé » de la Noctule de Leisler et de la Pipistrelle de Nathusius étant lié aux menaces pesant sur les sites de reproduction de ces deux espèces forestières.

Eu égard à la très faible fréquentation du site lui-même (la grande butte nitrophile) en tant que zone de chasse ainsi que de son potentiel pratiquement nul en termes de gîte, la seule mesure de réduction des faibles impacts sur les Chiroptères pourrait être la conservation des grands chênes pubescents de la chênaie-ripisylve relictuelle au Nord du projet.

Cette mesure serait également très favorable à des Oiseaux comme le Bruant proyer, le Rossignol philomèle, la Fauvette à tête noire, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, le Rougegorge familier, le Pinson des arbres, et l'Hypolaïs polyglotte.

6. LE SITE NATURA 2000 DU VAL D'ARGENS



Carte 17 : Limites du site Natura 2000 « Val d'Argens »

6.1. RECUEIL DES DONNEES ECOLOGIQUES SUR LA ZONE D'ETUDE

Le projet se situe à plus de 1 km de la ZSC Natura 2000 Val d'Argens (Directive Habitats.) ; l'autoroute A8 et la route nationale N 7 au Sud du projet, puis la route départementale D 555 à l'Ouest représentent une **coupe biologique entre le Val d'Argens et le projet.**

Les principaux corridors écologiques se situent bien plus au Sud entre le Val d'Argens, la plaine et le massif des Maures (pastillé 1 sur la carte), et à l'Ouest des Bréguières avec le ruisseau du Réal (pastillé 2 sur la carte), affluent direct de l'Argens. (Cf. carte ci-après).

Au niveau du projet, le principal corridor secondaire est celui du Lari vers le bois de l'Eouvière (pastillé 3 sur la carte).

La zone étudiée a fait l'objet de visites naturalistes de terrain commencée en fin d'hiver 2019, avec à ce jour 8 visites de terrain dont 6 diurnes et 2 nocturnes, notamment les 06/03, 28/03, 29/04, 10/05, 23/05, 03/06, 04/06, 15/06, et 10/07/2019.

L'ensemble du travail de terrain a été réalisé par beau temps.

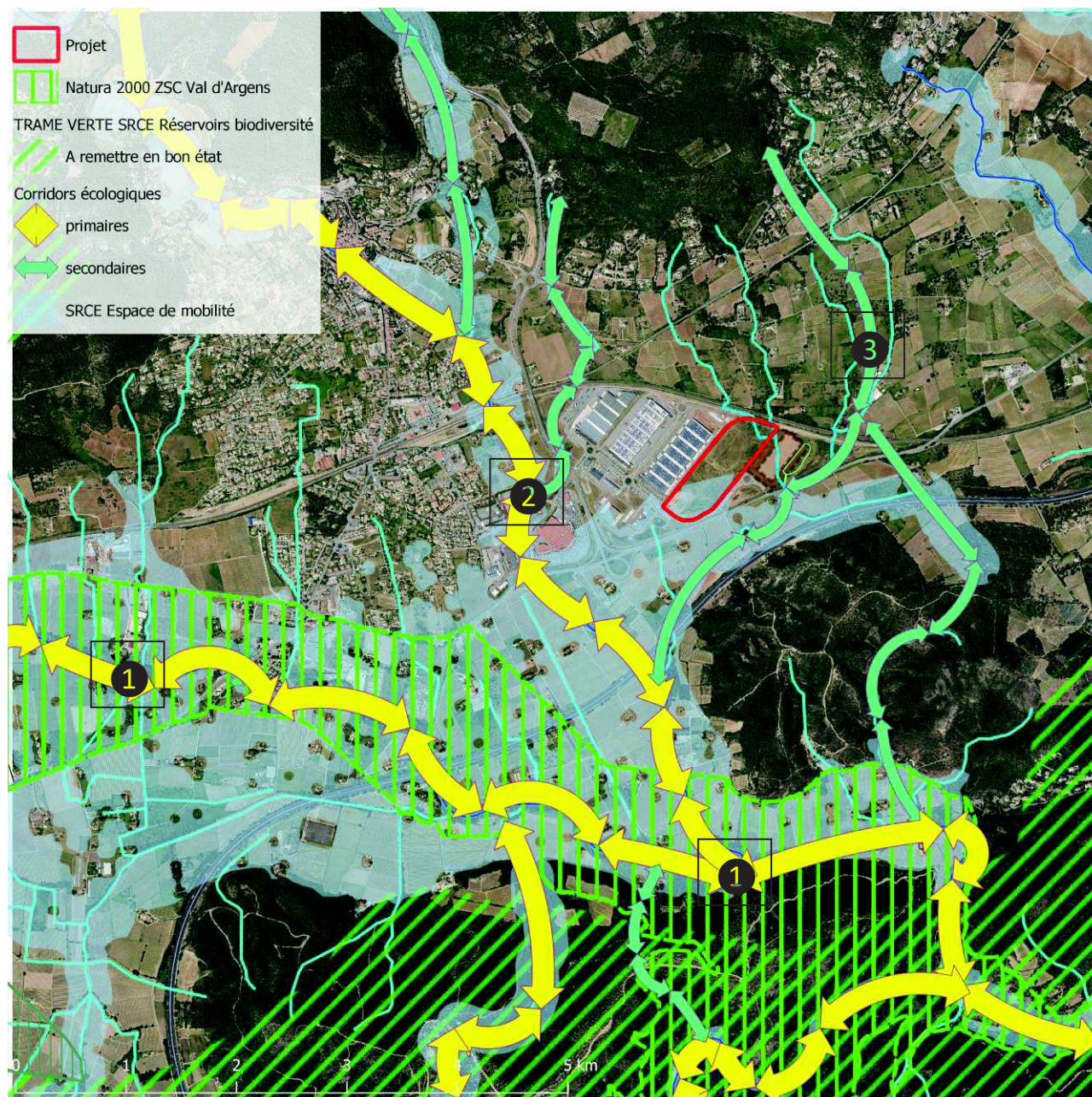
6.2. ÉTAT INITIAL DE LA ZONE D'ETUDE

Le projet - se situant hors du site Natura 2000- ne peut donc pas faire l'objet d'une évaluation des habitats et des espèces directement touchées par ce projet.

Ce sont donc les habitats et les espèces d'intérêt communautaire identifiés globalement dans le FSB et le DOCOB qui seront le sujet de cette évaluation des incidences sur le site Natura 2000

6.3. HABITATS NATURELS DE LA ZSC PRESENTS SUR LA ZONE D'ETUDE

Parmi les 25 habitats génériques d'intérêt communautaire du Val d'Argens, dont 5 prioritaires, **la zone d'étude n'en abrite aucune.**



Carte 18 : Position du projet en termes de Natura 2000 et de corridors écologiques

6.4. LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZONE D'ETUDE

6.4.1. PLANTES

Parmi les espèces végétales remarquables mentionnées dans le DOCOB, aucune n'est présente sur la zone d'études.

6.4.2. INVERTEBRES

Parmi les insectes remarquables mentionnés dans la ZSC, aucun n'a été observé sur la zone d'étude.



6.4.3. POISSONS

Aucun des 2 poissons visés à l'Annexe II (*Barbus meridionalis* et *Telestes souffia*) n'a été observé sur la zone d'étude.

6.4.4. AMPHIBIENS

Aucune espèce d'amphibiens d'intérêt communautaire n'est mentionnée dans le site FR9301626.

6.4.5. REPTILES

Aucun des 2 reptiles d'intérêt communautaire du site FR9301626 (*Emys orbicularis*, *Testudo hermanni*) n'a été observé sur la zone d'étude, malgré des recherches ciblées sur la Tortue d'Hermann.

6.4.6. OISEAUX

Aucune espèce d'oiseaux d'intérêt communautaire n'est mentionnée dans le site FR9301626.

6.4.7. MAMMIFERES

Parmi les 6 espèces de Mammifères Chiroptères d'intérêt communautaire (Annexe II) du site FR9301626, **aucune n'a été identifiée sur la zone d'étude.**

Parmi les 13 espèces de Chiroptères de l'annexe IV, 5 espèces très communes sont présentes sur la zone d'études : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*), la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), et la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*).



CHAPITRE 3 : EFFETS DU PROJET, NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS

1. EFFETS DU PROJET SUR LA VEGETATION ET LA FLORE

1.1. EFFETS TEMPORAIRES ET INDIRECTS SUR LA VEGETATION ET LA FLORE

Aucun effet temporaire : dès la phase chantier, tout le terrain sera aplani et décapé.

Indirectement, aucune autre surface végétale sera détruite par le projet.

1.2. EFFETS DIRECTS ET PERMANENTS SUR LA VEGETATION ET LA FLORE

La réalisation du projet induira d'une manière directe et permanente la destruction de tout le terrain et les 7,7 ha de végétation (à enjeux de conservation globalement nuls) seront détruits.

Formations végétales	Superficie m ²	%	Impact sur la Végétation	Impact sur la Flore
Remblais à Inule visqueuse	60 576	78	NULS	NULS
Formations à Chênes pubescents...	2 497	3	MOYENS	FAIBLES
Pelouse à Egilope	1 580	2	FAIBLES	NULS
Friche à fruticées	5 949	8	MOYENS	NULS
Roncier	841	1	NULS	NULS
Friche plus humide	5 306	7	MOYENS	FAIBLES
Canal : peuplier noir et saules	527	1	FAIBLES	NULS
Total	77 276	100	77 276 (100%)	

Aucune espèce végétale patrimoniale n'y ayant été rencontrée malgré les 9 prospections effectuées en hiver/printemps/été 2019, les impacts sur la flore seront globalement nuls.

2. EFFETS DU PROJET SUR LA FAUNE

Les secteurs à enjeux forts pour la faune ont été globalement évités par le projet, si celui-ci respecte un certain nombre de mesures conséquentes d'évitement, d'accompagnement et de compensation.

2.1. EFFETS TEMPORAIRES

Aucun effet temporaire : dès la phase chantier, tout le terrain sera aplani et décapé.

Indirectement, aucune autre espèce animale sera détruite par le projet.

2.2. EFFETS DIRECTS ET PERMANENTS

2.2.1. EFFETS DU PROJET SUR LES ODONATES

Le site est pauvre en Odonates et aucun élément ne présente des enjeux de conservation ou des statuts de protection : les effets du projet sur ce groupe seront nuls.

2.2.2. EFFETS DU PROJET SUR LES ORTHOPTERES

A l'instar des Odonates, le cortège des Orthoptères est très pauvre sur ces remblais et terres remaniées.

Aucun élément ne présente des enjeux de conservation ou des statuts de protection : les effets du projet sur ce groupe seront nuls.



2.2.3. EFFETS DU PROJET SUR LES LEPIDOPTERES RHOPALOCERES

Parmi les espèces identifiées, aucun élément ne présente des enjeux de conservation ou des statuts de protection : les effets du projet sur ce groupe seront nuls.

2.2.4. EFFETS DU PROJET SUR LES AMPHIBIENS

Le site est très pauvre en Amphibiens, étant donné l'extrême envahissement des petites mares du site par le Ragondin, leurs pentes parfois trop abruptes pour le Calamite, l'absence de végétation aquatique, mais aussi la surfréquentation des camionneurs.

Le seul Amphibien strictement aquatique de la zone, est une Grenouille rieuse erratique - probablement émigrée de la grande mare par une buse.

Les effets du projet sur ce groupe seront nuls.

2.2.5. EFFETS DU PROJET SUR LES REPTILES

Seul reptile observé sur le site, le Lézard des murailles est le Saurien le plus répandu de France, et ne présente aucun degré de vulnérabilité et aucune valeur patrimoniale

Malgré des prospections intenses et ciblées, aucune Tortue d'Hermann n'a été contactée sur l'ensemble du site.

Les effets du projet sur ce groupe seront nuls.

2.2.6. EFFETS DU PROJET SUR LES OISEAUX

Forts : 3 espèces d'Oiseaux menacées et sédentaires nichent sur pratiquement tout le site.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protégé France	Liste Rouge PACA	Liste Rouge France	TENDANCE STOC	Statut sur le site
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Art.3	NT vers VU	LC	En déclin : Modéré : 22%	S N
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Art.3	LC	VU	En déclin : Fort : 52%	S N
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Art.3	VU	NT	En déclin : Modéré : 28%	S N

Ces 3 espèces vulnérables et en déclin étaient déjà présentes avant l'aménagement de la ZAC des Bréguières, et se sont probablement repliées sur ce dernier grand espace steppique de la zone d'aménagement.

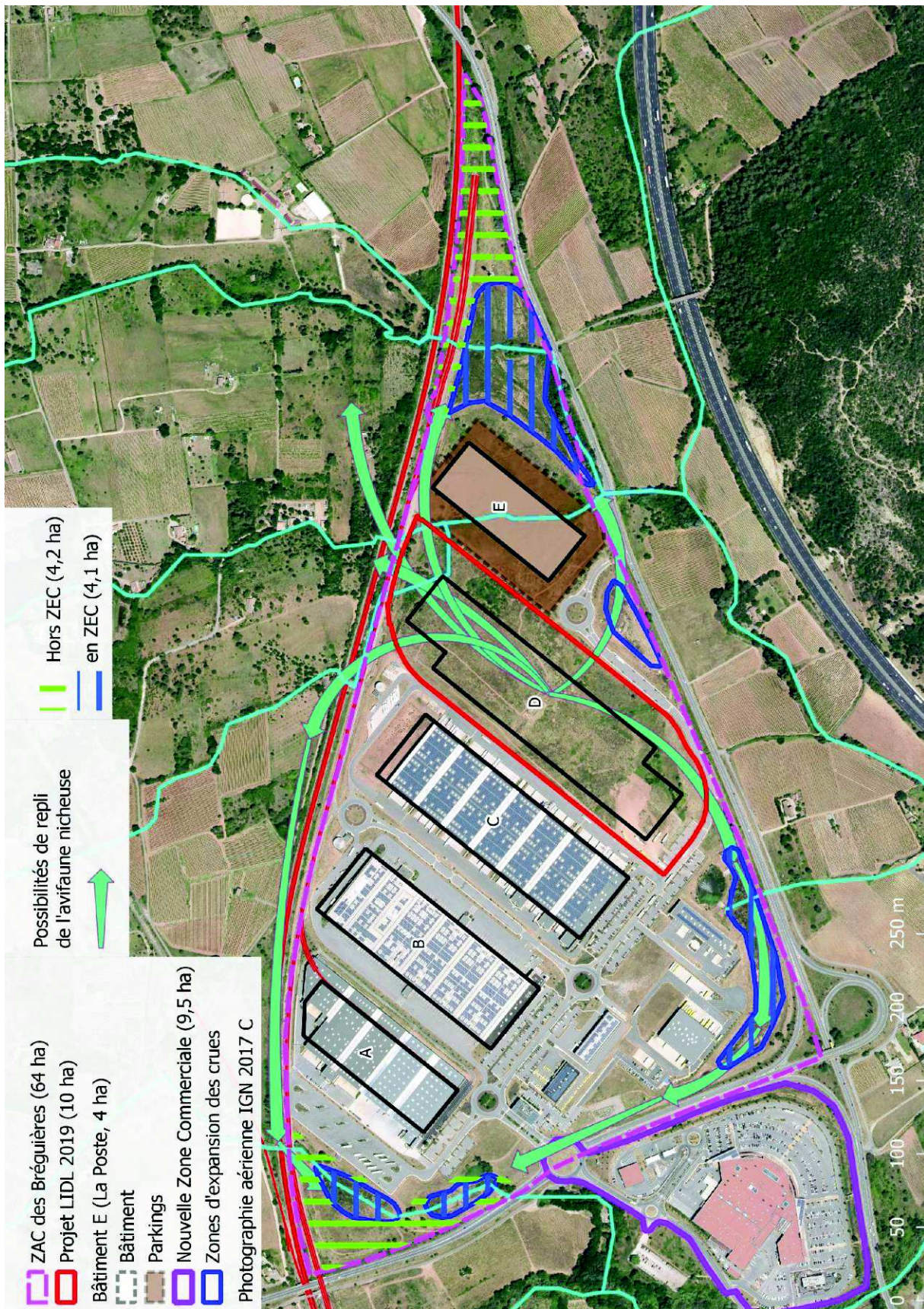
Les effets du projet consisteront en une dispersion des oiseaux nicheurs vers des zones de replis alentours qui devront être suffisantes et préparées à les recevoir, cf. carte page suivante et mesures de réduction page [73](#).

Sans mesures de réduction des impacts, ces derniers seront donc forts.

Trois mesures s'imposent alors :

- 1) Trouver et préparer d'autres espaces durables de replis ;
- 2) Attendre la capacité des petits des dernières couvées à s'envoler, à savoir fin septembre ;
- 3) Effectuer un suivi pluriannuel des populations pouvant entraîner au fur et à mesure des ajustements de leurs habitats.

Ces mesures seront détaillées au chapitre des mesures de réduction page [73](#).



Carte 19 : Effet du projet sur l'avifaune nicheuse (dispersion)



2.2.7. EFFETS DU PROJET SUR LES CHIROPTERES

Aucune des cinq espèces exploitant le site ne présente de degré de vulnérabilité.

Les effets du projet sur ce groupe seront nuls.

3. SYNTHESE GENERALE DES ENJEUX ET IMPACTS AVANT APPLICATION DES MESURES

	Enjeu local de conservation	Impacts avant mesures
Habitats « naturels »		
Remblais à Inule visqueuse : 60 576 m ²	NUL	NULS
Formations à Chênes pubescents... 2 497 m ²	MOYEN	MOYENS
Pelouse à Egilope : 1 580 m ²	FAIBLE	FAIBLES
Friche à fruticées : 5 949 m ²	MOYEN	MOYENS
Roncier : 841 m ²	NUL	NULS
Friche plus humide : 5 309 m ²	MOYEN	MOYENS
Canal : peuplier noir et saules 527 m ²	FAIBLE	FAIBLES
Flore		
Remblais à Inule visqueuse 60 576 m ²	NUL	NULS
Formations à Chênes pubescents... 2 497 m ²	FAIBLE	FAIBLES
Pelouse à Egilope : 1 580 m ²	NUL	NULS
Friche à fruticées : 5 949 m ²	NUL	NULS
Roncier : 841 m ²	NUL	NULS
Friche plus humide : 5 309 m ²	FAIBLE	FAIBLES
Canal : peuplier noir et saules : 527 m ²	NUL	NULS
Faune		
Odonates	NUL	NULS
Orthoptères	NUL	NULS
Lépidoptères	NUL	NULS
Amphibiens	NUL	NULS
Tortue d'Hermann	NUL	NULS
Reptiles hors tortues	NUL	NULS
Oiseaux	FORT	FORTS
Chiroptères	NUL	NULS
Natura 2000 : ZSC et ZPS	NUL	NULS

Tableau 10 : Synthèse générale des enjeux et impacts avant application des mesures

4. INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

4.1. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Comme explicité dans l'état initial page 56 et sur la carte qui la précède, le site étudié est enclavé par l'autoroute A8 et la route nationale N 7 au Sud du projet, puis la route départementale D 555 à l'Ouest, et la voie ferrée Paris-Vintimille au Nord.

Comme le montre la carte des corridors écologiques page 57 :

- le corridor primaire du Réal, affluent direct de l'Argens, pastillé 2 a été maintenu ;
- Le corridor secondaire du ruisseau des Bréguières en direction du bois de l'Eouvière, également pastillé 2, a été maintenu dans l'aménagement de la ZAC (grâce à un bassin de rétention ayant fait l'objet d'un réaménagement écologique) ;
- Le corridor secondaire, pastillé 3 à l'Est du projet, entre le ruisseau de l'Arguillet et le bois de l'Eouvière, a été également maintenu grâce à un bassin de rétention ayant fait l'objet d'un réaménagement écologique de belle venue (Saules, peupliers...), cf. photographie ci-dessous :



Le projet n'aura donc pas d'incidence notable sur les corridors écologiques, et sera compatible avec les deux objectifs transversaux prioritaires du DOCOB : préserver l'hydrosystème du fleuve et des affluents, et maintenir les continuums écologiques.

4.2. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Parmi les 25 habitats génériques d'intérêt communautaire du Val d'Argens, dont 5 prioritaires, **la zone d'étude n'en abrite aucune.**

Le projet - à plus de 1 km du site Natura 2000 « Val d'Argens » - n'aura **pas d'incidence directe sur les habitats d'intérêt communautaire** de la Zone Spéciale de Conservation « Val d'Argens ».

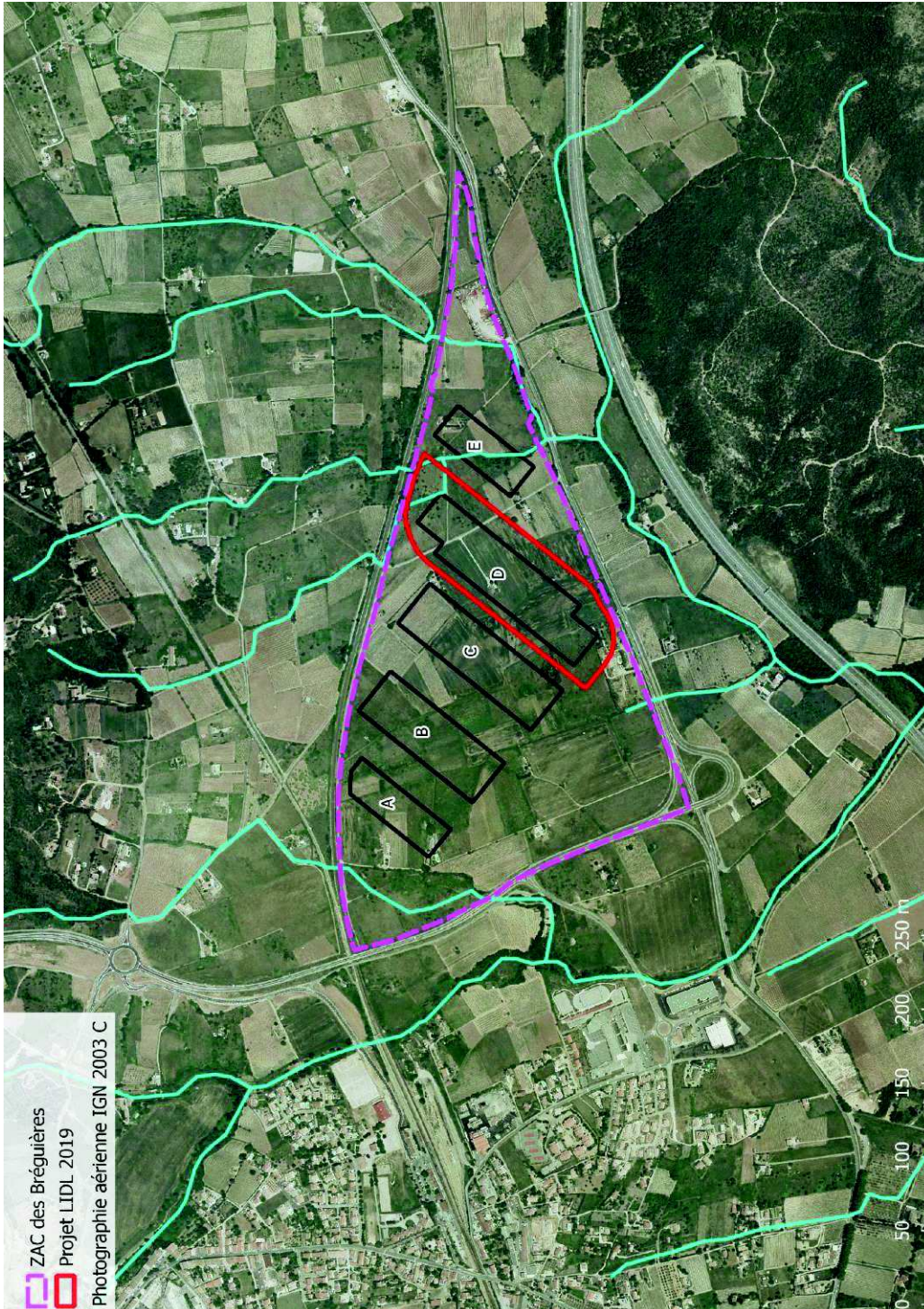
4.3. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le projet - à plus de 1 km du site Natura 2000 « Val d'Argens » - n'aura **pas d'incidence directe sur les espèces d'intérêt communautaire** de la ZSC « Val d'Argens » :

- Parmi les espèces végétales remarquables mentionnées dans le DOCOB, aucune n'est présente sur la zone d'études.
- Parmi les Invertébrés, Poissons, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux remarquables mentionnés dans la ZSC, aucune espèce n'a été observée sur la zone d'étude.
- Aucun chiroptère d'intérêt communautaire n'a été recensé sur la zone d'études.

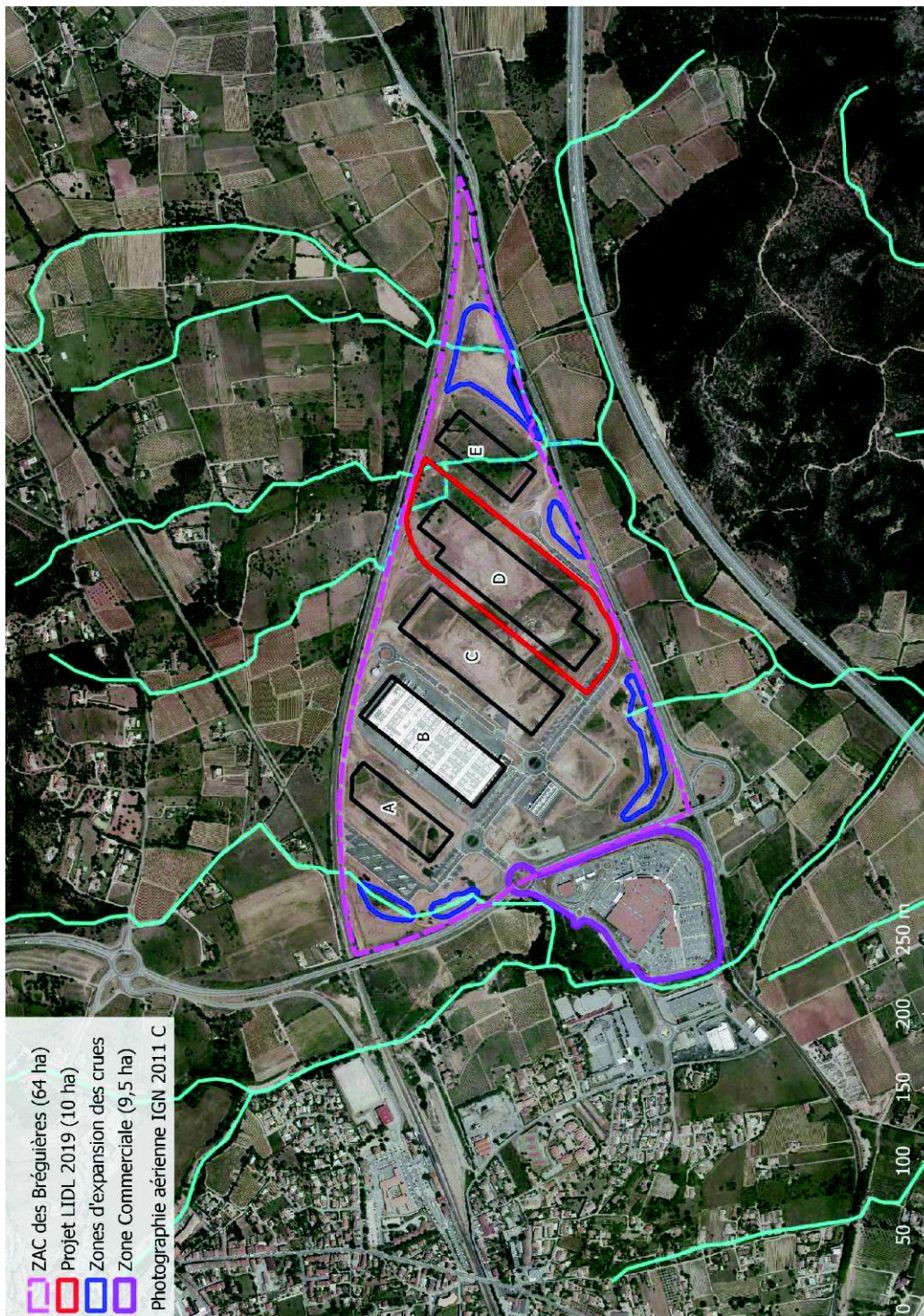
CHAPITRE 4 : ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

EFFETS CUMULES DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA ZAC ET DE LA ZONE COMMERCIALE SUR L'OCCUPATION DU SOL.



Carte 20 : Occupation du sol en 2003 avant l'aménagement de la ZAC

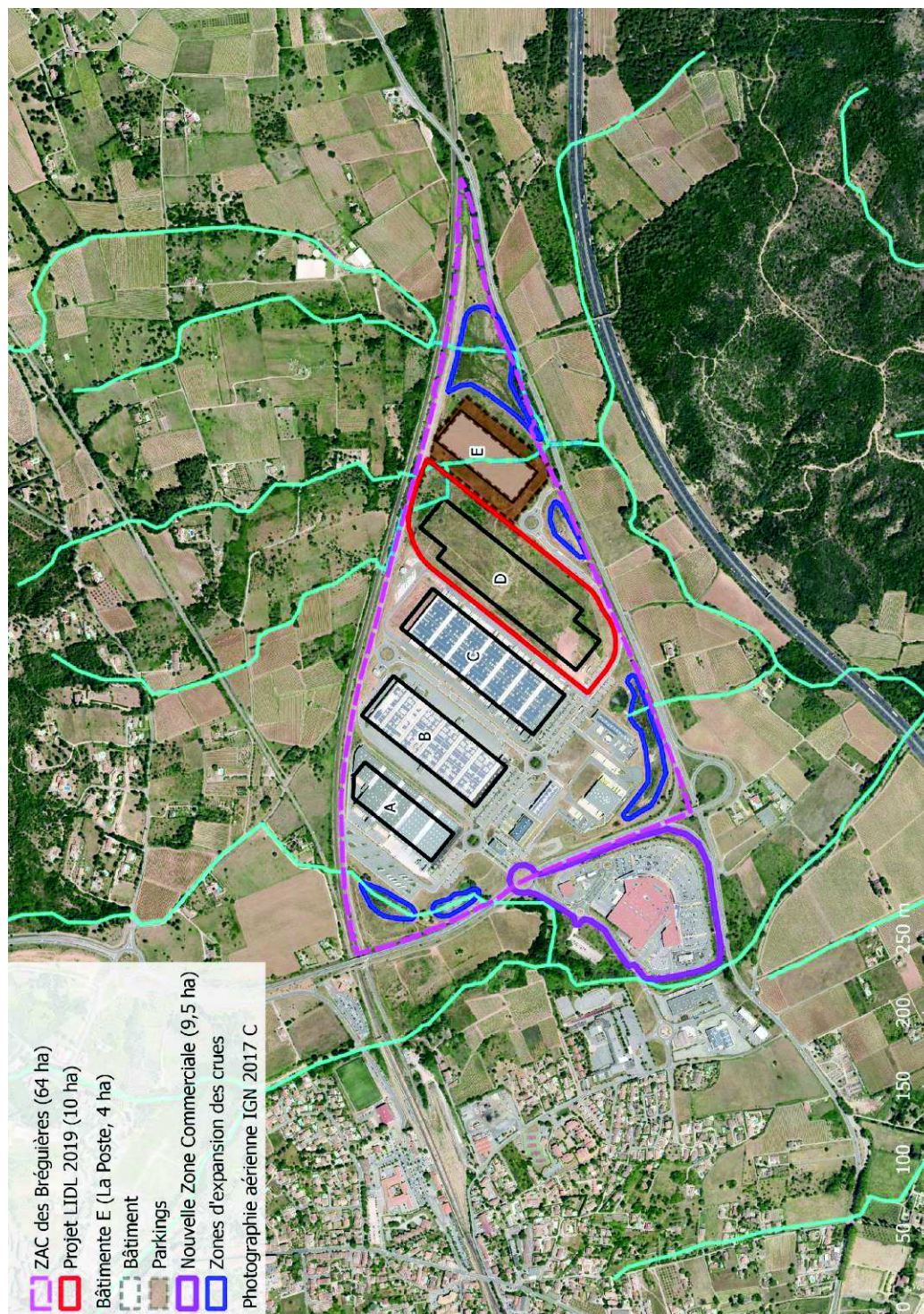
L'assiette de la ZAC (64 ha) était une grande friche pots-culturelle traversée par 3 cours d'eau affluents de l'Argens : Les Bréguières à l'Ouest, Le Lari et un autre affluent de l'Arguillet à l'Est.



Carte 21 : Occupation du sol en 2011 en début d'aménagement de la ZAC

En 2011, le terrain a été presque entièrement remanié (60 ha), les zones d'expansion des crues réalisées, et à l'Ouest s'est construite la grande zone commerciale de « Super U ». La voirie et le bâtiment B sont réalisés.

Avec la zone commerciale, ce sont encore 9,5 ha des mêmes milieux de friches agricoles qui disparaissent.



Carte 22 : Occupation du sol en 2019

En 2019, les bâtiments A, B et C sont réalisés, et le bâtiment E est en cours d'achèvement.

Ce sont 5 ha de beaux milieux de la ripisylve du Lari qui disparaissent avec le bâtiment E.

Le cours d'eau du Lari est alors dévié et passe maintenant par le bassin d'expansion des crues.

A ce jour, aucun autre projet n'est connu aux alentours des Bréguières pour pouvoir évaluer un cumul d'impact des milieux naturels avec le projet étudié.



CHAPITRE 5 : JUSTIFICATION DU PROJET ET ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES

1. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE ET ABSENCE D'AUTRE SOLUTION SATISFAISANTE

Le projet de construction de l'entrepôt **ne peut se situer qu'à l'intérieur de la ZAC des Bréguières**.

LIDL a besoin d'une plateforme logistique qui desservira 44 magasins LIDL de la région à son ouverture en denrées alimentaires et en produits d'hygiène principalement, avec un prévisionnel de plus de 60 magasins à horizon 2025.

La ZAC des Bréguières a été imaginée et définie dans tous les documents d'urbanisme et de planification territoriale pour répondre à ce type de demande. Elle répond donc parfaitement aux besoins de LIDL tant en termes de desserte (autoroute, nationale, départementale, potentiel du fer), que de taille du terrain.

Il reste en effet un dernier lot sur la ZAC qui permet d'offrir une implantation à LIDL, au barycentre de ses activités, au sein d'une zone qui a déjà été autorisée, conçue et aménagée pour minimiser les impacts du projet sur son environnement (cf. page 25).

Aucune autre zone d'activité ne peut accueillir de manière plus adéquate cette nouvelle plateforme, et toute autre implantation sur le territoire aurait des impacts plus importants (zone dédiée à la logistique dans tous les documents d'urbanisme).

La ZAC (approuvée) des Bréguières est destinée prioritairement à des fonctions de **plateforme intermodale de traitement des marchandises**, avec un atout majeur : une combinaison « rail-route-autoroute » unique sur le département du Var.

Le ferroutage est un moyen plus respectueux de l'environnement pour transporter les marchandises ; il s'inscrit dans une démarche de **mobilité durable**, car il participe à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

2. COMPARAISON DES VARIANTES D'AMENAGEMENT ET RAISONS ENVIRONNEMENTALES DU CHOIX RETENU

Dans ces conditions, il n'y a pas d'autres choix du site possible.

Les variantes d'aménagement ont été étudiées lors des études de conception de la ZAC des Bréguières, et le choix d'implantation des bâtiments tel que défini a été fait pour :

- minimiser l'impact visuel des bâtiments par rapport aux axes de circulation (implantation biaisée) ;
- concentrer en cœur de ZAC les bâtiments de grande taille et offrir aux riverains des franges végétalisées ;
- mutualiser un certain nombre d'équipements à l'échelle de la ZAC pour optimiser les parcelles où sont développés les bâtiments.

Les bâtiments logistiques, dont le bâtiment D, prennent place selon un ordonnancement conforme aux principes définis par la trame de composition d'ensemble. A l'échelle du lot D, il n'y a pas de variantes d'aménagement possible.

Localement, il y aurait pu y avoir une variante avec la conservation pour la faune de la petite ripisylve relictuelle du Nord (1 650 m²), mais la taille nécessaire de l'entrepôt « LIDL » ne le permet pas, d'autant que cet espace se situe entre l'entrepôt et la liaison de ferroutage.



3. JUSTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DU PARTI D'AMÉNAGEMENT DANS L'INTERET DE LA PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES ET DE LA CONSERVATION DES HABITATS NATURELS

L'aménagement de cette zone a participé à l'organisation de l'économie de l'agglomération dracénoise et prévu la structuration environnementale de sa composition.

Le pôle logistique des Bréguières a toujours été considéré dans les documents d'urbanisme successifs comme un secteur d'extension logique de la centralité urbaine et répond aux critères de continuité urbaine de la loi SRU.

Il bénéficie d'une **très bonne desserte à partir des axes de circulation majeurs** sur son pourtour, directement accessible à partir des bretelles du Cannet-des-Maures et du Muy de l'autoroute A8 et la route nationale N7 au Sud, la route départementale D 555 à l'Ouest et la voie ferrée Paris-Vintimille au Nord (gare des Arcs).

3.1. UN PROJET QUI EVITE LES MILIEUX NATURELS PROTEGES DE L'AGGLOMERATION

Le projet se situe sur **un remblai d'une dizaine d'années issu du décapage des bassins de rétention** de la ZAC des Bréguières.

Comme le montre la carte de Situation du projet au regard des inventaires et protections des milieux naturels page **13**, le projet d'aménagement se situe **HORS ZNIEFF et HORS NATURA 2000**.

Le projet se situe en effet à plus de 500 m de la ZNIEFF des Maures et à plus de 1 km de la ZSC Natura 2000 Val d'Argens (Directive Habitats.).

Du point de vue biologique notamment, il est enclavé par l'autoroute A8 et la route nationale N7 au Sud, la route départementale D 555 à l'Ouest et la voie ferrée Paris-Vintimille au Nord.

Il se situe en sensibilité moyenne à faible pour la Tortue d'Hermann, dans l'échelle **TRES FAIBLE** -> **MOYENNE A FAIBLE** -> **NOTABLE** -> **MAJEURE**, et aucune Tortue d'Hermann n'y a été observée malgré des inventaires poussés aux printemps 2018 et 2019.

Le projet - à plus de 1 km du site Natura 2000 « Val d'Argens » - n'aura **pas d'incidence directe sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire** et les corridors écologiques de la Zone Spéciale de Conservation « Val d'Argens ».

CHAPITRE 6 : ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LA COMPATIBILITE DU PROJET

1. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

Parmi les axes de développement retenus par la Communauté d'Agglomération Dracénoise, dans le cadre des études préalables à l'élaboration du S.Co.T., le secteur des Bréguières a bien été identifié comme un site stratégique sur l'axe « Tourisme, Transport et Logistique ».

Le projet est compatible avec les affectations des sols prévues par le POS puis le PLU de la commune des Arcs, approuvé le 29 mai 2013, sur ce même axe stratégique « Tourisme, Transport et Logistique ».

Le secteur II NAb des Bréguières du POS des Arcs a toujours eu une vocation très spécifique : celle d'une plateforme intermodale de grande distribution.

Le P.A.D.D. du PLU (carte ci-dessous) précise encore la vocation du secteur alors AUA1 des Bréguières : « Réserver le triangle des Bréguières pour une plate-forme logistique multimodale d'intérêt régional et non pour une zone d'activité banale ».



- Axes routiers principaux
- Cours d'eau
- Habitat dense
- Habitat discontinu

Extrait du P.A.D.D.

Favoriser la mixité sociale et urbaine

- Renforcer la centralité (services, équipements, espace public, bâti...)
- Assurer l'extension du centre
- Limiter l'extension de l'urbanisation
- ★ Valoriser et mettre en réseau les pôles structurants et d'équipements
- Favoriser l'implantation d'équipements de plein air
- Maîtriser et requalifier le développement urbain en plaine
- Mettre en place de circuits de déplacements doux
- Renforcer et hiérarchiser la trame viaire structurante

Assurer la diversité économique, l'emploi permanent

- Poursuivre l'aménagement et le développement des zones d'activités
- Promouvoir une plateforme logistique d'intérêt régional
- Favoriser le développement des activités de tourisme et de loisirs

Préserver les paysages urbains, agricoles et naturels

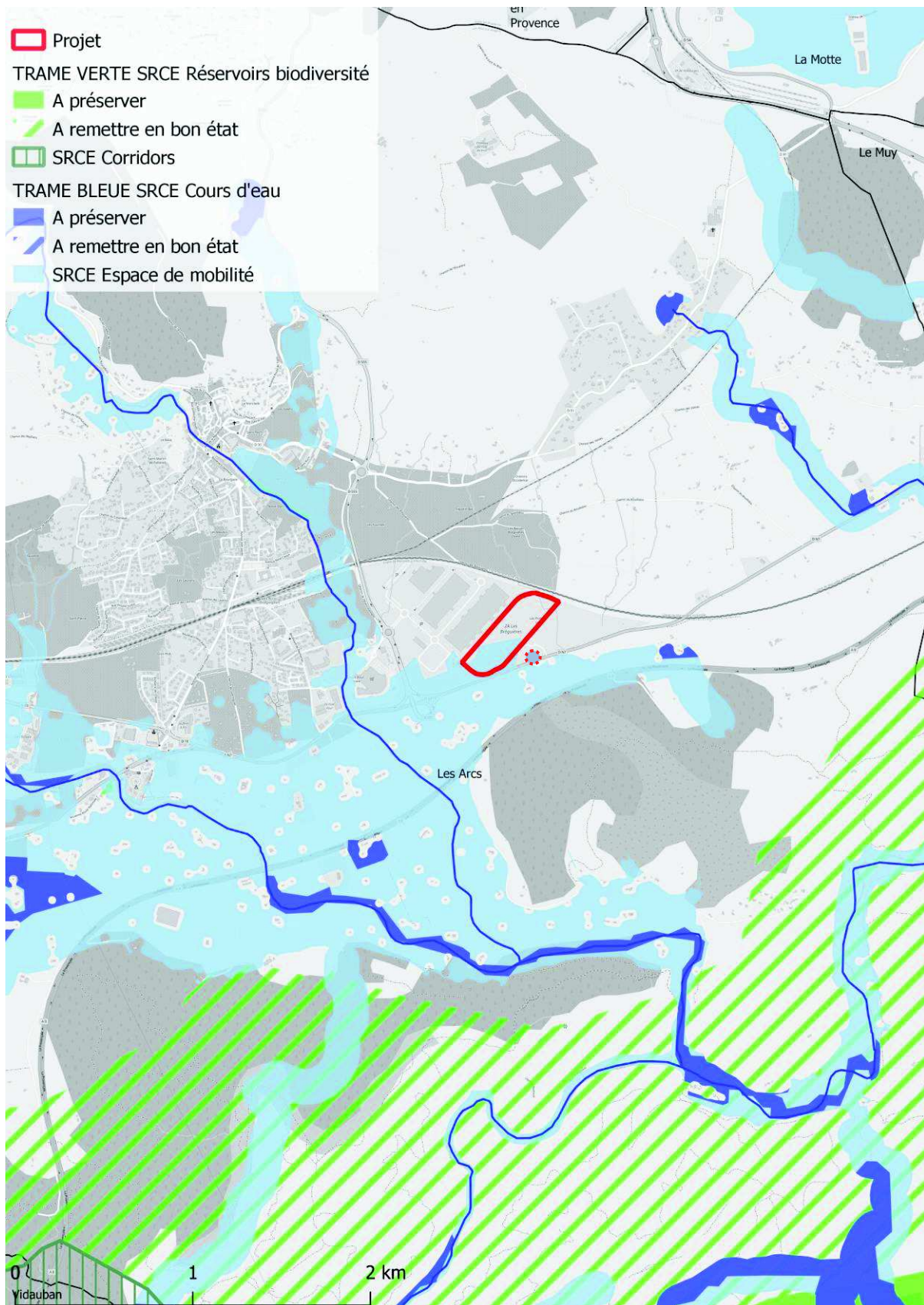
- ★ Préserver l'aspect pittoresque du centre ancien
- Favoriser les ouvertures visuelles sur le village et ses abords
- Requalifier les entrées de ville et les abords des voies majeures
- Créer un espace paysager le long de la RN7
- Préserver et mettre en valeur le paysage rural
- Préserver les grands ensembles boisés
- Rationaliser et limiter l'urbanisation des espaces naturels

Le projet est actuellement inscrit au PLU en zone 1AUZBa :

Caractère de la zone 1AUZB (rappel du rapport de présentation) :

Cette zone a pour vocation l'accueil d'une plate-forme logistique embranchable fer, d'activités industrielles, tertiaires et de services connexes à l'activité logistique, ainsi que d'équipements publics collectifs et privés. Afin de garantir leur bonne insertion dans l'environnement naturel et urbain, les constructions réalisées dans la zone devront présenter une homogénéité affirmée dans leurs formes architecturales et une certaine rigueur dans l'ordonnancement des volumes bâtis.

La zone 1AUZBa est vouée préférentiellement à l'accueil d'activités de logistique nécessitant de grandes capacités de stockage et embranchables fer, ainsi que d'activités industrielles, tertiaires et de services connexes à l'activité logistique.



Carte 23 : Situation du projet au regard du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)



CHAPITRE 7 : MESURES PREVUES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE POUR REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS

Il est important de rappeler que la configuration actuelle du lot D est issue de la mise en œuvre d'une démarche d'aménagement globale de la zone des Bréguières ayant pour objectif de densifier au maximum les lots à bâtir, afin de créer de grandes franches paysagères sur les pourtours de la zone. Ainsi compte tenu de cette démarche d'aménagement globale, de la surface nécessaire au projet LIDL par rapport à la taille de la parcelle, et à la localisation des habitats (sur une grande partie de la parcelle) la mise en œuvre de mesures d'évitement (en particulier d'évitement géographique au sein du lot D) n'est pas envisageable.

1. MESURES CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS EN GENERAL

1.1. MESURES CONCERNANT LES EFFETS INDIRECTS OU TEMPORAIRES SUR LES MILIEUX NATURELS (R1)

Des **mesures concernant l'organisation des chantiers** devront être prises afin de limiter au mieux les différentes nuisances relatives aux poussières et aux stockages d'engins et de matériaux : les chantiers seront organisés directement en dehors des milieux naturels compensés pour les oiseaux, mais devront également, indirectement, ne pas perturber la ripisylve de l'Arguillet et du Lari, affluents de l'Argens, par des écoulements polluants.

En phase chantier, les poussières soulevées seront réduites par l'ensemble des mesures d'une charte « chantier vert » déjà mise en place, très contraignante et contrôlée toutes les semaines décrites ci-dessous, à savoir notamment :

- Une piste de sortie du chantier en stabilisé avant l'arrivée sur la chaussée,
- Une aire de lavage des roues des camions,
- Dans le cas d'une mise en place par les entreprises d'une centrale à béton, les silos devront obligatoirement être équipés de filtres,
- Tous autres matériaux volatiles devront être soit bâchés sur leur lieux de stockage, soit humidifiés.

La phase chantier constitue une période transitoire au cours de laquelle des sédiments (déblais, sols mis à nu...) et des pollutions (entretien des engins de chantier, incidents concernant des stockages sur le site...) risquent d'être transportés par les écoulements pluviaux.

Au niveau des perturbations hydrauliques, les différentes mesures suivantes permettront de contenir en grande partie les différents effets du projet sur **les affluents de l'Argens**.

Durant la phase de travaux, les dispositions suivantes seront adoptées pour éviter les pollutions chroniques ou accidentelles des eaux superficielles ou souterraines :

- Le stockage de matériaux de toute nature se fera de préférence dans la partie Sud-Ouest du site, et non dans la partie Nord dans l'axe de drainage du Lari, même canalisé ;
- Les déblais des terres de la grande butte devront être évacués dans des décharges spécialisées ;
- Les opérations de nettoyage, entretien, réparation et ravitaillement des engins de chantier et du matériel seront réalisées sur des aires étanches éloignées de l'axe de drainage du Lari ;
- Des zones de décantation seront réalisées à l'aval de chaque zone de terrassement ;
- Aucun rejet de matériaux, laitance de béton, hydrocarbures, ou matériaux divers ne sera effectué à proximité des axes de drainage, en particulier de celui du Lari ;
- La vidange et l'entretien des engins seront réalisés sur les sites aménagés à cet effet ;
- Les déchets solides et liquides générés par le chantier seront évacués vers des aires de dépôt ou de traitement extérieures au site et agréées pour cet usage ;
- Tout incident entraînant une aggravation qualitative du rejet sera immédiatement porté à la connaissance du **service chargé de la police de l'eau**.



Durant toute la phase chantier, les eaux devront être collectées, déshuilées, décantées canalisées et rejetées dans les zones d'expansion des crues équipées à cet effet afin de ne pas polluer les affluents de l'Argens.

En périphérie Nord et Sud (cf. carte de végétation), **les beaux arbres à conserver** comme les peupliers et les chênes pubescents (cf. page 32 et précédentes), les saules du canal-drain... situés aux abords des chantiers **seront à protéger des engins de travaux.**

Toutes les mesures-chantiers devront être notifiées aux entreprises de travaux à travers **un cahier des charges imposé par le maître d'ouvrage.**

Au début de l'engagement des premiers chantiers de chaque secteur, le maître d'ouvrage mettra en place avec les entreprises **un comité de suivi** des différentes mesures qui devra se réunir et faire un bilan environnemental à chaque étape du chantier : respect du calendrier environnemental, balisage et clôture des espaces naturels compensés ... Ce comité de suivi fera appel à un expert en écologie méditerranéenne.

Le maître d'ouvrage prendra l'engagement de faire appliquer **durablement** les mesures et le suivi listés ci-dessus. Ainsi, en respectant toutes ces mesures, les impacts temporaires ou indirects des chantiers sur les secteurs voisins à enjeux écologiques forts devraient rester faibles à moyens.

2. MESURES CONCERNANT LES EFFETS DU PROJET SUR LA FAUNE

2.1. MESURES CONCERNANT LES EFFETS INDIRECTS OU TEMPORAIRES

2.1.1. MESURE D'EVITEMENT : CALENDRIER BIOLOGIQUE DU DECAPAGE DES TERRAINS (E1)

Les travaux préliminaires de sondages (hors terrassement/décapage) devront être effectués **entre début octobre et fin février**, afin **d'éviter la destruction des petits de la dernière couvée qui n'auraient pas encore la capacité de s'envoler.**

Les travaux préliminaires de terrassement/décapage des terres devront être effectués entre **fin octobre et fin février**, bien avant les périodes d'activité et de reproduction de l'avifaune (printemps et été).

2.2. MESURES CONCERNANT LES EFFETS DIRECTS ET PERMANENTS

2.2.1. MESURE D'EVITEMENT : ACCOMPAGNEMENT ECOLOGIQUE DU TERRASSEMENT DE LA BUTTE (E2)

Dès les premiers travaux, un écologue vérifiera l'absence d'espèces patrimoniales sur le site, et accompagnera les premiers terrassements.

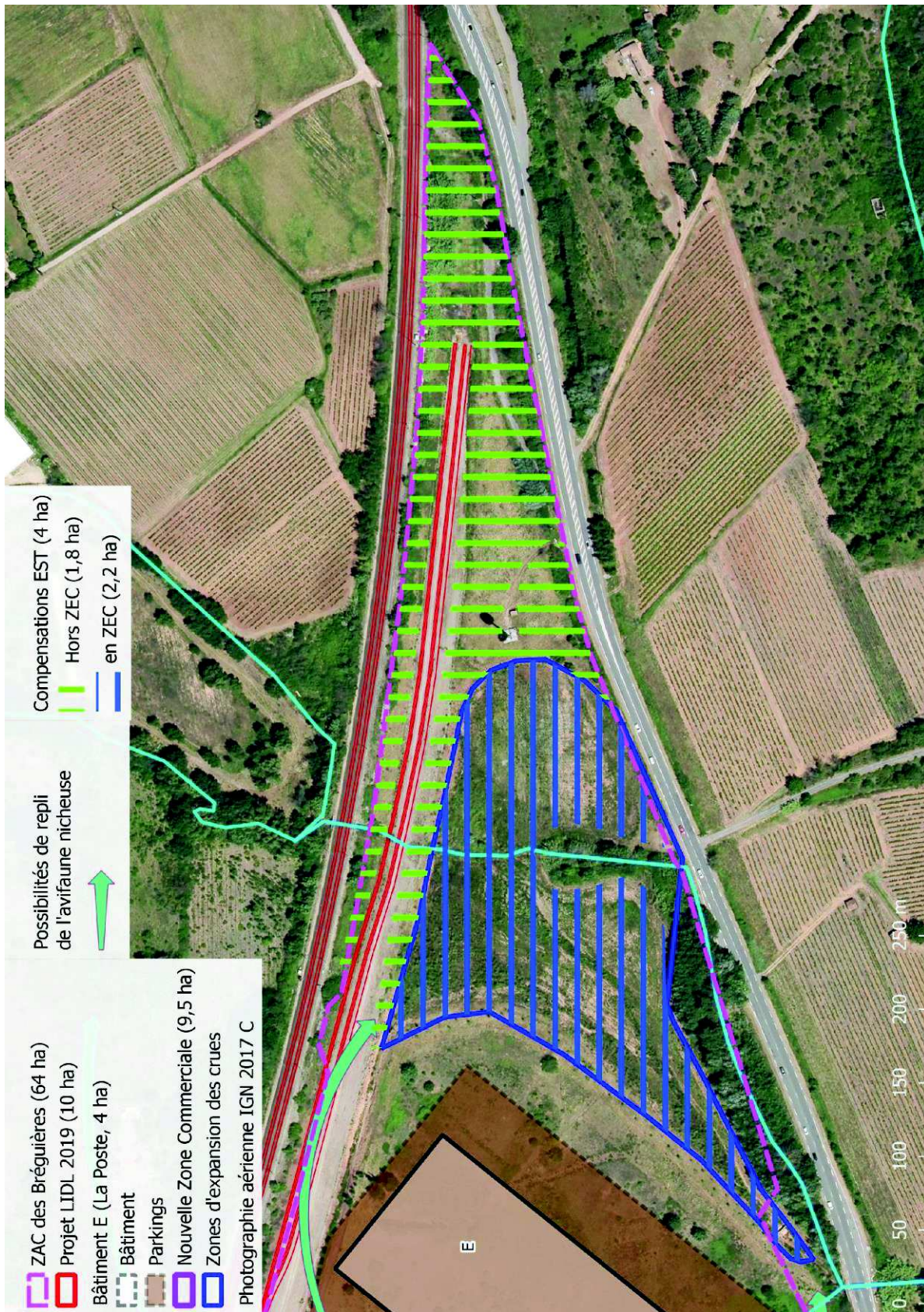
2.2.2. MESURES DE COMPENSATION CONCERNANT L'AVIFAUNE (C1)

Le projet nécessite le **maintien et la maîtrise d'une surface raisonnable** alentours estimée ici à la superficie de la végétation du projet, à savoir au moins 7,7 ha ; les zones de refuge Est et Ouest, cf. cartes suivantes, correspondent à cette superficie (8 ha). **A noter que la zone de refuge Ouest est déjà un refuge de la LPO.**

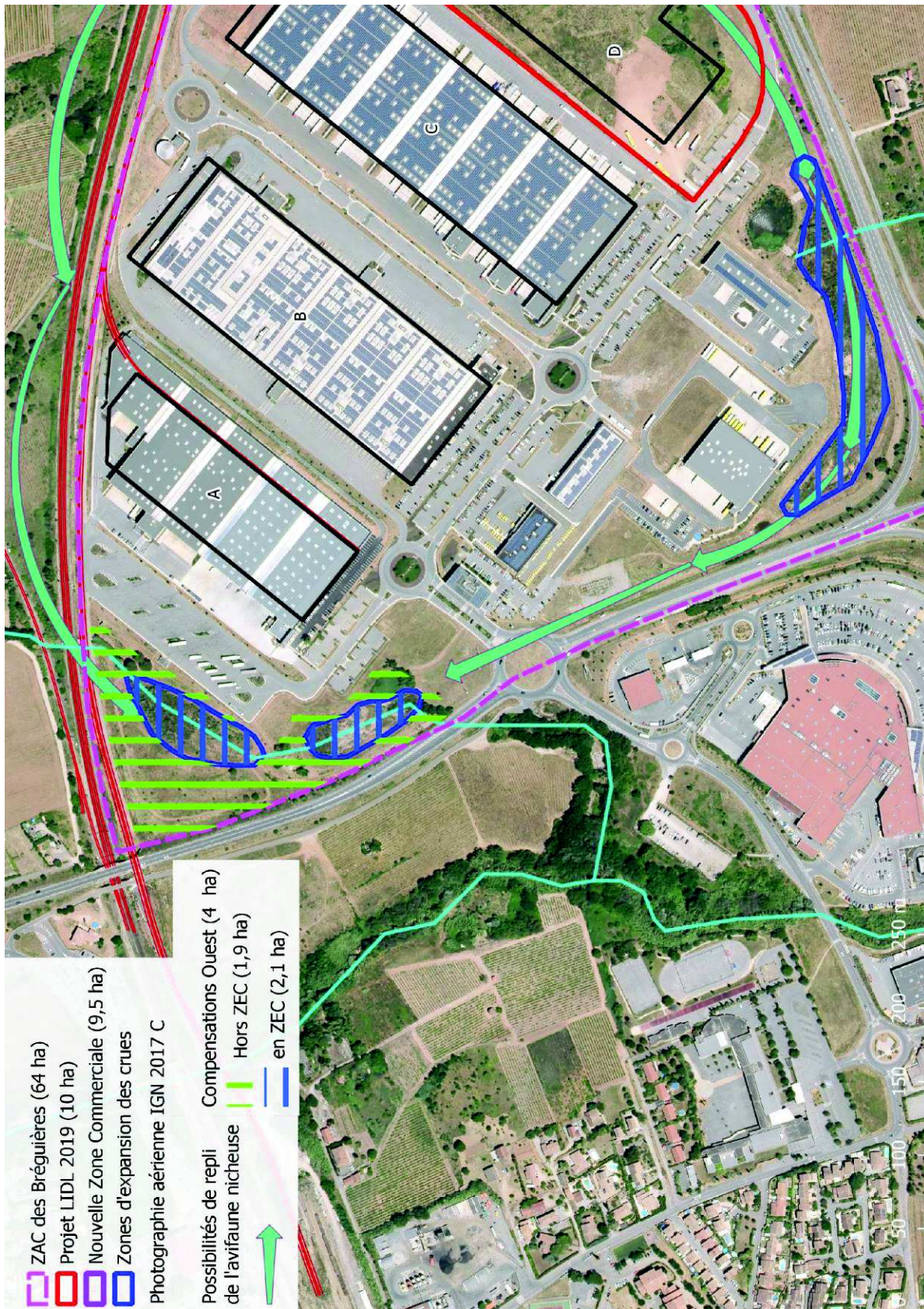
Les zones de refuge Est et Ouest devront être préparées avec les conseils d'un écologue :

- 1) Décapage de la partie goudronnée de l'ancienne route et nettoyage général (partie Est); cf. photographie ci-après (Surface hors ZEC) ;
- 2) Apport de terres porte-graines issues de la grande butte à Inule visqueuse (Surfaces hors ZEC) ;
- 3) Création des petites dépressions nécessaires à la nidification ;
- 4) Clôture de ces différentes surfaces avec grillage à mailles fines et portillon d'accès piéton afin d'éviter la fréquentation humaine et celle des principaux prédateurs : sangliers, renards, belettes...

Le maître d'ouvrage pourra également se rapprocher de quelques propriétaires au Nord de la voie ferrée pour établir si possible une convention de gestion adaptée à ces oiseaux.



Carte 24 : Aménagement d'une zone de refuge pour les oiseaux steppiques (Est)



Carte 25 : Aménagement d'une zone de refuge pour les oiseaux steppiques (Ouest)



Décapage et restauration de la partie goudronnée de l'ancienne route...

COMPENSATIONS EST

Quelques petites buttes existent déjà...



... avec la présence de quelques anciens nids...



Un secteur déjà en refuge LPO

Des milieux très favorables aux oiseaux steppiques...

COMPENSATIONS OUEST





2.2.3. MESURES DE COMPENSATION PAR FINANCEMENT D' ACTIONS (C2)

Le maître d'ouvrage complètera la compensation de l'impact fort sur l'avifaune nicheuse par une **participation financière à des organismes** s'occupant globalement de ces espèces au niveau régional, comme le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), situé à proximité au Cagnet des Maures ; ou toute autre organisme agréé de protection de la nature.

Cette participation a été estimée à 50 000 € HT.

3. SUIVI ET COUT DES MESURES DE REDUCTION DES IMPACTS

3.1. SUIVI DES MESURES DE REDUCTION DES IMPACTS (S1)

Un suivi des mesures pour l'avifaune sera effectué à raison de 5 jours-homme pendant 4 années.

Le maître d'ouvrage prendra l'engagement de faire appliquer **durablement** les mesures et le suivi listés ci-dessus, notamment de conserver les secteurs à enjeux écologiques forts.

3.2. COUT DES MESURES DE REDUCTION DES IMPACTS

(E = Evitement, R=Réduction de l'impact, C=Compensation de ce qui n'a pas pu être évité)

CODE	DENOMINATION (p.m. = pour mémoire)	CF. PAGE :	COUT (€ HT)
E1	Evitement de la destruction des petits de la dernière couvée qui n'auraient pas encore la capacité de s'envoler : Calendrier biologique des sondages et du terrassement des terrains. (Démarrage de tous travaux à l'automne avec la vérification sur place d'un écologue).	73	p.m.
E2	Evitement de la destruction des oiseaux lors des premiers travaux : vérification par un écologue de l'absence d'espèces patrimoniales sur le site : 4 demi-jours-homme	73	1 500
R1	Mesures concernant les effets temporaires sur les milieux naturels, évitement de la pollution des eaux en amont de l'Argens : Chantier vert (coût intégré aux travaux)	72	p.m.
C1	Mesures compensatoires « Oiseaux » : - maintien et aménagement d'une surface alentour favorable aux 3 espèces (8 ha) - Décapage et nettoyage, apport de terres porte-graines issues de la grande butte, création des petites dépressions nécessaires à la nidification - Accompagnement d'un écologue : 8 demi-jours-homme - Clôtures de protection et portillons (fourniture et pose) : 1 200m	73	8 000 3 000 60 000
C2	Mesures compensatoires par financement global d'actions pour l'avifaune à des organismes agréés de protection de la nature.	78	50 000
S1	Suivi avifaunistique pendant 4 années (Zone de refuge Est du projet) : 4 années x 5 jours-homme / an	78	15 000

Tableau 11 : Synthèse générale des mesures de réduction avec leur coût

Le total des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts s'élève à environ 137 500 € HT.



CHAPITRE 8 : SYNTHÈSE DES IMPACTS RÉSIDUELS APRES APPLICATION DES MESURES DE RÉDUCTION

	Enjeu local de conservation	Impacts avant mesures	Impacts résiduels après mesures	Impacts résiduels après mesures et compensation
Habitats « naturels »				
Remblais à Inule visqueuse : 60 576 m ²	NUL	NULS	NULS	NULS
Formations à Chênes pubescents... : 2 497 m ²	MOYEN	MOYENS	MOYENS	MOYENS
Pelouse à Egilope : 1 580 m ²	FAIBLE	FAIBLES	FAIBLES	FAIBLES
Friche à fruticées : 5 949 m ²	MOYEN	MOYENS	MOYENS	MOYENS
Roncier : 841 m ²	NUL	NULS	NULS	NULS
Friche plus humide : 5 309 m ²	MOYEN	MOYENS	MOYENS	MOYENS
Canal : peuplier noir et saules 527 m ²	FAIBLE	FAIBLES	FAIBLES	FAIBLES
Flore				
Remblais à Inule visqueuse : 60 576 m ²	NUL	NULS	NULS	NULS
Formations à Chênes pubescents... : 2 497 m ²	FAIBLE	FAIBLES	FAIBLES	FAIBLES
Pelouse à Egilope : 1 580 m ²	NUL	NULS	NULS	NULS
Friche à fruticées : 5 949 m ²	NUL	NULS	NULS	NULS
Roncier : 841 m ²	NUL	NULS	NULS	NULS
Friche plus humide : 5 309 m ²	FAIBLE	FAIBLES	FAIBLES	FAIBLES
Canal : peuplier noir et saules 527 m ²	NUL	NULS	NULS	NULS
Faune				
Odonates	NUL	NULS	NULS	NULS
Orthoptères	NUL	NULS	NULS	NULS
Lépidoptères	NUL	NULS	NULS	NULS
Amphibiens	NUL	NULS	NULS	NULS
Tortue d'Hermann	NUL	NULS	NULS	NULS
Reptiles hors tortues	NUL	NULS	NULS	NULS
Oiseaux	FORT	FORTS	MOYENS	FAIBLES
Chiroptères	NUL	NULS	NULS	NULS
Natura 2000 : ZSC et ZPS	NUL	NULS	NULS	NULS

Tableau 12 : Synthèse générale des enjeux et impacts avant et après application des mesures

Les impacts résiduels après application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ont été globalement estimés de faibles à nuls.

Seul l'impact d'une petite partie des habitats naturels (1,38 ha sur 10), soit 13,76%, a été estimé à moyen.

Après l'application de mesures importantes et ciblées sur les 3 oiseaux nicheurs sédentaires, les impacts résiduels seront faibles, mais notables (destruction intentionnelle de nids) : aussi ces 3 espèces protégées font-elles l'objet de la présente demande de dérogation selon l'article L.411-2 du Code de l'environnement.

CHAPITRE 9 : PRESENTATION ET EVALUATION DES ESPECES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION

1. LA CISTICOLE DES JONCS (*CISTICOLA JUNCIDIS*)

1.1. DESCRIPTION DE LA CISTICOLE DES JONCS



La **Cisticole des joncs** (*Cisticola juncidis* Rafinesque, 1810) est une espèce de passereaux de la famille des *Cisticolidae*.

La cisticole est généralement repérée par son vol et son chant typiques : pendant un vol rapide et ondulé, elle émet à intervalles d'environ une seconde un « tchip » très puissant. Il est fréquent de l'entendre sans parvenir à la localiser.

1.2. HABITAT DE LA CISTICOLE DES JONCS

Les Cisticoles des joncs habitent les prairies ouvertes de longues herbes, les friches abandonnées et les lisières des terres agricoles.

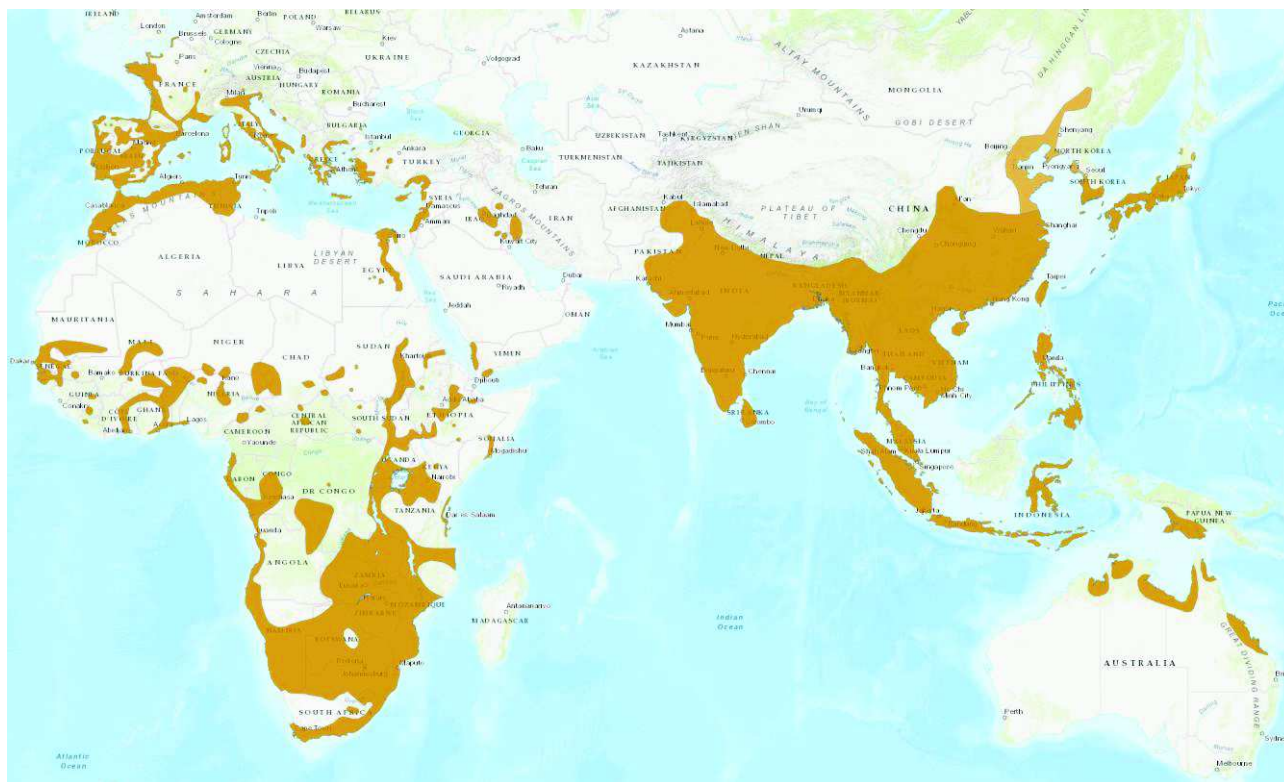
Ils s'installent très souvent à l'intérieur ou à proximité de zones humides telles que les marais, les étendues inondées, les prairies imbibées d'eau, les fossés au bord des routes et les bordures des marécages. On les trouve aussi sur les côtes pourvues de salicorne herbacées, en marge des vasières, dans les champs de riz. Ce sont des oiseaux qui vivent la plupart du temps à basse altitude, mais on peut les trouver jusqu'à 2 100 mètres en Inde.

Mâle nuptial de *Cisticole des joncs* observé le 10 mai 2019 sur la grande butte à Inule.

1.3. REPARTITION MONDIALE DE LA CISTICOLE DES JONCS

La Cisticole des joncs est présente sur trois continents : l'Europe, l'Afrique et l'Asie, mais dans des zones bien limitées. En Europe, on peut surtout l'observer en France, dans la péninsule ibérique, en Italie et en Grèce. En Afrique, elle est présente au Maghreb, et quasiment partout au sud du Sahara, en dehors des zones arides. En Asie, on ne la trouve que dans le sud-est, du Pakistan et du sous-continent indien jusqu'aux Philippines et en Indonésie. Pratiquement partout, elle est sédentaire. 18 sous-espèces peuplent la planète. En France on a répertorié deux races : *Cisticola juncidis juncidis*, la race type, est répartie dans la moitié sud et dans le Midi - *Cisticola juncidis cisticola*, vit dans l'ouest et sur la côte méditerranéenne où elle rencontre sa proche cousine. (Source : Oiseaux.net).

L'aire stable de reproduction de la Cisticole des joncs couvre l'ensemble des régions équatoriales, tropicales et subtropicales d'Afrique, d'Asie et d'Australie et le pourtour de la Méditerranée occidentale (Voous, 1960 ; Geister, 1997). Dans les années 1960 et 1970, cette espèce réputée sédentaire manifesta une forte expansion de son aire de reproduction vers le nord de l'Europe de l'ouest, parvenant en Belgique en 1964, aux Pays-Bas en 1974 et en Allemagne en 1975 (Geister, 1997).



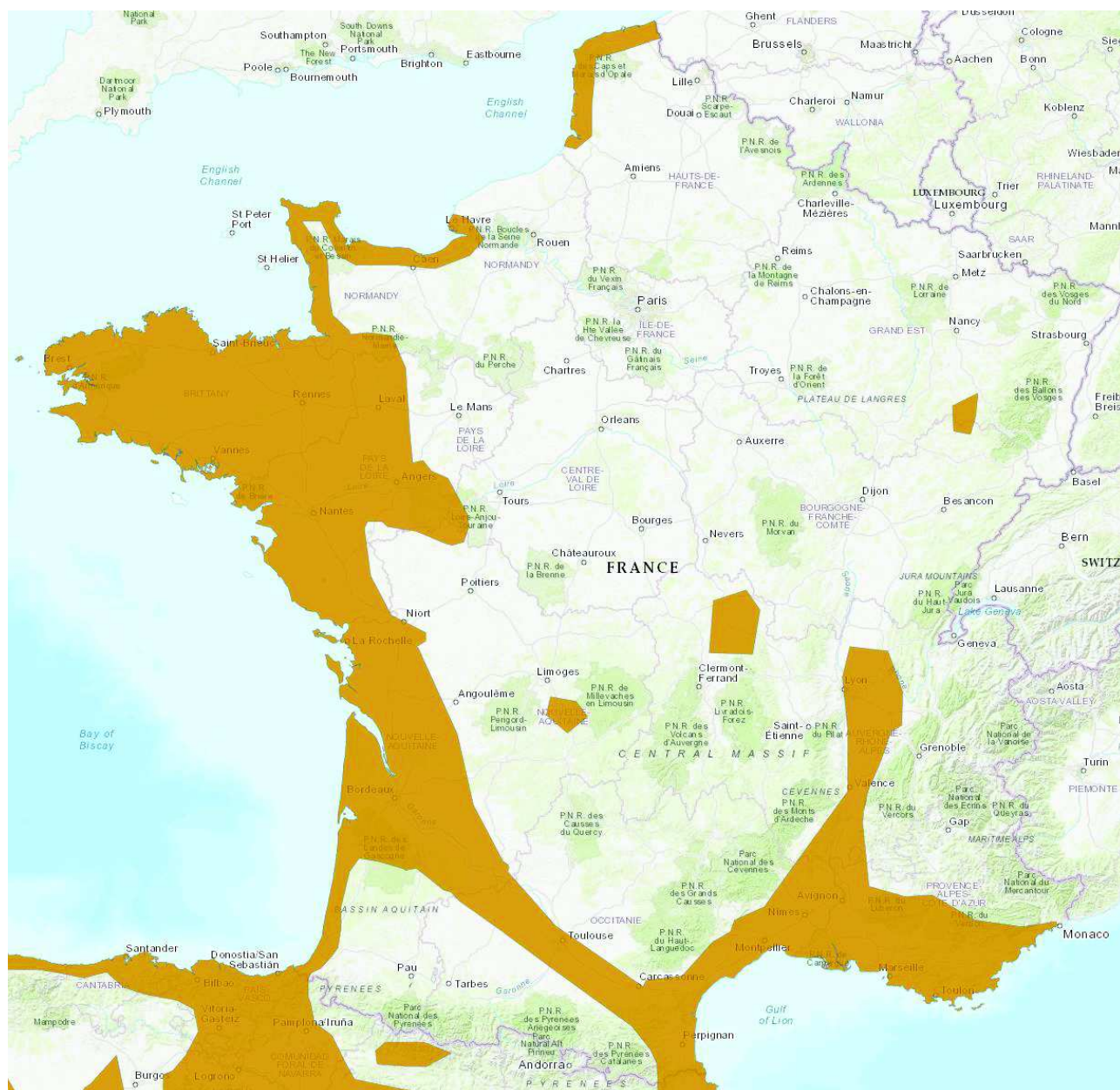
Carte 26 : Répartition mondiale de la Cisticole des joncs (Source UICN 2016)

1.4. REPARTITION FRANÇAISE DE LA CISTICOLE DES JONCS

Signalée présente dans le Gard, le Var, et les Bouches-du-Rhône dans les années 1840 et 1850, elle est citée commune sur l'ensemble de la frange méditerranéenne au début du 20ème siècle et *Mayaud* la dit, en 1936, nicheuse de l'ensemble des marais des départements côtiers méditerranéens. Après un premier épisode d'extension de son aire de reproduction qui a pris place dans les années 1935-1936, un second épisode débuta avec les années 1970 et vit la colonisation de la Gironde, de la Vendée, du littoral breton et normand et de quelques sites du Massif-Central. À la fin des années 1990, l'effectif de reproducteurs français a été estimé compris entre 100 000 et 300 000 couples (*Yeatman, 1976 ; Dubois et al., 2000*).

Ces éléments de biogéographie et d'histoire conduisent à conclure que la Cisticole des joncs est probablement autochtone de la frange méditerranéenne de la France, Corse incluse, et qu'elle a envahi, de façon apparemment spontanée, plusieurs entités biogéographiques du pays dans la seconde moitié du 20ème siècle. L'espèce montre cependant une forte sensibilité aux hivers rigoureux. Il est donc possible qu'elle se soit reproduite sur un domaine plus vaste que la frange méditerranéenne du pays par le passé, et qu'à l'avenir, son actuelle aire de reproduction se restreigne.

(Sources : Philippe Clergeau & Michel Pascal).

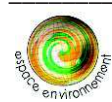


Carte 27 : Répartition française de la Cisticole des joncs (Source UICN 2016)

1.5. COMPORTEMENT DE LA CISTICOLE DES JONCS

Les Cisticoles des joncs vivent seules ou en couples, mais, en dehors de la saison de reproduction, il leur arrive également de se regrouper en bandes lâches.

Elles ne sont pas particulièrement timides, mais elles sont assez difficiles à observer car elles ont l'habitude de séjourner à terre dans les longues herbes. Très prudents pendant la saison de nidification, les mâles s'installent couramment pour chanter sur des perchoirs exposés comme les tiges des grandes herbes, le sommet des buissons ou des fils télégraphiques. Pour leur vol chanté, ils amorcent une trajectoire ondulée à partir d'un perchoir, leur chant commençant en même temps. Chaque bond qu'ils effectuent dans les airs, queue déployée, est synchronisé avec une simple note. Grim pant entre 15 et 30 mètres, ils peuvent ainsi couvrir une assez longue distance avant de regagner habituellement leur perchoir initial. Les cisticoles répugnent à jaillir du couvert quand elles sont dérangées. La plupart du temps, elles effectuent un vol court





et bas avant de plonger vers les herbes. Elles se déplacent à la manière d'une souris, en rampant dans la végétation haute et elles restent immobiles si elles se sentent menacées. Leur vol est caractéristique, court mais actif, avec les ailes vrombissantes et la queue étalée. Cet oiseau hyperactif, jamais tranquille au point de paraître presque névrosé, donne toujours l'impression d'avoir quelque chose à faire, excepté quand il est perturbé. (Source : [Oiseaux.net](http://oiseaux.net)).

1.6. ALIMENTATION

La Cisticole des joncs est un insectivore assez strict, ne mangeant presque que des invertébrés, mais elle ne dédaigne pas pour autant les petites graines des plantes palustres. Quand elle se déplace dans les joncs, elle recherche assidûment les araignées et évidemment elle ne s'empare jamais d'une toile d'araignée pour faire son nid sans en avoir dévoré le propriétaire. Les insectes sont capturés dans la végétation, à terre, mais rarement dans les airs. (Source : [Oiseaux.net](http://oiseaux.net)).

1.7. REPRODUCTION ET NIDIFICATION

Les oiseaux se préparent à nicher dès la première quinzaine de mars. Les mâles parcourent inlassablement leur petit territoire et se laissent soudainement tomber en piqué sur un lieu qu'ils estiment proche du perchoir de la femelle. Ils la poursuivent d'un vol rapide et zigzaguant entre les joncs et les arbustes. Les mâles commencent à construire un nid caractéristique et très élaboré en assemblant et en entrecroisant des herbes, des plantes palustres et d'autres graminées pour former un support à une hauteur qui varie de 30 à 40 centimètres au-dessus du sol. Les herbes sont entrelacées avec des fils provenant des cocons dans lesquels les araignées pondent leurs œufs. Ces fils passent à travers certaines tiges qui ont été préalablement perforées par le bec des oiseaux. Comme les toiles d'araignées sont très adhérentes, ils ont tôt fait de construire une structure solide que la femelle et parfois le mâle complètent avec des fibres végétales. Dans le fond très épais, les oiseaux déposent des fragments d'herbes sèches. Sur cette couche végétale, ils rajoutent une deuxième strate composée d'inflorescences de phragmites ou du duvet de saule. Une fois terminé, le nid possède la forme d'une bouteille ou d'une flasque ovale dont la base est très élargie.

Il est d'une taille très modeste, ne dépassant pas 15 cm de hauteur et 6 cm de large. Les premiers nids qu'on voit en mars ou en avril sont bâtis au sommet de la végétation qui continue à croître, les dissimulant totalement. Personne ne pense alors que cette masse blanchâtre puisse être un nid d'oiseau. L'entrée est située dans la partie supérieure du nid, un peu latéralement et en plan légèrement incliné pour que le vent et la pluie ne causent pas de dommages à l'intérieur. L'opération de construction du nid dure entre 8 et 10 jours.

La première ponte commence à la fin du mois de mars mais parfois uniquement en avril, car les oisillons sont très sensibles au froid à l'humidité qui règne encore à ces mois-là. Elle comprend 4 à 5 œufs de couleur variable, blancs, rosâtre pâle, verdâtres ou azurés avec une coquille très fragile. Les pontes suivantes n'en contiennent que trois. La femelle pond un œuf par jour jusqu'à ce que la couvée soit complète. Elle incube seule mais son partenaire reste à proximité. 12 jours après la ponte du dernier œuf, les petits naissent. Les deux parents les nourrissent avec des insectes et des araignées. Au bout de 9 à 10 jours, ils sortent leur tête par l'ouverture pour réclamer leur pitance. Ils quittent le nid à 13 jours mais ils ne sont pas capables de voler avant 16 jours, bien qu'encore avec difficulté. Ils se dissimulent dans les herbes proches du nid et trottinent comme des souris en attendant leur nourriture. Trois couvées ont lieu par saison, la première en avril, la deuxième en juin et la troisième en août, presque toujours à la fin du mois. Pour cette dernière, les Cisticoles des joncs utilisent le nid des deux couvées précédentes. (Source : [Oiseaux.net](http://oiseaux.net)).



1.8. PRESENCE SUR LE SITE D'ETUDE

La Cisticole des joncs est très abondante et omniprésente sur le site ; elle les parcourt en permanence avec son vol caractéristique, et s'envole des buissons au moindre dérangement. Elle y a été entendue et aperçue dès la première prospection du mois de mars jusqu'à la dernière de juillet.

L'abondance de cette espèce sur le site est probablement liée à leurs replis lors des précédents travaux, notamment des déblais des bassins de rétention autour de l'ancienne ripisylve du Lari : en effet, la Cisticole habite les prairies ouvertes de longues herbes, les friches abandonnées et les lisières des terres agricoles, s'installant très souvent à l'intérieur ou à proximité de prairies humides et de fossés au bord des routes.

Données historiques Espace Environnement / Denis Huin & André Joyeux :

- Le 27 octobre 2006, 2 individus observés dans une friche haute ;
- Mai/juin 2009, 1 à 2 couples établis dans les friches non pâturées de l'Ouest du pôle logistique.

Les données historiques 2006 et 2009 indiquaient la présence de cette espèce à l'Ouest des Bréguières avant son aménagement : à priori, les premiers aménagements ayant été justement réalisés à l'Ouest, il est probable que cette espèce se soit repliée à l'Est, donc dans le site d'étude actuel du bâtiment D.

Mais demain, avec les bâtiments D + E, ses possibilités de repli sont réduites, c'est pourquoi des mesures proposant la recréation de nouveaux habitats durables sont proposées dans ce dossier.

1.9. STATUTS DE PROTECTION DE LA CISTICOLE DES JONCS

Statut en France et en PACA : espèce encore assez commune, bien que globalement en **fort déclin**, dans les milieux herbacés (prairie de fauche, friches).

Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) : VULNERABLE.

Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2013) : Préoccupation mineure, à surveiller.

Selon les derniers rapports du programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs), cette espèce des milieux herbacés et buissonneux est en déclin modéré à fort (43%) depuis 2001 et **fort déclin (52%) sur les 10 dernières années**. (Source <http://www.vigienature.fr/fr/cisticole-joncs-3404>).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protégé France	Liste Rouge PACA	Liste Rouge France	TENDANCE	Directive Oiseaux
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Art.3	LC	VU	En déclin	-

2. LE TARIER PATRE (*SAXICOLA RUBICOLA*)

2.1. DESCRIPTION ET TAXONOMIE DU TARIER PATRE *RUBICOLA*



Par Henrik Grönvold (d. 1940); in a book by Arthur G. Butler (d. 1925) — *The Birds of Great Britain and Ireland, Order Passeres, vol. I, plate 10, Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=13347184>*

Le **Tarier pâtre** est une espèce de passereaux de la famille des Muscicapidés qui regroupaient principalement à l'origine (*Motacilla torquata*, puis *Saxicola torquatus*) les gobemouches au sens large : ce sont des insectivores à gros œil et bec fin chassant leurs proies au sol ou au vol. La majorité des Muscicapidés requièrent arbres et buissons dans leur habitat. Du fait de leur régime insectivore, on compte parmi eux beaucoup de migrants.

À la suite des travaux phylogéniques de Wittmann *et al.* (1995) et Zink *et al.* (2009), le Congrès Ornithologique International divise le Tarier pâtre en quatre espèces :

- *Saxicola stejnegeri*, présente en Asie de l'Est ;
- *Saxicola torquatus*, présente en Afrique subsaharienne et en Arabie ;
- *Saxicola maurus*, présente du Caucase et de la Turquie jusqu'à l'Himalaya et à la Chine ;
- ***Saxicola rubicola*, présente en Europe et en Afrique du Nord .**

A ce jour, le dernier référentiel taxonomique - TAXREFv13 (décembre 2019) – regroupe sous le nom valide de Tarier pâtre ***Saxicola rubicola*** (Linnaeus, 1766) 3 noms scientifiques de Tarier pâtre :

- *S. rubicola* ;
- *S. torquata* avec une sous-espèce *rubicola* ;
- *S. torquatus* avec une sous-espèce *rubicola*.

D'autres référentiels distinguent deux sous-espèces *S. rubicola rubicola* et *S. rubicola hibernans* : il s'agirait ici dans le Sud-Est de la première.

Le **Tarier pâtre occidental** (*Saxicola rubicola*) mesure de 11,5 à 13 cm de long pour un poids moyen de 16 g.

Le mâle se reconnaît facilement avec un fort contraste entre sa tête noire ou noirâtre, son collier blanc et une tache blanche sur l'épaule. Cette dernière est en fait placée sur les couvertures internes et est habituellement cachée au repos. La poitrine est orange, le croupion pâle qui peut apparaître blanc et la queue toute noire.

La femelle a le dos et la tête beige, une gorge foncée ou mouchetée et un sourcil absent ou peu évident.

2.2. HABITAT DU TARIER PATRE *RUBICOLA*

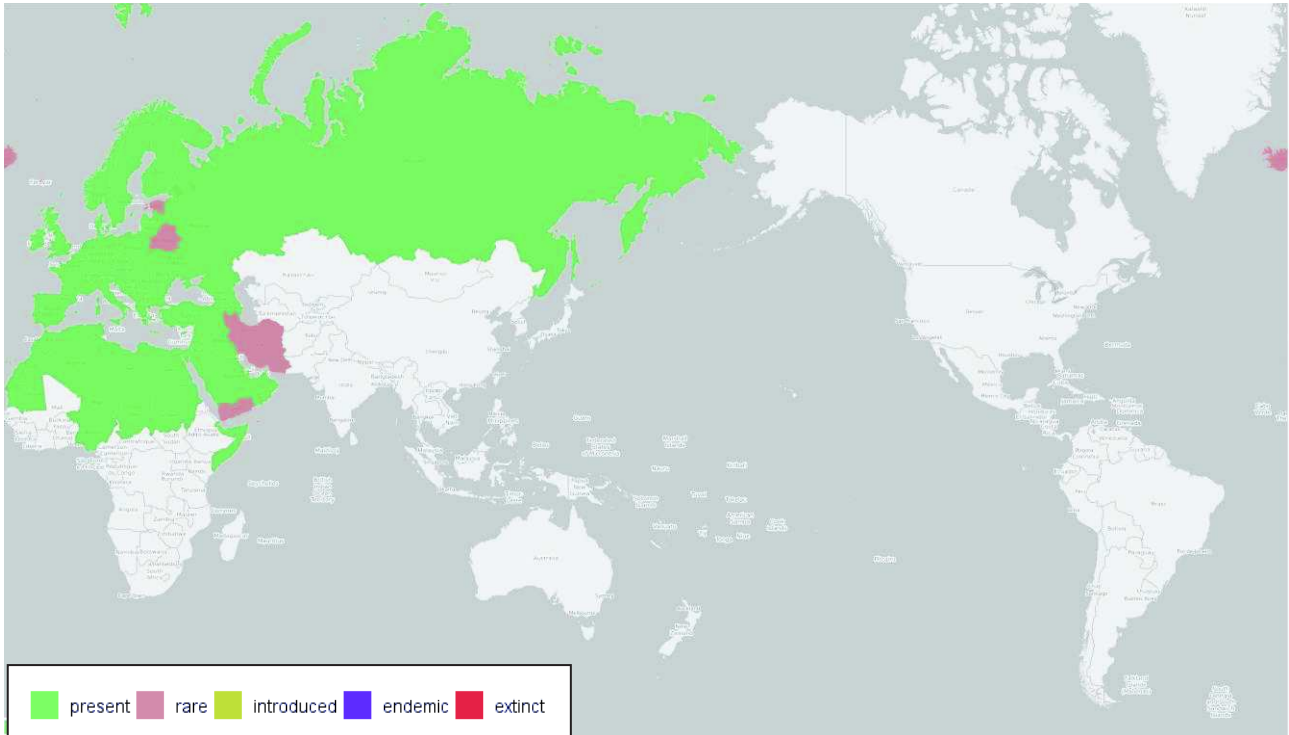
Le Tarier pâtre *S. rubicola* est sédentaire et niche dans divers milieux ouverts de prairies, landes, friches ou en marge des cultures.

Outre cette végétation basse pour nicher, le Tarier pâtre doit également disposer de perchoirs pour chasser et de postes plus élevés pour surveiller son domaine et se lancer dans les vols nuptiaux.



2.3. REPARTITION MONDIALE DU TARIER PATRE

Le Tarier pâtre est présent dans toute l'Europe Occidentale et en Afrique du Nord, en Europe Centrale, en Asie Mineure et dans le Caucase, ainsi que dans l'ex-URSS et en Sibérie Occidentale et Centrale.



Carte 28 : Répartition mondiale du Tarier pâtre (Source Avibase)

2.4. REPARTITION FRANÇAISE DU TARIER PATRE



En France, le **Tarier pâtre niche dans tout l'ensemble du pays** dans les différents milieux ouverts signalés précédemment, **bien qu'en hiver, il se tienne surtout dans l'Ouest et dans le Sud**, en particulier le long des côtes.

Carte 29 : Répartition française du Tarier pâtre (Source INPN)



2.5. COMPORTEMENT DU TARIER PATRE

Le Tarier pâtre se pose toujours à découvert en divers endroits : sommet de poteaux, hautes branches d'arbustes, fils de clôture, piquets, murs de pierre, ou escarpements rocheux dans les champs, les prés ou le bord des chemins. Il remue continuellement la queue et agite les ailes. Il peut la maintenir dressée lorsqu'il reste pendant de longues minutes sur le même perchoir, rappelant ainsi par sa posture le Tarier des prés. Il émet constamment un cri rauque et bas "charr-charr" ou un "ouis-trèc-trèc". Même en dehors de la période de reproduction, dans nos régions, les deux membres du couple restent à proximité l'un de l'autre. Ils ne s'éloignent jamais à une distance qui dépasse les 50 mètres. Bien souvent, ils ne sont séparés que par 15 mètres. Si l'un des deux prend son envol parce qu'il est dérangé, l'autre le suit rapidement et ils reviennent ensemble dans leur territoire dès que l'alerte est passée. Certains couples se déplacent pendant toute leur vie dans un espace qui n'est pas plus grand que 1000 mètres carrés.

2.6. ALIMENTATION

Le Tarier pâtre se nourrit surtout d'insectes : coléoptères mouches, fourmis, chenilles, papillons diurnes et nocturnes.

Il capture aussi d'autres invertébrés dont les araignées et des vers. Le Tarier guette ses proies depuis un perchoir bas et dégagé puis se précipite sur elles avec vivacité. Au printemps, ces perchoirs mesurent environ un mètre mais la croissance estivale de la végétation l'oblige ensuite à choisir des affûts plus élevés. Le Tarier pâtre volette souvent sur place pour découvrir une proie, mais il peut aussi capturer des papillons et autres insectes ailés en plein vol. Les jeunes reçoivent des papillons diurnes ou nocturnes, des chenilles, ainsi que des larves de différents coléoptères. Les adultes écrasent les proies peu maniables, comme les chenilles grosses ou velues, avant de les avaler ou de les donner aux jeunes. Pour cela, ils mâchonnent les proies ou les ramollissent en les frappant sur une pierre ou une autre surface dure.

2.7. REPRODUCTION ET NIDIFICATION

De nombreux Tariers pâtres vivent par couples toute l'année, défendant ensemble leur territoire.

Au printemps, le mâle écarte ses rivaux par une parade agressive. Pour attirer une femelle, il lance un chant aigu, babillard et monotone, d'ordinaire depuis un perchoir plus haut que ceux d'où il chasse. Il peut aussi effectuer un bref vol nuptial entre 10 et 25 mètres de hauteur, au cours duquel il monte et descend. Il peut également effectuer du surplace au-dessus d'une femelle en chantant et en paradant, ou l'approcher par une parade à terre. La femelle bâtit son nid au sol ou juste au-dessus, au pied d'un buisson, dans une touffe d'herbe ou au milieu d'autres types de végétation épaisse. Le nid est une coupe sommaire d'herbes et de feuilles sèches garnie de poils, de plumes et de laine de mouton dans lequel la femelle dépose 5 à 6 œufs bleu pâle finement tachetés de brun. Un petit tunnel dans la végétation en permet souvent l'accès. La femelle couve seule pendant 14-15 jours, puis s'occupe des jeunes dans les premiers jours. Par la suite, ils sont nourris par les deux adultes jusqu'à 4 ou 5 jours après l'envol. La femelle s'éloigne alors afin de construire un nid pour la nichée suivante, tandis que le mâle continue à nourrir les jeunes pendant 5 à 10 jours de plus. Ceci peut se répéter pour la troisième nichée.

2.8. PRESENCE SUR LE SITE D'ETUDE

A l'instar de la Cisticole des joncs, le Tarier pâtre est très abondant sur le site et y a été aperçu ou entendu dès la première prospection du mois de mars jusqu'à la dernière de juillet.



Le Tarier pâtre niche dans les fourrés du site : plusieurs nids ont été observés au sol.

De nombreux Tariers pâtres vivent par couples toute l'année, défendant ensemble leur territoire.

La femelle bâtit son nid au sol ou juste au-dessus, au pied d'un buisson, dans une touffe d'herbe ou au milieu d'autres types de végétation épaisse. Le nid est une coupe sommaire d'herbes et de feuilles sèches garnie de poils, de plumes et de laine de mouton dans lequel la femelle dépose 5 à 6 œufs bleu pâle finement tachetés de brun. Un petit tunnel dans la végétation en permet souvent l'accès.

Nid de Tarier pâtre dans la friche à fruticées (Sud), le 10 mai 2019

Données historiques Espace Environnement / Denis Huin & André Joyeux :

- Le 27 octobre 2006, 2 mâles cantonnés
- Mai/juin 2009, 1 à 2 couples établis dans les friches non pâturées de l'Ouest du pôle logistique.

A l'instar de la Cisticole des joncs, les données historiques 2006 et 2009 indiquaient la présence de cette espèce à l'Ouest des Bréguières avant son aménagement : à priori, les premiers aménagements ayant été justement réalisés à l'Ouest, il est probable que cette espèce se soit repliée à l'Est, donc dans le site d'étude actuel du bâtiment D.

Mais demain, avec les bâtiments D + E, ses possibilités de repli sont réduites, c'est pourquoi des mesures proposant la recréation de nouveaux habitats durables sont proposées dans ce dossier.

2.9. STATUTS DE PROTECTION DU TARIER PATRE

Statut en France et en PACA : espèce encore assez commune, bien que globalement en diminution, dans les milieux herbacés (prairie de fauche, friches).

Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) : QUASI-MENACE (NT)

Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2013) VULNERABLE.

Selon les derniers rapports du programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs), cette espèce de milieux herbacés est en **déclin modéré** depuis 2001 (28%), et sur les 10 dernières années (11%).

(Source : <http://www.vigienature.fr/fr/tarier-patre-3564>)

Cette espèce semblait en augmentation jusqu'aux années 2000, à un rythme comparable à celui observé au Royaume-Uni. Le Tarier pâtre est très sensible aux vagues de froids, et une partie de cette hausse est sans doute liée à la reconstitution de ses effectifs après les hivers 1985-1987. D'une manière générale, l'espèce semblerait profiter du réchauffement climatique. Pourtant, la tendance depuis 2001 est à la diminution en France.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protégé France	Liste Rouge PACA	Liste Rouge France	TENDANCE	Directive Oiseaux
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Art.3	VU	NT	En déclin	-

3. LE BRUANT PROYER *EMBERIZA CALANDRA*

3.1. DESCRIPTION DU BRUANT PROYER



Le Bruant proyer (*Emberiza calandra* Linnaeus, 1758) est le plus gros de tous les bruants présents en Europe avec une taille de 18 centimètres et un poids de 60 grammes ! Le bruant proyer est un oiseau assez terne, plus sombre au-dessus, plus clair en dessous, gris-brun avec de nombreuses stries longitudinales brun-foncé rappelant une alouette. La femelle a le même coloris que le mâle, ce qui est une exception chez les bruants où règne habituellement un fort dimorphisme sexuel. Cet oiseau n'a pas de caractères distinctifs particuliers, mais l'absence de blanc aux rectrices externes le distingue des autres bruants. La construction du bec est assez remarquable : fort, conique, avec le bord de

la mandibule supérieure recourbé en dedans. A la mandibule supérieure, une dent s'emboîte dans une encoche de la mandibule inférieure

Par Falcoperegrinus (Matthieu Gauvain) — Travail personnel, CC BY-SA 3.0,

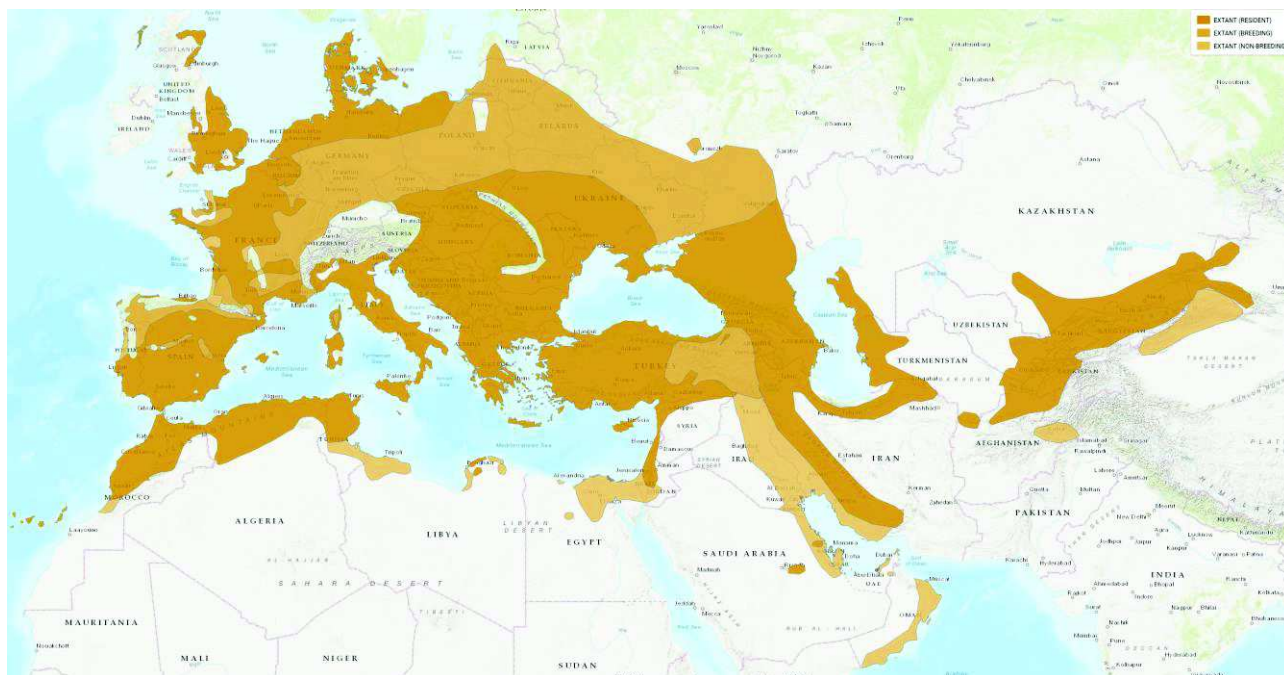
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=13831010>

3.2. HABITAT DU BRUANT PROYER

Cet oiseau choisit de préférence les plateaux et les plaines, à une altitude de quelques 400 mètres le plus souvent. Il fréquente les zones agricoles, en particulier les pâtures et les champs de céréales, les steppes et les côteaux herbeux, le plus fréquemment dans des zones totalement dépourvues d'arbres et de buissons.

3.3. REPARTITION MONDIALE DU BRUANT PROYER

Le bruant proyer habite toute l'Europe depuis le sud de la Scandinavie. Il va jusqu'en Afrique du Nord et en Asie Mineure et Centrale. Au nord, on le retrouve à des latitudes élevées, jusqu'en Ecosse, au Danemark, en Lituanie ou en Russie.



Carte 30 : Répartition mondiale du Bruant proyer (Source UICN 2016)

3.4. REPARTITION FRANÇAISE DU BRUANT PROYER



Carte 31 : Répartition française du Bruant proyer (Source INPN)

3.5. COMPORTEMENT DU BRUANT PROYER

Le Bruant proyer apprécie les postes élevés pour chanter. Il peut se contenter d'arbres, de buissons épars, de fils aériens, de poteaux de clôture. Il vit en groupes lâches. Il est assez peu farouche. C'est un oiseau surtout sédentaire, seuls les habitants des régions septentrionales se rassemblent en grandes bandes et effectuent des migrations vers le sud et le centre de l'Europe. L'hiver venu, le bruant proyer se joint au Bruant jaune, pour former de grandes bandes. Si l'une des bandes ainsi formées vient à se poser sur un arbre, au sommet se poseront les bruants proyers, et sur les branches du bas les venturons montagnards. L'oiseau a un air assez maladroit, il se meut souvent au sol en agitant la queue. Quand il se pose, il avance nettement les pattes.

3.6. ALIMENTATION

Sa nourriture est composée à 75% de graines, céréales, feuilles, herbes, baies mais il peut aussi se nourrir d'insectes, d'araignées, de petits mollusques terrestres. Les jeunes sont toutefois nourris presque exclusivement d'insectes et d'autres petites bestioles.

3.7. REPRODUCTION ET NIDIFICATION

Les mâles se mettent à chanter dès le mois de mars et en avril, en attendant leur femelle qui regagne un peu plus tard les lieux de nidification.

Bientôt, la femelle cherche un renforcement dans le sol d'une prairie, d'un champ de trèfle, ou en bordure de champ et elle y installe un nid de brins et de feuilles d'herbes, de racines et de poils. Elle y pond 4 à 5 œufs qu'elle couve de 12 à 14 jours. Les œufs, sur un fond rougeâtre, ont d'assez grandes taches sombres et, ce qui est commun à tous les œufs de bruants, des traits vermiculés fins comme des cheveux. Pendant les quatre premiers jours après l'éclosion, la femelle nourrit seule ses petits, puis le mâle commence à lui



venir en aide dans cette tâche. Les jeunes s'éparpillent hors du nid à l'âge de 9 à 12 jours, alors qu'ils ne savent pas encore voler, et les parents continuent à leur apporter la nourriture, parmi les plantes environnantes où les petits se cachent. Le bruant proyer manifeste parfois un penchant pour la polygamie, le mâle frayant régulièrement avec 2 ou 3 femelles, exceptionnellement jusqu'à 7. Certains couples nichent une seconde fois, la saison de nidification dure souvent jusqu'au mois de juin.

3.8. PRESENCE SUR LE SITE D'ETUDE

Le Bruant proyer a été entendu sur le site les 29 avril et le 4 juin 2019 vers la chênaie-ripsylve relictuelle du Nord, mais aussi le 3 juin au soir dans la friche à fruticées du Sud.

L'espèce est sédentaire mais adopte un comportement différent en fonction des saisons : grégaire en hiver, territorial pendant la reproduction.

Données historiques Espace Environnement / Denis Huin & André Joyeux :

- Le 27 octobre 2006, 1 à 2 individus dans une friche et une bande de 7 à 10 individus dans un champ
- Mai/juin 2009, 4 chanteurs cantonnés aux friches de l'Ouest du pôle logistique.

A l'instar de la Cisticole des joncs et du Tarier pâtre, les données historiques 2006 et 2009 indiquaient la présence de cette espèce à l'Ouest des Bréguières avant son aménagement : à priori, les premiers aménagements ayant été justement réalisés à l'Ouest, il est probable que cette espèce se soit repliée à l'Est, donc dans le site d'étude actuel du bâtiment D.

Mais demain, avec les bâtiments D + E, ses possibilités de repli sont réduites, c'est pourquoi des mesures proposant la recréation de nouveaux habitats durables sont proposées dans ce dossier.

3.9. STATUTS DE PROTECTION DU BRUANT PROYER

Le Bruant proyer est protégé mais inscrit en préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge française. Bien que ses effectifs soient stables dans le Var, cette espèce connaît un effondrement majeur dans certains pays d'Europe centrale ainsi qu'en Grande-Bretagne qui lui donne une certaine valeur patrimoniale locale.

Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) : LC

Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2013) NT vers VU ? (A2ab) :

Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'observation directe et un indice d'abondance adapté au taxon.

Selon les derniers rapports du programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs), cette espèce des paysages agricoles traditionnels, est en déclin de 35% depuis 1989, déclin modéré (14%) depuis 2001 et déclin modéré (22%) sur les 10 dernières années. (Source <http://www.vigienature.fr/fr/bruant-proyer-3385>).

Malgré des variations interannuelles parfois importantes, à la hausse ou à la baisse, la tendance à long terme reste négative et ce de manière significative. Encore une espèce spécialiste des milieux ouverts surtout agricoles qui montre un déclin important.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protégé France	Liste Rouge PACA	Liste Rouge France	TENDANCE	Directive Oiseaux
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Art.3	NT vers VU	LC	En déclin	-



CHAPITRE 10 : CONCLUSION SUR LA POSSIBILITE DE DEROGATION POUR LES TROIS OISEAUX CONCERNES

Considérant qu'une bonne et vertueuse logistique de l'alimentation humaine et des produits de 1^{ère} nécessité **est par définition d'utilité publique majeure**, notamment en cas de crises sanitaires ou pétrolières ;

Considérant que le projet est intégré à la stratégie nationale **France Logistique 2025**, notamment avec la **transition écologique** du secteur et **l'intermodalité utilisant la voie d'eau et le ferroviaire** ;

Considérant que les engagements de la société LIDL en matière de **circuits plus courts et d'amélioration continue des pratiques agricoles** de ses fournisseurs ;

Considérant la création de **plus de 230 emplois, avec une création prévisionnelle de 100 emplois de plus à horizon 2025** ;

Considérant **la haute qualité environnementale** du projet relative au **bilan énergétique, à l'économie de l'eau, et à l'éclairage** ;

Considérant que le projet se situe sur une **butte artificielle** des différents déblais nécessaires aux aménagements précédents ;

Considérant que le projet se situe **en dehors de toute zone d'inventaire ou de protection des milieux naturels**, notamment **hors périmètre Natura 2000 et hors ZNIEFF** ;

Considérant qu'il s'agit du **dernier projet d'envergure, dernière dent creuse** de la **ZAC des Bréguières approuvée** en 2005 **après enquête publique** ;

Considérant que le projet se situe en **zone A Urbaniser au Plan Local d'Urbanisme** de la commune des Arcs-sur-Argens **approuvé** en 2013 **après enquête publique** ;

Considérant que **le projet est entièrement intégré au SCoT** de la Dracénie **approuvé** le 12 décembre 2019 ;

Considérant que **le projet ne se situe pas dans une trame verte ou un corridor écologique** du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** ;

Considérant que **le projet n'impacte aucune espèce végétale patrimoniale ou protégée** ;

Considérant que **le projet n'impacte aucune autre espèce animale patrimoniale ou protégée** en dehors des 3 Oiseaux demandés en dérogation ;

Considérant que le projet – hors Natura 2000 - n'aura **aucune d'incidence directe sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire** de la ZSC « Val d'Argens » ; et **pas d'incidence notable sur les corridors écologiques** ;

Considérant que **le choix du site est justifié pour les milieux naturels, et qu'aucune autre solution satisfaisante ne puisse se situer à l'extérieur de la ZAC des Bréguières** ;

Considérant que **les mesures de réduction et de compensation des impacts du projet sur les milieux naturels sont assez conséquentes pour aboutir à des impacts résiduels faibles sur les 3 Oiseaux demandés en dérogation** ;

Considérant les mesures conséquentes **d'accompagnement et de suivi pluriannuel** de ces 3 espèces ;

La demande exceptionnelle de dérogation à l'interdiction visant la destruction d'une surface d'habitats de 7,5 ha de la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), du Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), et du Bruant proyer (*Emberiza calandra*) semble scientifiquement cohérente et pleinement justifiée.



ANNEXES

1. ANNEXE 1 : PRESENTATION DES METHODES UTILISEES POUR ETABLIR L'ETAT INITIAL ET EVALUER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1. METHODES UTILISEES POUR LA FLORE, LA VEGETATION ET LES HABITATS NATURELS

La végétation et la flore ont été appréhendés suite à 8 visites de terrain sur les différents secteurs par beau temps au printemps : Journées des 6 mars, 28 mars, 15 avril, 29 avril, 10 mai, 23 mai, 3 juin et 5 juillet.

La végétation et la flore ont été prospectées avec l'aide d'un système d'informations géographiques relié à un GPS et une ortho-image précise et géoréférencée.

Une carte de la physionomie végétale a été réalisée à l'aide de relevés de terrains accompagnés de prises de vues photographiques également géoréférencées.

L'inventaire floristique s'est focalisé sur la recherche des espèces de portée réglementaire et patrimoniale selon les documents de références suivant :

- espèces protégées en Europe : annexe II et annexe IV de la directive habitats.
- espèces protégées en France : loi de Protection de la Nature du 10 Juillet 1976, arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 ;
- espèces protégées en région PACA : arrêté du 9 mai 1994 ;
- espèces menacées : livre rouge des espèces menacées de France (muséum national d'histoire naturelle); listes rouges UICN.

1.2. METHODES UTILISEES POUR LA FAUNE

Huit groupes faunistiques ont été travaillés, eu égard à leur fort statut bio-indicateur, à leurs liens avec certains milieux de la zone : les Odonates, les Orthoptères, les Lépidoptères Rhopalocères, les Amphibiens, les Reptiles, les Oiseaux, les Mammifères terrestres et les Chiroptères.

Sept prospections diurnes et deux nocturnes, durant les mois de mars, avril, mai, juin et juillet, ont été consacrées à l'étude de certains cortèges faunistiques qui ont été échantillonnés en plusieurs zones à l'occasion de transects effectués dans chaque habitat caractérisé.

La consultation des bases de données naturalistes régionales a permis de déterminer les habitats et les groupes faunistiques présentant des enjeux écologiques locaux.

Au regard de ces investigations préliminaires et des connaissances naturalistes locales, trois ordres d'invertébrés et quatre de vertébrés ont été choisis parmi les groupes taxinomiques présents et connus pour leurs fortes valeurs bio-indicatives.

Il a été choisi d'inventorier parmi les invertébrés les ordres des **Orthoptères, des Odonates et des Lépidoptères Rhopalocères** (papillons de jour), car ces groupes constituent de très bons indicateurs écologiques dont certains éléments rares et/ou vulnérables sont strictement inféodés à des types d'habitats très particuliers (taxons sténoèces).

Les Orthoptères ont été identifiés après capture grâce au Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale (Bellmann & Luquet, 1995), à La Faune de France, N° 56, Orthoptéroïdes (Chopard, 1951) ou grâce à l'analyse de leurs stridulations déterminées par comparaison avec le CD audio Guide sonore des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale (Bonnet, 1995).

Les Odonates ont été déterminés (d'après photographies prises sur site) grâce au Guide des libellules de France et d'Europe (Dijkstra & Lewington, 2007) et à l'ouvrage Les libellules de France, Belgique et Luxembourg (Grandet & Boudot, 2006).



L'identification des Lépidoptères Rhopalocères, également d'après photographies, a été pratiquée d'après le Guide des Papillons d'Europe et d'Afrique du Nord (Tolman & Lewington, 1999) et Les Papillons d'Europe, Rhopalocères et Hétérocères diurnes (Chinery & Cuisin, 1994).

Les **Amphibiens** ont été travaillés dans les zones humides par recherche à vue d'adulte ou de têtards et par l'analyse des chants nuptiaux des individus en reproduction. La détermination des espèces et de leurs chants s'est appuyée sur le Guide des Amphibiens d'Europe et son CD audio (Nöllert & Nöllert, 2003) et sur les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg et son CD audio (Duguet & Melki, 2003).

Les **Reptiles** ont été recherchés à vue ou aux jumelles lors de transects diurnes dans les divers habitats de la zone d'étude ainsi qu'en soirée à l'aide d'un projecteur pour les éléments nocturnes (certaines couleuvres, geckos...). L'identification des taxons contactés s'est appuyée sur les clefs de détermination du Guide herpéto (Arnold & Ovenden, 2004) et du Guide des Reptiles de France (Fretey, 1989).

Les **Oiseaux** ont été prospectés à pas lents avec de nombreuses pauses d'écoute et d'observation avec un zoom 600mm. Les espèces patrimoniales, recensées sur le site entre 2006 et 2009 - telles l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, Le Martinet noir, l'Alouette des champs, l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle rousseline et le Bruant proyer -, ont été particulièrement recherchées.

Les **Chiroptères** ont été identifiés à l'aide d'un capteur/enregistreur d'ultrasons de dernière génération (Wildlife Acoustics Echo Meter Touch Pro) à l'occasion de transects aléatoires effectués sur l'ensemble de la zone en début de soirée et première partie et dernière partie de la nuit :

- Session 1 : du 3 juin 2019 de 20H42 à 0H30 au 4 juin 2019 de 5H04 à 6H30 ;
- Session 2 : du 10 juillet 2019 de 21H05 à 0H40.

Les séquences de cris sonar enregistrées ont ensuite été analysées et les espèces déterminées grâce à l'emploi de programmes informatiques spécialisés pour l'étude bioacoustique des émissions sonores des Chiroptères (SonoBat 3.1, 2013 ; IDBat...).

Les statuts de protection, rareté ou vulnérabilité des espèces travaillées ont été tirés des publications du Muséum National d'Histoire Naturelle : Statut de la Faune de France métropolitaine, statuts de protection, degrés de menaces, statuts biologiques (1997) et Le Livre Rouge, Inventaire de la faune menacée en France (1994).

2. ANNEXE 2 : ARTICLE L411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Article L411-2 Modifié par la LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 124

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles sont fixées :

1° La liste limitative des habitats naturels, des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées ainsi que des sites d'intérêt géologique, y compris des types de cavités souterraines, ainsi protégés ;

2° La durée et les modalités de mise en œuvre des interdictions prises en application du I de l'article L. 411-1 ;

3° La partie du territoire national sur laquelle elles s'appliquent, qui peut comprendre le domaine public maritime, les eaux intérieures et la mer territoriale ;

4° La délivrance de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;



- b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- d) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens ;
- 5° La réglementation de la recherche, de la poursuite et de l'approche, en vue de la prise de vues ou de son, et notamment de la chasse photographique des animaux de toutes espèces et les zones dans lesquelles s'applique cette réglementation, ainsi que des espèces protégées en dehors de ces zones ;
- 6° Les règles que doivent respecter les établissements autorisés à détenir ou élever hors du milieu naturel des spécimens d'espèces mentionnés au 1° ou au 2° du I de l'article L. 411-1 à des fins de conservation et de reproduction de ces espèces ;
- 7° Les mesures conservatoires propres à éviter l'altération, la dégradation ou la destruction des sites d'intérêt géologique mentionnés au 1° et la délivrance des autorisations exceptionnelles de prélèvement de fossiles, minéraux et concrétions à des fins scientifiques ou d'enseignement.

Les autorisations de destruction d'espèces protégées présentent toutes un caractère exceptionnel, puisque l'interdiction est la règle (Code Environnement, art. L. 411-1).

L'article L 411-2 du code de l'environnement décliné par l'article R 411-6 et l'arrêté interministériel du 22 décembre 1999 prévoyait la possibilité d'autorisations préfectorales de prélèvement d'espèces à titre exceptionnel et dérogatoire et uniquement à des fins scientifiques.

Depuis le 5 janvier 2006, en application de la loi d'orientation agricole, le champ de ces dérogations est étendu à d'autres fins que celles purement scientifiques.

Ainsi, l'autorisation de destruction ou de capture d'espèces animales et de destruction ou de prélèvement d'espèces végétales protégées ne peut être accordée à titre dérogatoire, qu'à la double condition qu'aucune autre solution satisfaisante n'existe et qu'elle ne nuise pas au maintien des populations d'espèces protégées.

En outre, elle doit être justifiée :

- soit dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvage et de la conservation des habitats naturels ;
- soit pour **prévenir des dommages importants**, notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, **aux eaux et à d'autres formes de propriété** ;
- soit dans **l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur**, y compris de nature sociale ou économique, et pour d'autres motifs comportant **des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement** ;
- soit à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproductions nécessaires à ces fins ;
- soit pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.



La délivrance de ces dérogations est accordée par le préfet de département, et par exception, par le ministre chargé de l'écologie lorsque cela concerne : des opérations conduites par des personnes morales placées sous le contrôle ou la tutelle de l'État ou si la dérogation porte sur une espèce protégée menacée d'extinction (dont la liste est fixée par l'Arrêté du 9 juillet 1999, voir annexe 1).

Les conditions dans lesquelles sont demandées et instruites certaines de ces demandes d'autorisation exceptionnelle sont précisées par l'arrêté du 19 février 2007 pour les espèces animales et végétales. Cet arrêté précise que la décision d'autorisation exceptionnelle est prise après avis du Conseil National de la Protection de la Nature.